

Bruxelles, le 13 mai 2019 (OR. en)

9024/19

COHOM 53 COPS 141 CFSP/PESC 349 DEVGEN 93 FREMP 67 INF 126 JAI 473 RELEX 451 CSDP/PSDC 218 COJUR 3

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Nº doc. préc.:	8592/19
Objet:	Rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2018

Les délégations trouveront ci-joint le rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2018, adopté par le Conseil lors de sa 3688^e session, tenue le 13 mai 2019.

9024/19 kis/is 1 RELEX 2 B **FR**

Rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2018

Table des matières

1.	INTRODUCTION	4
2.	LE REPRÉSENTANT SPÉCIAL DE L'UE POUR LES DROITS DE L'HOMME	5
3.	L'ACTION DE L'UE AU NIVEAU MULTILATÉRAL	7
	L'UE dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme	7
	73 ^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), Troisième Commission	8
	Sessions du Conseil des droits de l'homme des Nations unies en 2018	8
	L'UE au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	10
	L'UE au Conseil de l'Europe	12
	L'UE au sein de l'Organisation internationale du travail	13
4.	GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE	13
5.	UN ESPACE FAVORABLE À LA SOCIÉTÉ CIVILE	17
6.	LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME	21
7.	LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DES MÉDIAS	26
8.	LIBERTÉ DE RELIGION OU DE CONVICTION	32
9.	TORTURE ET AUTRES MAUVAIS TRAITEMENTS	37
10	LA PEINE DE MORT	40
11	. ÉGALITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	42
L'e	égalité des sexes et l'émancipation des femmes et des filles	42
Dı	roits de l'enfant	50
Je	unesse	55
Pe	ersonnes âgées	55
Pe	ersonnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées	56
Pe	ersonnes handicapées	60
Dı	roits des peuples autochtones	62
Dı	roits des personnes appartenant à des minorités	64
Le	Le racisme, la discrimination raciale, la vénonhobie et l'intolérance qui y est associée	

12.	DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	67
13.	ENTREPRISES ET DROITS DE L'HOMME	70
14. SITU	L'APPROCHE DE L'UE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME À L'ÉGARD DES UATIONS DE CONFLIT ET DE CRISE	77
	tégrer les droits de l'homme dans les domaines de la prévention des conflits, de la gestion des ises et de la justice transitionnelle	77
C	our pénale internationale	81
D	roit international humanitaire	82
Lı	utte contre le terrorisme, prévention de l'extrémisme violent et lutte contre ce phénomène	84
15. FON	LES DROITS DE L'HOMME DANS L'ENSEMBLE DES POLITIQUES EXTÉRIEURES IDAMENTALES DE L'UE	87
M	lobilité, migrants, réfugiés et demandeurs d'asile	87
C	ommerce	91
C	oopération au développement	96
16.	INSTRUMENTS DE L'UE	97
O	rientations et lignes directrices dans le domaine des droits de l'homme	97
St	ratégies par pays en matière de droits de l'homme et de démocratie	98
D	ialogues sur les droits de l'homme	99
In	strument européen pour la démocratie et les droits de l'homme	100

1. INTRODUCTION

En 2018, l'Union européenne (UE) a continué d'occuper une place de premier ordre dans la protection et la promotion des droits de l'homme, dans un paysage géopolitique en mutation rapide. Elle a pris part à des activités partout dans le monde, conformément aux objectifs définis dans le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2015-2019)¹. Dans un monde instable et imprévisible, le plan d'action a été précieux pour faire avancer la cause des droits de l'homme.

En cette année du 70^e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), l'UE a œuvré résolument en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme au cœur du multilatéralisme, lesquelles revêtent une importance particulière dans une époque marquée par de graves tendances négatives en matière de droits de l'homme et de démocratie à travers le monde. Au cours de cette année, les menaces et violations subies par les journalistes et autres professionnels des médias ont augmenté, réduisant ainsi davantage l'espace dévolu au journalisme libre. Conformément aux priorités fixées dans la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne², l'UE a continué de s'opposer fermement à toute restriction injustifiée des droits à la liberté d'association et de rassemblement pacifique.

Cette année n'a pas été faite que de défis et de régressions en matière de droits de l'homme; en effet, des évolutions positives ont également eu lieu. À titre d'exemple, l'UE a uni ses forces à celles de l'Organisation de la coopération islamique pour la toute première fois afin de faire adopter une résolution du Conseil des droits de l'homme visant à établir un mécanisme international de reddition de comptes concernant le Myanmar/la Birmanie. En 2018, l'UE a œuvré à définir et soutenir des discours positifs en matière de droits de l'homme, en s'appuyant sur la vision d'un programme 2030 fondé sur les droits de l'homme. L'initiative "Good Human Rights Stories", menée sous l'égide de l'Union européenne et lancée lors de la 73^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), a reçu un large écho dans les différentes régions du monde et est destinée à favoriser efficacement des évolutions positives à l'avenir.

Conclusions du Conseil sur le plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2015-2019), doc. 10897/15, 20 juillet 2015.

[&]quot;Vision partagée, action commune: une Europe plus forte - Une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne", juin 2016. https://eeas.europa.eu/archives/docs/top_stories/pdf/eugs_review_web.pdf

Le présent rapport présente un aperçu des activités menées par l'UE en 2018 pour promouvoir et protéger les droits de l'homme partout dans le monde. Il aborde des questions thématiques illustrées par des exemples propres à chaque pays et est conçu pour être utile à tous les interlocuteurs.

2. LE REPRÉSENTANT SPÉCIAL DE L'UE POUR LES DROITS DE L'HOMME

En 2018, le représentant spécial de l'UE (RSUE) pour les droits de l'homme, Stavros Lambridinis, a poursuivi ses travaux visant à accroître la concrétisation, la cohésion et la visibilité des droits de l'homme dans la politique étrangère de l'UE, sous l'autorité de la haute représentante/vice présidente (HR/VP), Federica Mogherini.

Une priorité essentielle du travail du RSUE en 2018 a été la création et la promotion d'un nouveau discours ainsi que d'alliances transrégionales renforcées afin de mettre l'accent sur le pouvoir de transformation positif qui caractérise les droits de l'homme. Ces travaux ont été menés en étroite coordination avec les États membres de l'UE, les Nations unies, certains gouvernements de pays tiers et la société civile, sous la direction de la HR/VP, et ont abouti, à l'occasion de la semaine à haut niveau de l'AGNU, au lancement de l'initiative "Good Human Rights Stories", une coopération majeure entre 13 pays sous l'égide de l'UE visant à répondre aux attaques contre l'universalité des droits de l'homme en mettant en avant, soutenant et promouvant les politiques efficaces fondées sur les droits de l'homme déjà mises en œuvre par différents pays du monde³. Dans ce contexte, le RSUE a continué de participer à des visites officielles et à d'autres réunions avec des gouvernements, des institutions indépendantes de défense des droits de l'homme et des acteurs de la société civile, notamment en Géorgie, avec les ministres des affaires étrangères de l'Argentine et de l'Uruguay et avec les ambassadeurs de pays tiers et des acteurs de la société civile internationale, à Bruxelles, Genève et New York. L'initiative met l'accent sur le caractère indispensable du cadre des droits de l'homme à la fois pour soi et pour relever d'importants défis nationaux et internationaux, notamment la sécurité et le développement durables, et la promotion de l'égalité, de la démocratie, de la résilience sociale et de l'inclusion.

_

Initiative "Good Human Rights Stories" https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/51241/good-human-rights-stories-coalition-launched_fr.

Le RSUE a poursuivi les activités en matière de droits de l'homme qu'il mène aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral en réalisant des visites au Myanmar/en Birmanie et en Afrique du Sud et en présidant des dialogues sur les droits de l'homme avec ces pays, ainsi qu'en représentant l'UE au cours de dialogues sur les droits de l'homme tenus à Bruxelles et lors d'autres consultations avec le Mexique, l'Union africaine et l'Iran. Il s'est également rendu aux États-Unis afin de rencontrer la nouvelle administration et des groupes de réflexion sur les droits de l'homme, et pour représenter l'UE à la réunion ministérielle visant à faire avancer la liberté religieuse organisée par ce pays. Lors de chacune de ses visites, le RSUE a continué d'évoquer les principales préoccupations que suscite la situation des droits de l'homme et de rechercher les meilleures façons d'accomplir des progrès concrets sur le terrain.

Le RSUE a en outre renforcé la présence de l'UE et mieux fait connaître l'action de celle-ci en participant à plusieurs activités de haut niveau à l'occasion du 70° anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme, du 25° anniversaire de la déclaration et du programme d'action de Vienne et du 20° anniversaire de la déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme. Il a poursuivi son dialogue fondé sur des principes visant à soutenir et renforcer le système multilatéral fondé sur des règles et à approfondir la coopération avec les Nations unies, notamment au moyen de réunions stratégiques avec le secrétaire général des Nations unies, M. Guterres, et la Haute- Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, M^{me} Bachelet. Ses visites et réunions officielles ont notamment concerné le Conseil des droits de l'homme des Nations unies à Genève et la semaine ministérielle de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) à New York, ainsi que des organisations et partenaires régionaux importants tels que le Conseil de l'Europe, l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

Le RSUE a maintenu un niveau élevé de coopération avec les acteurs de la société civile qui œuvrent au sein d'ONG internationales et au niveau local. Il a poursuivi ses activités de plaidoyer en faveur de la protection des défenseurs des droits de l'homme contre la répression croissante et la législation de plus en plus restrictive qui prévalent dans certains pays.

Le RSUE a effectué plusieurs visites bilatérales spéciales et interventions orales, mené des interactions universitaires et assisté à des conférences internationales afin de renforcer la visibilité et la portée de la politique de l'UE en matière de droits de l'homme, en mettant particulièrement l'accent sur les principales priorités thématiques de l'UE, notamment la lutte contre la torture, l'abolition de la peine de mort, les droits économiques, sociaux et culturels, les entreprises et les droits de l'homme, la liberté d'expression et d'association, la liberté de religion ou de conviction, la pleine jouissance, par les femmes, les enfants et les personnes LGBTI, de l'ensemble des droits fondamentaux, et l'obligation de rendre des comptes en cas de violation des droits de l'homme.

3. L'ACTION DE L'UE AU NIVEAU MULTILATÉRAL

Les droits de l'homme sont au cœur du multilatéralisme et constituent un élément essentiel du système des Nations unies. En 2018, l'UE a continué de jouer un rôle de premier plan dans la promotion et la protection universelles des droits de l'homme au niveau multilatéral, en travaillant en particulier dans le cadre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH) et de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU). Elle a également soutenu les activités du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), du Conseil de l'Europe (CdE), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), d'institutions spécialisées de l'ONU, et d'autres organismes du système des Nations unies tels que l'Organisation internationale du travail (OIT).

L'UE dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme

L'UE soutient l'action du système des droits de l'homme des Nations unies dans la lutte qu'il mène contre les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, y compris par des déclarations et résolutions par pays, des commissions d'enquête, des missions d'enquête et autres procédures spéciales ainsi que dans le cadre de l'examen périodique universel (EPU). Elle soutient activement toutes celles et ceux qui agissent contre les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits.

L'UE est en outre déterminée à mettre en œuvre la "responsabilité de protéger", en veillant à prévenir et à faire cesser les violations des droits de l'homme commises dans le contexte d'atrocités. En 2018, aux côtés des États membres de l'UE et de partenaires partageant les mêmes valeurs dans le monde, l'UE a continué de prendre la tête d'initiatives thématiques ou par pays dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme. L'UE s'est employée à intensifier la coopération transrégionale dans les enceintes multilatérales compétentes en matière de droits de l'homme dans l'optique de parvenir à des résultats solides dans un contexte de plus en plus complexe de contestation des institutions multilatérales et de multiples tendances négatives de par le monde en ce qui concerne les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Dans la perspective du 70° anniversaire de la DUDH en particulier, l'UE a placé au premier rang de ses priorités la promotion et la défense de l'universalité des droits de l'homme ainsi que l'amélioration de leur visibilité.

73° session de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), Troisième Commission

La session de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies⁴, qui a eu lieu en octobre et novembre 2018, a été couronnée de succès pour ce qui est des priorités de l'UE. Les résolutions de l'UE et d'États membres de l'UE ont été bien reçues, avec davantage de votes en leur faveur, ou ont été adoptées sans vote malgré des circonstances difficiles. Conjointement avec l'OCI, l'UE a présenté une résolution sur la situation des droits de l'homme au Myanmar/en Birmanie soutenant les efforts concourant à ce que des comptes soient rendus par les auteurs de violations des droits de l'homme graves et attestées par des éléments dignes de foi commises dans le pays. La résolution sur les droits de l'enfant présentée par l'UE et un groupe de pays d'Amérique latine ainsi que la résolution sur la liberté de religion ou de conviction présentée à l'initiative de l'UE ont été adoptées par consensus. La résolution UE-Japon sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (RPDC), appelant les autorités de la RPDC à mettre fin immédiatement aux violations des droits de l'homme et à coopérer avec le système des droits de l'homme des Nations unies, a été adoptée sans vote. L'UE a également apporté son soutien à d'importantes résolutions sur la situation des droits de l'homme en Syrie, en Crimée et dans la ville de Sébastopol, et en Iran. L'UE a soutenu activement la résolution bisannuelle appelant à un "moratoire sur l'application de la peine de mort" présentée par le groupe de travail interrégional présidé par le Brésil, qui a été adoptée avec davantage de soutien qu'en 2016.

Comme d'ordinaire, l'UE a participé à la plupart des soixante dialogues interactifs avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales des Nations unies, et a fait neuf déclarations relatives à différents points de l'ordre du jour. Les États membres de l'UE ont travaillé en étroite collaboration avec la délégation de l'UE auprès des Nations unies à New York pour appuyer les positions de l'UE, y compris en se répartissant les tâches relatives aux résolutions et aux déclarations.

Sessions du Conseil des droits de l'homme des Nations unies en 2018

En 2018, l'UE a continué de jouer un rôle moteur au sein du Conseil des droits de l'homme, en faisant progresser des priorités thématiques et en abordant des situations préoccupantes dans certains pays au moyen de résolutions présentées à son initiative et de déclarations, et en œuvrant de manière transrégionale et soutenant les activités d'autres acteurs. Tout au long de l'année, l'UE a également soutenu sans réserve le président du CDH dans le cadre d'un processus transrégional destiné à renforcer les méthodes de travail et l'efficacité du CDH, qui a conduit à l'adoption d'un ensemble de mesures ayant fait l'objet d'un accord lors de la réunion d'organisation du CDH qui s'est tenue en décembre

Toutes les résolutions adoptées peuvent être consultées sur la <u>page web des Nations unies</u>.

Tout au long de la 37^e session du Conseil des droits de l'homme, tenue en mars 2018, l'UE a réaffirmé sa position de longue date selon laquelle tous les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et indissociables. L'UE a parrainé quatre résolutions, soulignant ainsi sa détermination résolue à rester très active dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme et à les soutenir. La résolution sur la situation des droits de l'homme en RPDC, présentée à l'initiative de l'UE et du Japon, a prorogé le mandat du rapporteur spécial. La résolution sur la situation des droits de l'homme au Myanmar/en Birmanie, présentée à l'initiative de l'UE, a bénéficié d'un fort soutien transrégional, plus de cent pays ayant coparrainé le texte, dont tous les États membres de l'OCI. Elle a renouvelé le mandat du rapporteur spécial et fourni des ressources supplémentaires permettant à la mission internationale indépendante d'établissement des faits de procéder à la compilation, d'une importance cruciale, de tous les éléments de preuve attestant de violations des droits de l'homme. Du point de vue thématique, l'UE, de concert avec des partenaires du monde entier, a continué de tirer parti de son initiative sur la liberté de religion ou de conviction. La résolution présentée à l'initiative de l'UE, adoptée par consensus, a mis l'accent sur l'importance que revêt la mise en œuvre des engagements pris précédemment par les États dans le cadre d'enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme. L'UE, conjointement avec le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a également présenté une résolution sur les droits de l'enfant, mettant l'accent sur la protection des enfants dans le contexte des situations humanitaires.

Lors de la 38e session, tenue en juin 2018, l'UE s'est exprimée sur les questions relatives à l'égalité des sexes, à la pleine jouissance de l'ensemble des droits fondamentaux des femmes et des filles et à l'émancipation de celles-ci. L'UE a participé activement aux négociations menées sur toutes les résolutions relatives aux questions d'égalité des sexes présentées lors de la 38e session, notamment les résolutions sur la violence à l'égard des femmes et sur la discrimination à l'égard des femmes ainsi que la résolution du Groupe des États d'Afrique sur les mutilations génitales féminines.

L'ambassadrice Mara Marinaki, conseillère principale du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) sur les questions relatives à l'égalité des sexes et sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité, a veillé à ce que l'UE se fasse entendre dans ces débats. La résolution sur la situation des droits de l'homme en Biélorussie, présentée à l'initiative de l'UE, qui a renouvelé le mandat du rapporteur spécial, a été adoptée avec davantage de voix que lors des années précédentes.

Le succès principal de la 39^e session, tenue en septembre 2018, qui traduit les efforts énergiques et constants de l'UE pour rechercher de nouveaux partenariats et travailler dans un cadre transrégional afin de protéger les droits de l'homme, a été l'adoption de la résolution sur le Myanmar/la Birmanie présentée à l'initiative de l'UE et de l'OCI. L'UE et l'OCI ont présenté leur première résolution conjointe au CDH, dans le prolongement des conclusions extrêmement préoccupantes figurant dans le rapport final de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar/la Birmanie. La résolution, soutenue par plus de cent pays, établit un mécanisme indépendant chargé de recueillir, de regrouper, de préserver et d'analyser les éléments de preuve attestant de la commission de crimes internationaux les plus graves et de violations du droit international au Myanmar/en Birmanie. Compte tenu de la gravité persistante de la situation des droits de l'homme au Burundi, l'UE a également présenté une résolution sur ce pays, qui a renouvelé le mandat de la commission d'enquête afin qu'elle puisse approfondir ses investigations. Au vu de la dégradation constante de la situation humanitaire et des droits de l'homme au Yémen, l'UE a soutenu une résolution sur ce pays qui a renouvelé le mandat du groupe d'éminents experts. Comme elle l'a fait au cours d'autres sessions du CDH en 2018, l'UE a continué de soutenir l'action résolue du CDH eu égard aux violations des droits de l'homme en Syrie.

L'UE a également participé à la 28^e session extraordinaire du CDH sur la détérioration de la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui s'est tenue le 18 mai 2018

L'UE au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Pour ce qui est de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'UE a continué de prendre part au dialogue et à la coopération concernant la dimension humaine du concept global de sécurité de l'OSCE.

L'UE a participé activement à toutes les manifestations ayant trait à la dimension humaine, à savoir la réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine tenue du 10 au 20 septembre 2018 et les réunions supplémentaires sur la dimension humaine, ainsi qu'à toutes les réunions du comité sur la dimension humaine. Au cours de la réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, l'UE s'est exprimée lors de chaque session, a participé à des manifestations parallèles et a tenu des réunions bilatérales avec des représentants de la société civile. L'UE a activement plaidé en faveur d'une participation ouverte et large des organisations de la société civile (OSC) aux manifestations de l'OSCE.

Au sein du Conseil permanent de l'OSCE, l'UE a abordé plusieurs questions, en célébrant par exemple la Journée mondiale de la liberté de la presse, la Journée internationale contre la peine de mort et la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et a mis en avant des cas individuels liés aux droits de l'homme.

Pour la première fois depuis 2014, le Conseil ministériel de l'OSCE a adopté une décision historique concernant la dimension humaine, sur la sécurité des journalistes, ainsi qu'une décision transdimensionnelle, comportant une forte composante relative à la dimension humaine, sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et la lutte contre celle-ci. L'UE a joué un rôle déterminant dans le processus de négociation ayant conduit à son adoption par consensus.

L'UE a continué de soutenir sans réserve le travail précieux des institutions autonomes de l'OSCE (le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) et le Représentant pour la liberté des médias et Haut-Commissaire pour les minorités nationales). En ce qui concerne l'observation électorale, l'UE et l'OSCE partagent des objectifs communs, des normes et une méthodologie similaire. Les efforts actuels visant à renforcer la méthodologie appliquée à l'observation de l'utilisation de nouvelles technologies dans le cadre du processus électoral et au suivi des recommandations formulées par les missions d'observation électorale (MOE) sont des exemples de coopération en matière de soutien à la démocratie et de promotion des droits de l'homme. L'UE a soutenu les activités menées par le BIDDH pour assister les États participants de l'OSCE, par exemple en finançant des projets destinés à assurer le suivi des recommandations en matière d'élections dans les Balkans occidentaux, et pour mettre en place un système judiciaire complet en vue d'apporter une réponse aux crimes de haine. L'UE est également le principal donateur d'une enquête de l'OSCE sur le bien-être et la sécurité des femmes.

En juin 2018, l'UE a pris la décision de renforcer encore sa coopération avec l'OSCE, par un échange de lettres entre les secrétaires généraux de la Commission européenne, du SEAE et de l'OSCE. La première réunion à haut niveau s'est tenue en décembre 2018, avec la participation des institutions autonomes de l'OSCE; les discussions ont porté sur les domaines stratégiques dans lesquels l'UE et l'OSCE coopèrent actuellement ou pourraient coopérer à l'avenir, notamment le suivi des élections, la prévention des conflits, le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que la prévention des menaces transnationales et la lutte contre ce phénomène.

L'UE au Conseil de l'Europe

En 2018, le Conseil de l'Europe (CdE) a rencontré des difficultés sans précédent causées en particulier par l'absence des délégués russes à l'Assemblée parlementaire du CdE, par une procédure d'infraction ouverte contre l'Azerbaïdjan en raison de la non-application d'arrêts rendus par la Cour européenne des droits de l'homme, et par la décision de la Turquie de revenir sur son statut de grand contributeur au budget.

L'UE a continué de soutenir le Conseil de l'Europe dans la défense et la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Notre partenariat repose sur trois piliers: le dialogue politique de haut niveau, la coopération juridique et le soutien financier. L'UE soutient résolument le rôle joué par la Cour européenne des droits de l'homme et le système basé sur les conventions du CdE, qu'elle estime être les principaux instruments au service de la défense des droits de l'homme en Europe. Les programmes conjoints UE-CoE menés dans la région concernée par l'élargissement de l'UE ainsi que dans les pays du Partenariat oriental et du sud de la Méditerranée ont continué de fournir une expertise large et solide sur le renforcement des capacités des institutions de pays partenaires à mettre en œuvre des réformes nationales et à les rapprocher des normes du CdE et de l'UE dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit.

L'UE a continué, dans l'ensemble de ses relations avec le Conseil de l'Europe, d'encourager la coopération avec la société civile, d'intégrer les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans tous les domaines d'activité, de promouvoir des politiques de la jeunesse efficaces, y compris en matière d'éducation et de formation, ainsi que d'accélérer la mise en œuvre des priorités relatives à la jeunesse, à la paix et à la sécurité, et de traiter la question des migrations, une attention particulière étant accordée aux besoins des migrants en situation de vulnérabilité: les femmes en situation de risque, les enfants, les personnes handicapées, les victimes de discrimination sur quelque base que ce soit, ainsi que les victimes de violences.

En 2018, des progrès ont été accomplis dans un certain nombre de domaines de coopération entre l'UE et le CdE. Le Protocole d'amendement à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (convention n° 108) a été adopté et ouvert à la signature, ce qui permettra à l'UE d'adhérer à la convention dès que sa version modernisée entrera en vigueur. En outre, l'UE et le CdE ont étudié de manière de plus en plus approfondie les possibilités de collaboration sur les "nouveaux défis", tels que l'intelligence artificielle (IA).

L'UE au sein de l'Organisation internationale du travail

En 2018, l'UE a participé activement à la 107^e session de la Conférence internationale du travail, en mettant particulièrement l'accent sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail en vue d'une convention et d'une recommandation qui seront adoptées en 2019. La conférence a reconnu qu'il existe effectivement une lacune en droit international à cet égard. Pour ce qui est du dialogue social, la conférence a pris acte de la nécessité d'établir un nouveau cadre d'action ainsi qu'une coopération au développement de l'Organisation internationale du travail (OIT) efficace en vue de réaliser les objectifs de développement durable. À cet égard, l'UE a continué de soutenir les travaux de l'OIT afin d'autonomiser les communautés les plus vulnérables au moyen de projets de coopération au développement tels que le Navigateur autochtone, qui fournit un cadre basé sur les communautés pour le suivi des droits des peuples autochtones (1,2 millions d'EUR), ainsi que les travaux qu'elle mène avec des partenaires commerciaux de l'UE en vue de mettre en œuvre de manière effective les normes internationales du travail. En outre, l'UE a contribué aux travaux des mécanismes de contrôle de l'application des normes de l'OIT sur le respect de la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. L'UE a également participé activement aux travaux du Conseil d'administration de l'OIT, notamment en ce qui concerne la réforme du système des Nations unies pour le développement et les préparatifs du centenaire de l'OIT, en 2019, en mettant l'accent sur les activités à venir.

4. GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Conformément à ses valeurs fondatrices que sont le respect des principes démocratiques, l'État de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, l'UE a continué de réaffirmer son attachement à la démocratie. Le soutien de l'UE à la démocratie s'est principalement concentré sur le renforcement de la démocratie représentative et participative, le pluralisme politique, la transparence et la responsabilité institutionnelles, l'élargissement de l'espace dévolu à la société civile et la protection des droits civils et politiques. Il a été fourni en tenant régulièrement des dialogues politiques avec les pays partenaires et en établissant des partenariats avec les organisations régionales et internationales ainsi que des programmes de coopération soutenant les parlements, des partis politiques, la société civile et la gouvernance démocratique.

En 2018, le montant des contrats concernant des projets de coopération en faveur de la gouvernance et de la participation démocratiques s'est élevé à 115 millions d'EUR. Un nouveau projet mondial visant à renforcer les capacités des parlements grâce à l'expertise des parlements des États membres de l'UE a été lancé en 2018. En ce qui concerne les partis politiques, la mise en œuvre des cinq projets retenus au titre du "programme pilote destiné à renforcer les partis politiques" a progressé en 2018 et contribue à renforcer le rôle des femmes dans les partis politiques et à assurer des conditions plus équitables dans les systèmes multipartites au Malawi, en Bolivie, au Maroc, au Bénin, au Paraguay, en Mongolie, en Moldavie, en Tunisie, en Géorgie et au Kirghizstan.

L'année 2018 a été fortement marquée par des menaces croissantes pesant sur la démocratie et l'ordre international fondé sur des règles. L'UE s'est attachée à élaborer des façons efficaces de remédier aux tendances négatives telles que le rétrécissement de l'espace démocratique, y compris celui dévolu à la société civile, les campagnes de désinformation, les tentatives de nuire à l'intégrité des élections, les utilisations abusives des mégadonnées et le recul de la confiance dans les institutions démocratiques. L'UE a discuté de manières de tirer parti du potentiel que représentent les technologies de l'information et de la communication (TIC) en matière de démocratisation tout en atténuant les risques associés aux technologies. La conférence sur la Journée internationale de la démocratie, le concours CivicTech4Democracy et une conférence de haut niveau sur l'avenir de l'observation électorale internationale (voir encadré) ont été organisés pour guider l'élaboration de réponses adaptées à certains de ces défis. En novembre 2018, l'UE a lancé un appel à propositions global au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)⁵ concernant des projets soutenant le militantisme et la participation civiques au moyen des technologies numériques. Dans le cadre de l'instrument européen de voisinage (IEV), l'UE a continué de soutenir le Fonds européen pour la démocratie, organisme subventionnaire fournissant des fonds, de manière rapide et souple, aux acteurs civiques et politiques locaux œuvrant en faveur de la démocratie.

En 2018, le Parlement européen a continué de soutenir des parlements et des acteurs associés aux parlements, en concentrant principalement son assistance sur des parlements des pays du voisinage européen et des pays en préadhésion. Des bonnes pratiques parlementaires à l'intention des députés et des fonctionnaires ont été échangés sur de nombreux sujets, notamment le contrôle parlementaire, les règlements intérieurs et codes de conduite des parlements, le travail en commission et en plénière, les droits de l'homme et le renforcement du pouvoir des femmes dans la vie politique.

_

https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/onlineservices/index.cfm?do=publi.welcome&nbPubliList=15&orderby=upd&orderbyad=Desc&se archtype=RS&aofr=161054

Les dialogues Jean Monnet pour la paix et la démocratie (qui portent sur la promotion d'une culture parlementaire de dialogue) se sont poursuivis avec la Rada ukrainienne, et le premier dialogue avec la Sobranie de la République de Macédoine du Nord a eu lieu en 2018. Une "table ronde de haut niveau sur le processus d'intégration européenne des Balkans occidentaux dans une perspective régionale" a été l'occasion pour les chefs de groupes politiques des parlements des Balkans occidentaux de discuter avec des députés européens de premier plan des progrès et des attentes de la région des Balkans occidentaux en ce qui concerne l'intégration de leurs pays à l'UE. En complément des activités du PE dans les Balkans occidentaux, le programme des jeunes dirigeants politiques, conjointement avec la Commission européenne, a organisé un dialogue à haut niveau à Skopje sur la participation politique des jeunes et les politiques de la jeunesse, réunissant de jeunes députés et des acteurs de la société civile issus de l'ensemble de la région.

Une conférence de haut niveau sur l'avenir de l'observation électorale internationale a été organisée conjointement par le Service européen pour l'action extérieure, la Commission européenne et le Parlement européen en octobre 2018. Au cours d'une série de tables rondes, plus de 400 participants se sont penchés sur les principaux défis en matière d'observation électorale et d'intégrité des élections démocratiques, à savoir l'utilisation croissante des technologies informatiques dans la gestion des élections, les difficultés posées par l'utilisation abusive des médias sociaux et la désinformation et les moyens de prévenir la violence liée aux élections. Un certain nombre de recommandations dégagées lors de la conférence seront promues par les institutions de l'UE. La conférence a également porté sur les moyens de renforcer la coopération trilatérale (UE/UA/ONU) dans ce domaine et a permis de susciter un soutien en faveur d'un code de conduite conjoint pour les différentes assemblées parlementaires participant à l'observation.

En 2018, l'UE a continué de déployer des missions d'observation électorale et a considérablement renforcé le suivi de celles-ci dans le cadre du soutien global aux processus démocratiques, notamment en utilisant les recommandations de ces missions dans la programmation de projets de coopération. Cette approche complète sur mesure est un élément central du soutien de l'UE à la gouvernance démocratique.

En 2018, neuf missions d'observation électorale (au Liban, en Sierra Leone, en El Salvador, au Paraguay, en Tunisie, au Pakistan, au Zimbabwe, au Mali et à Madagascar) et neuf missions d'experts électoraux (en Iraq, au Timor-Oriental, en Colombie, en Guinée, au Nigeria, au Mozambique, à Sao Tomé-et-Principe, au Bangladesh et en Afghanistan) ont été déployées dans des pays partenaires.

Les MOE de l'UE procèdent à une évaluation indépendante des processus électoraux. Elles formulent des recommandations sur le cadre électoral et sa mise en œuvre ainsi que sur l'environnement électoral en vue d'élections transparentes, ouvertes à tous et crédibles. Plus généralement, les recommandations peuvent être un aspect essentiel de l'approfondissement de la démocratie, du soutien aux droits de l'homme et du maintien de la paix dans les pays partenaires. Elles portent sur des questions importantes telles que les droits civils et politiques, la participation des femmes et des jeunes aux processus politiques, la liberté d'expression et la liberté des médias.

L'UE entreprend des actions très diverses afin de faire progresser la mise en œuvre effective des recommandations des MOE. Elle mène notamment des dialogues politiques et des dialogues sur les droits de l'homme avec les autorités ainsi que des activités de diplomatie publique, participe aux travaux des enceintes internationales et aux activités de programmation de la coopération, et déploie des visites et des missions spécialement conçues, telles que des missions de suivi électoral.

Dans le prolongement des conclusions du Conseil de mai 2018 sur le suivi des recommandations des MOE⁶, un nombre accru de missions de suivi électoral de l'UE ont été déployées en 2018 (Burkina Faso, Maldives, Ouganda, Jordanie et Haïti) afin, d'une part, d'évaluer dans quelle mesure les recommandations des MOE étaient mises en œuvre et, d'autre part, de réaliser des progrès dans le renforcement de tous les aspects de la démocratie (voir l'étude de cas).

L'UE a également soutenu les observateurs d'élections locales dans huit pays⁷. Des méthodes ont été mises au point pour soutenir le suivi des médias sociaux en période électorale, le suivi des élections au moyen d'une approche tenant compte des questions d'égalité des sexes et la communication stratégique des observateurs nationaux. L'UE a également fait porter ses activités sur la violence liée aux élections, en entamant des travaux sur une boîte à outils à l'intention des praticiens pour la promotion d'élections pacifiques. Une conférence a été organisée conjointement avec le PNUD en octobre 2018 sur le thème du maintien de la paix grâce aux élections.

_

Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 22/2017 de la Cour des comptes européenne intitulé: "Missions d'observation électorale – Recommandations mieux suivies, mais surveillance de leur mise en œuvre à améliorer".

Arménie, Afghanistan, République démocratique du Congo, Liban, Madagascar, Maldives, Mozambique, Timor-Oriental.

Burkina Faso – en bonne voie pour parvenir à une réforme électorale significative dans la perspective des élections présidentielle et législative de 2020

Dans le cadre du soutien qu'elle apporte à la démocratie et à la promotion des droits de l'homme, l'UE a déployé une mission de suivi électoral pour évaluer la mise en œuvre des 20 recommandations formulées par la mission d'observation électorale de 2015. Cette mission, dirigée par la députée européenne Cecile Kashetu Kyenge, cheffe de la mission d'observation des élections présidentielle et législative en 2015, s'est déroulée entre le 14 juin et le 9 juillet 2018.

Elle visait à aider le pays à retrouver un élan en termes de réformes électorales à l'approche des élections de 2020; elle a permis de dégager un consensus sur la nécessité de mettre en œuvre des réformes ambitieuses. Les autorités du Burkina Faso ont exprimé leur détermination à continuer d'œuvrer à l'amélioration du cadre électoral, sur la base des recommandations de la MOE, qui ont été acceptées comme "recommandations nationales". Un important travail préparatoire a été accompli en vue de leur mise en œuvre. Par exemple, des efforts considérables ont été déployés, avec le soutien de l'UE et de l'UNICEF, dans le domaine de l'enregistrement de l'état civil et de l'utilisation de l'état civil pour établir les listes électorales, et un projet de révision complète du code électoral a été établi. Toutefois, ce projet ne pourra être adopté qu'après l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution, qui devrait avoir lieu à la suite du référendum national prévu pour le premier trimestre 2019.

5. UN ESPACE FAVORABLE À LA SOCIÉTÉ CIVILE

En 2018, l'UE a continué d'accorder une attention particulière à l'indépendance de la société civile, conformément aux objectifs du plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie.

Il y a eu un certain nombre de développements importants, parmi lesquels la diffusion de messages publics et non publics pour lutter contre la limitation de l'espace dévolu à la société civile et les tentatives mises en œuvre pour entraver les activités de cette dernière, l'inclusion d'un volet consacré à l'espace civique et démocratique dans les stratégies par pays en matière de droits de l'homme et de démocratie, l'élaboration de nouvelles feuilles de route pour la société civile, des modifications apportées aux modalités de financement, pour permettre par exemple aux organisations en exil de recevoir des fonds, et la disponibilité accrue de fonds d'urgence. Des représentants de la société civile, des points de contact sur les droits de l'homme et des officiers de liaison avec les défenseurs des droits de l'homme (DDH) sont maintenant présents dans toutes les délégations de l'UE, ce qui garantit qu'un point d'entrée clairement identifié est chargé de dialoguer avec la société civile sur le terrain et de contribuer à protéger les groupes et les personnes en situation de vulnérabilité.

L'UE a continué à consulter systématiquement la société civile et les défenseurs des droits de l'homme avant de tenir des dialogues sur les droits de l'homme, ainsi qu'à organiser ensuite des réunions de compte rendu. Comme chaque année, des séminaires spécifiques d'organisations de la société civile (financés au titre de l'IEDDH) ont été organisés en 2018 dans le cadre des dialogues officiels sur les droits de l'homme tenus avec des pays tiers ou des organisations régionales. En 2018, des manifestations ciblées, telles que le forum UE-ONG et les Journées européennes du développement, ont permis de mobiliser la société civile et de multiples parties prenantes, ainsi que d'échanger sur les questions liées aux droits de l'homme et au développement.

Des représentants de la société civile sont également régulièrement invités à dialoguer avec le groupe "Droits de l'homme" du Conseil (COHOM) et sont systématiquement informés de ses travaux.

Depuis 2014, 107 délégations de l'UE ont élaboré leur "feuille de route de l'UE par pays pour l'engagement avec la société civile", la première priorité étant la mise en place d'un environnement favorable à la société civile. Ces feuilles de route présentent une analyse globale, par l'UE, du paysage de la société civile, et elles mettent en exergue les priorités de l'UE et les mesures concrètes à prendre pour nouer le contact avec les organisations de la société civile (OSC) situées dans les pays partenaires et pour les soutenir. Étant donné que la plupart des feuilles de route couraient jusqu'à la fin de 2017, une procédure de renouvellement a été lancée. Jusqu'à présent, 56 délégations de l'UE ont révisé leur feuille de route pour la période 2018-2020. La Commission européenne aborde les questions liées à l'environnement favorable dans le cadre de son forum politique pour le développement, auquel participent des organisations de la société civile, des réseaux et des associations, tant au niveau régional que mondial.

L'UE a continué à soutenir le renforcement d'un environnement favorable à la société civile dans les enceintes multilatérales, notamment en soutenant la résolution sur le champ d'action de la société civile, adoptée lors de la 38^e session du CDH. La promotion de la participation des ONG aux travaux du CDH et de l'AGNU, y compris en défendant le droit de parole des ONG, est l'une des priorités que l'UE poursuit aux Nations unies. L'UE a collaboré activement avec le groupe de travail sur la société civile basé à Genève. Elle a également soutenu le secrétariat technique pour les représentants des peuples autochtones – le Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones (Docip) – avec une contribution de 2 millions d'euros.

L'UE a intensifié sa collaboration avec le Comité des Nations unies chargé des ONG, qui étudie les demandes d'accréditation introduites par les ONG auprès du Conseil économique et social (ECOSOC), en vue de contrer la politisation et le manque de transparence dans les procédures de celui-ci. L'UE et les États membres ont soutenu avec succès le renvoi à un vote au sein de l'ECOSOC afin d'annuler les reports répétés, par le Comité, de l'examen de demandes introduites par des ONG.

Les OSC sont demeurées les principales bénéficiaires de l'aide fournie au titre de l'IEDDH. Tirant parti de ce qui constitue sa plus grande force, à savoir sa capacité à opérer sans avoir à obtenir le consentement du gouvernement hôte, l'IEDDH a pu faire porter son action principalement sur des questions sensibles et des approches innovantes et coopérer directement avec des OSC isolées ou marginalisées, en temps opportun et de manière flexible. Ainsi, par l'intermédiaire de procédures adaptées et souples telles que la facilité de l'IEDDH pour les crises en matière de droits de l'homme, l'UE a alloué cinq subventions directes à des organisations de la société civile travaillant dans des conditions exceptionnellement difficiles. Dans un contexte mondial de rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile, l'enveloppe de l'IEDDH consacrée à la création d'un espace civique et démocratique aux niveaux local, national et régional a été encore augmentée. Outre le soutien apporté aux défenseurs des droits de l'homme en danger et aux OSC opérant dans des environnements nationaux particulièrement difficiles, l'instrument souligne l'importance que revêt la société civile pour la démocratie. Le soutien apporté aux citoyens observateurs des élections et à l'ensemble du cycle démocratique a été renforcé, et des initiatives spécifiques visant à promouvoir la création d'un espace favorable, telles que la campagne CivicTech4Democracy menée en août et septembre 2018, ont été organisées. Au niveau mondial, conscient de la nature pluridimensionnelle du rétrécissement de l'espace, l'IEDDH a continué à financer les efforts conjoints des trois rapporteurs spéciaux des Nations unies les plus compétents dans ce domaine (les rapporteurs spéciaux sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, et sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association).

En 2018, le programme thématique relatif aux OSC a soutenu les organisations de la société civile en leur qualité d'acteurs de la gouvernance, conformément aux priorités de la feuille de route par pays.

Tunisie – Consultations tripartites avec la société civile

Depuis la révolution, les OSC jouent un rôle décisif dans la réussite de la transition démocratique en Tunisie. Le renforcement de la société civile, y compris des partenaires sociaux, est au cœur de l'action de l'UE. L'UE a financé 85 projets mis en œuvre par des OSC, à hauteur de 41 millions d'euros

Outre le soutien financier que l'UE apporte à la société civile tunisienne, un dialogue tripartite entre les institutions de l'UE, les autorités tunisiennes et la société civile tunisienne, inédit dans le sud de la Méditerranée, a été lancé en avril 2016.

En 2018, l'UE a tenu l'engagement qui avait été formellement formulé dans la communication publiée en 2016 par la Commission et la haute représentante et vice-présidente intitulée "Renforcer le soutien de l'UE à la Tunisie", consistant à renforcer le dialogue tripartite sur tous les aspects des relations UE-Tunisie, notamment lorsque les relations UE-Tunisie bénéficieraient d'une plus grande transparence et d'une participation accrue des OSC. Cela inclut les domaines des migrations et de la mobilité, ainsi que de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme. Dans cet esprit, des consultations avec des représentants de la société civile ont eu lieu avant chaque réunion formelle tenue par l'UE et la Tunisie dans le cadre de l'accord d'association (notamment, le comité d'association au niveau des hauts fonctionnaires et les sous-comités thématiques au niveau des experts), ainsi qu'avant chaque session de négociation formelle entre l'UE et la Tunisie.

Le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie reconnaît également le rôle essentiel que jouent les institutions nationales de défense des droits de l'homme (INDH) en tant qu'institutions indépendantes, et il réaffirme la détermination de l'UE à soutenir les institutions qui respectent les principes de Paris⁸ et à dialoguer avec elles.

_

Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (les principes de Paris).

https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/statusofnationalinstitutions.aspx

En 2018, l'UE a continué de soutenir les INDH par l'intermédiaire de ses instruments financiers. Le programme ciblé "NHRI.EU", auquel l'UE contribue à hauteur de 5 millions d'euros sur trois ans, a continué de soutenir les capacités des INDH ciblées et la coopération avec leurs réseaux régionaux et internationaux, en ce qui concerne quatre domaines thématiques en particulier: les droits économiques, sociaux et culturels, les entreprises et les droits de l'homme, l'éducation aux droits de l'homme et le renforcement des principaux mandats des INDH. Il a été décidé en 2018 de continuer à financer ce projet essentiel et qui porte ses fruits, en soutenant les INDH au titre de l'IEDDH pour trois années supplémentaires à partir de 2019.

6. LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

En 2018, nous avons célébré le 20^e anniversaire de la déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme. Ces dernières années, de plus en plus de défenseurs des droits de l'homme ont été harcelés, emprisonnés et même assassinés pour avoir défendu des principes consacrés dans la déclaration universelle des droits de l'homme. Le soutien aux défenseurs des droits de l'homme est l'une des principales priorités de la politique extérieure de l'UE en matière de droits de l'homme.

Conformément au plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, l'UE a pris une série d'engagements en vue d'accroître le soutien apporté aux défenseurs des droits de l'homme, y compris au travers d'une mise en œuvre plus efficace des orientations de l'UE concernant les défenseurs des droits de l'homme.

L'introduction, dans les stratégies par pays en matière de droits de l'homme et de démocratie, d'un volet spécifique consacré aux défenseurs des droits de l'homme a encouragé la mise en œuvre de ces orientations. Chacune de ces nouvelles stratégies doit évaluer la situation des défenseurs des droits de l'homme dans le pays concerné et recenser, le cas échéant, les mesures que l'UE pourrait prendre pour leur apporter son soutien.

L'UE a continué à évoquer la situation des défenseurs des droits de l'homme dans les dialogues politiques qu'elle a tenus avec des pays tiers et lors de visites à haut niveau. Des questions relatives aux défenseurs des droits de l'homme ont également été examinées dans le cadre de séminaires de la société civile soutenus par l'UE. Des déclarations de l'UE faisant référence à des défenseurs des droits de l'homme en particulier ont été évoquées lors des réunions du Conseil permanent de l'OSCE et à l'occasion de la réunion annuelle sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, que l'OSCE a tenue à Varsovie. L'UE a également contribué activement à la réunion du comité sur la dimension humaine consacrée aux défenseurs des droits de l'homme, organisée en février 2018, ainsi qu'aux activités de décembre 2018 sur le thème du 70e anniversaire de la DUDH.

Les délégations de l'UE et les ambassades des États membres dans les pays tiers ont régulièrement rencontré des défenseurs des droits de l'homme et dialogué avec eux, suivi des procès, rendu visite à des détenus et évoqué des dossiers avec les autorités locales. Les réunions annuelles entre des diplomates de l'UE et des défenseurs des droits de l'homme sont devenues une pratique établie dans les pays tiers, ce qui a permis d'accroître la visibilité des défenseurs des droits de l'homme lorsque cela était opportun et de produire une analyse approfondie des défis auxquels ils sont confrontés.

La publication de déclarations s'est avérée être un autre outil efficace. Une déclaration faite au niveau local a ainsi exhorté à mettre un terme à la violence au Nicaragua en avril 2018, la porte-parole a publié une déclaration sur la condamnation de défenseurs des droits de l'homme survenue en février 2018 au Viêt Nam, et, dans la déclaration qu'elle a faite au nom de l'UE à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie en mai 2018, la haute représentante a répété les paroles suivantes: "Vous, les défenseurs des droits de l'homme, n'êtes pas seuls et l'Union européenne sera toujours à vos côtés".

L'UE a activement encouragé les activités célébrant le 20^e anniversaire de la déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme au travers de déclarations publiques et de plusieurs campagnes de communication. L'UE a notamment apporté un appui financier, par l'intermédiaire de l'IEDDH, au Sommet mondial des défenseurs des droits humains, organisé par la société civile à Paris du 29 au 31 octobre 2018. Le sommet mondial a débattu des défis, des perspectives et des priorités futures en ce qui concerne les défenseurs des droits de l'homme, en appelant à renouveler l'engagement de les protéger et de soutenir leur travail. Le 20^e forum annuel UE-ONG, organisé du 20 au 22 novembre 2018 en étroite coopération avec la première semaine des droits de l'homme au Parlement européen, a permis d'échanger avec des défenseurs des droits de l'homme du monde entier sur des sujets importants, tels que l'influence des nouvelles technologies sur leur travail et l'importance de protéger les professionnels du droit, y compris les avocats spécialisés dans la défense des droits fondamentaux, et de leur donner des moyens d'agir.

Une campagne médiatique a été lancée en octobre 2018 sur le thème "Les défenseurs des droits de l'homme rendent d'énormes services pour dénoncer les violations des droits de l'homme et contribuer à créer un monde où les droits fondamentaux de chacun sont réalisés". L'UE collabore avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme pour porter les témoignages de ces personnes inspirantes et courageuses sur la scène mondiale.

Le RSUE pour les droits de l'homme, Stavros Lambrinidis, s'est davantage penché sur la question du rétrécissement de l'espace démocratique, y compris celui dévolu à la société civile, et en particulier sur la nécessité de soutenir les défenseurs des droits de l'homme, dans le cadre de ses réunions bilatérales et au sein des organisations internationales, en particulier lors du débat de haut niveau qui s'est tenu le 27 février 2018 dans le cadre de la 37^e session du CDH, à l'occasion duquel le RSUE a évoqué la situation des défenseurs des droits de l'homme en Chine, en Russie, en Égypte, au Soudan et à Bahreïn et rappelé que "l'UE n'aura de cesse de soutenir les défenseurs des droits de l'homme, de s'élever contre le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile et de recourir à des mesures politiques et financières pour soutenir les défenseurs des droits de l'homme".

Au cours des dialogues qu'elle a tenus sur les droits de l'homme (avec 45 pays tiers et associations régionales), l'UE a encouragé les pays partenaires à dialoguer pleinement avec le rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme et à fournir des réponses aux questions soulevées dans son rapport annuel. L'UE entretient des contacts réguliers avec le bureau de ce rapporteur spécial, Michel Forst, et l'informe des dialogues à venir sur les droits de l'homme. Comme indiqué ci-dessus, l'UE fournit également un soutien financier aux rapporteurs spéciaux des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association, et sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, qui jouent un rôle essentiel pour garantir un environnement favorable aux défenseurs des droits de l'homme du monde entier et pour soutenir leur travail.

L'UE et ses États membres appuient le travail important réalisé par le Sous-secrétaire général des Nations unies, M. Gilmour, afin de durcir les mesures prises en réponse aux représailles dirigées vers les personnes coopérant avec les Nations unies, ses représentants et les mécanismes qui en dépendent. Lors de la session du CDH qui s'est tenue en septembre, l'UE a participé au premier dialogue interactif spécial avec M. Gilmour sur la question des représailles.

L'UE continue à participer activement aux réunions des mécanismes internationaux et régionaux de protection des défenseurs des droits de l'homme.

La dernière rencontre entre les mécanismes - un processus mis en œuvre par l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, initiative conjointe de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) - a eu lieu à New York les 23 et 24 juillet 2018. Y ont notamment participé le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, la Commission interaméricaine des droits de l'homme, le rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, et le bureau du commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Au cours de la rencontre, les participants ont procédé à un échange de vues sur les outils et pratiques en place pour soutenir les défenseurs des droits de l'homme, en particulier ceux dont l'engagement les met en danger. La réunion s'est soldée par la publication d'une déclaration conjointe des Nations unies et des mécanismes de protection régionaux à l'occasion du 20^e anniversaire de l'adoption de la déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, dans laquelle la communauté internationale était invitée à renouveler son engagement à soutenir et protéger les défenseurs des droits de l'homme.

L'UE a également soutenu le système africain des droits de l'homme et a systématiquement évoqué les cas préoccupants au sein du Conseil permanent de l'OSCE, toujours dans un souci d'efficacité et de sécurité des défenseurs des droits de l'homme concernés.

Après les conclusions adoptées par le Conseil en 2014, la détermination de l'UE à protéger les femmes défenseurs des droits de l'homme et les défenseurs des droits de l'homme appartenant à des groupes vulnérables et marginalisés a été renforcée, dans un contexte de répression sans précédent tel que celui qu'ils ont connu. Des projets financés au titre de l'IEDDH en faveur des femmes défenseurs des droits de l'homme et/ou des défenseurs des droits de l'homme œuvrant au respect des droits fondamentaux des femmes et des filles (4,65 millions d'euros) ainsi que des droits fonciers et des droits des peuples autochtones dans le contexte de l'accaparement des terres et du changement climatique (5 millions d'euros) étaient en cours de mise en œuvre en 2018, et une nouvelle initiative d'un montant de 10 millions d'euros a été lancée pour soutenir le travail des défenseurs des droits de l'homme portant sur des questions LGBTI.

L'IEDDH a continué à apporter son soutien opérationnel et financier aux défenseurs des droits de l'homme, en particulier là où ils sont les plus menacés. L'IEDDH demeure le premier donateur au monde dans le domaine de la protection des droits de l'homme.

Le mécanisme de l'UE pour les défenseurs des droits de l'homme, intitulé "ProtectDefenders.eu" et géré par un consortium constitué de 12 ONG internationales spécialisées, apporte depuis 2015 un soutien pluridimensionnel aux défenseurs des droits de l'homme en danger. ProtectDefenders.eu a aidé plus de 11 000 défenseurs des droits de l'homme pendant trois ans (d'octobre 2015 à octobre 2018), en accordant notamment 1 165 subventions d'urgence (au bénéfice de 1 300 défenseurs des droits de l'homme), 173 subventions destinées à des organisations locales et 328 subventions de relocalisation temporaire (au bénéfice de 459 défenseurs des droits de l'homme), ainsi qu'en dispensant une formation à plus de 5 000 défenseurs des droits de l'homme situés dans 100 pays. ProtectDefenders.eu a également mené des activités de surveillance, de défense et de sensibilisation ciblant les défenseurs des droits de l'homme les plus vulnérables. En 2018, le mécanisme a apporté son soutien à 1 093 défenseurs des droits de l'homme et à leurs familles au moyen de subventions d'urgence et de relocalisation. Le mécanisme de l'UE pour les défenseurs des droits de l'homme, qui doit être renouvelé en 2019, complète d'autres formes de soutien actuellement apportées aux défenseurs des droits de l'homme au titre de l'IEDDH.

Depuis 2014, le fonds d'urgence de l'IEDDH en faveur des défenseurs des droits de l'homme menacés a accordé plus de 400 subventions d'urgence au bénéfice de près de 1 000 défenseurs des droits de l'homme (277 en 2018) et de leurs familles. Cette aide financière directe est notamment utilisée pour couvrir les frais d'assistance juridique, les soins médicaux, l'installation d'équipements de sécurité, la relocalisation d'urgence à l'écart du danger, les visites en prison et les frais de subsistance, autant d'éléments souvent indispensables pour ces défenseurs des droits de l'homme confrontés à des situations très difficiles. Avec cette aide d'urgence, l'UE a contribué de manière décisive à la sécurité des défenseurs des droits de l'homme menacés, de manière à ce qu'ils puissent défendre leur vie et poursuivre leur travail essentiel.

Un nombre significatif de projets et d'activités visant à soutenir les défenseurs des droits de l'homme sont gérés par les délégations de l'UE, certaines d'entre elles mettant en place des réseaux et des mécanismes locaux de protection des défenseurs des droits de l'homme ou prêtant assistance à ces réseaux et mécanismes. De 2014 à 2018, plus de 120 projets soutenus par l'IEDDH ont été axés sur l'aide aux défenseurs des droits de l'homme les plus menacés.

La facilité pour les crises en matière de droits de l'homme de l'IEDDH fournit des subventions directes, qui peuvent, à titre exceptionnel, être allouées à des membres de la société civile et à des défenseurs des droits de l'homme travaillant dans des conditions extrêmement difficiles et/ou lorsqu'il serait inapproprié de publier un appel à propositions. En 2017 et 2018, dix projets ont été soutenus au travers de cette procédure, dont quatre avaient pour principal objectif la réattribution et le renforcement des capacités des défenseurs des droits de l'homme.

Sensibilisation aux droits de l'homme au Mexique

En collaboration avec l'antenne mexicaine du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, la délégation de l'UE a mis en œuvre une campagne conjointe de sensibilisation aux droits de l'homme à l'intention du grand public, recourant à de brefs messages vidéos tournés par des célébrités mexicaines et défenseurs des droits de l'homme. Chaque vidéo a été passée pendant une semaine, deux fois par heure, 19 heures par jour, sur plus de 60 écrans répartis dans les stations de métro de Mexico. Elles ont été vues par au moins un million de personnes chaque jour, pendant un mois. La délégation de l'UE a également produit une vidéo sur Yésica Sánchez, une femme défenseur des droits de l'homme provenant de l'État d'Oaxaca, dans le cadre de la campagne exposant les témoignages de défenseurs des droits de l'homme lancée pour célébrer le 20e anniversaire de la déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme.

7. LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DES MÉDIAS

Le classement mondial de la liberté de la presse 2018, publié par Reporters sans frontières (RSF), a adressé de sévères mises en garde. "L'hostilité envers les médias", y lit-on, "est ouvertement encouragée par des responsables politiques, et la volonté des régimes autoritaires d'exporter leur vision du journalisme menace les démocraties". Ce classement fait apparaître que l'Europe reste, dans l'ensemble, la région la plus sûre pour la liberté de la presse, mais il n'y pas de quoi pavoiser, car c'est également la région qui, entre 2017 et 2018, a connu la baisse la plus importante pour ce qui concerne les normes en la matière.

Conformément au plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie et aux orientations de l'UE relatives à la liberté d'expression en ligne et hors ligne, l'UE a continué de faire avancer la mise en œuvre des orientations dans le cadre de son action extérieure et de ses politiques intérieures. Dans son discours sur l'état de l'Union prononcé le 12 septembre 2018, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a indiqué clairement que l'Europe doit rester une place où la liberté de la presse n'est pas remise en cause. De trop nombreux journalistes sont intimidés, attaqués, parfois même assassinés. Il faudra en faire davantage pour protéger notre démocratie et nos journalistes.

Assurer la liberté d'expression et des médias a continué d'être une priorité de la politique d'élargissement de l'UE, notamment dans le contexte des négociations d'adhésion et du processus de stabilisation et d'association. Dans le cadre du paquet "Élargissement", la Commission a publié en avril 2018 son évaluation de la liberté d'expression dans chaque pays concerné. En 2018, la Commission a continué d'apporter un soutien financier aux organisations œuvrant à la promotion et à la protection de la liberté d'expression, ainsi qu'une assistance et des conseils juridiques en matière de rédaction de la législation sur les médias.

L'UE a fait des déclarations à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai), exprimant son opposition "à toute législation, réglementation ou pression politique qui limite la liberté d'expression" et, lors de la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes (2 novembre), elle a appelé les États "à renforcer les mesures préventives, à mobiliser tous les acteurs concernés et à créer des mécanismes nationaux de sécurité, conformément au plan d'action des Nations unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité". À plusieurs occasions, la HR/VP Mogherini et d'autres commissaires sont intervenus au Parlement européen pour défendre les droits de journalistes et autres professionnels des médias confrontés à des menaces graves dans l'exercice de leur travail.

Dans les dialogues qu'elle mène sur les droits de l'homme, l'UE a continué de soulever systématiquement la question de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, notamment en engageant les pays à aligner leur législation sur les conventions internationales pertinentes, en particulier la déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments internationaux, notamment le pacte international relatif aux droits civils et politiques et le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Les questions relatives aux droits de l'homme sont également abordées dans le cadre des dialogues sur le cyberespace que l'UE mène avec des pays tiers tels que les États-Unis. Dans le cadre de son action multilatérale, l'UE coopère étroitement avec l'UNESCO, le Conseil de l'Europe, l'OSCE et le Conseil des droits de l'homme, et elle participe aux enceintes multilatérales compétentes telles que la Société pour l'attribution des noms de domaines et des numéros sur Internet (ICANN), le Forum sur la gouvernance de l'internet (FGI), le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et la Coalition pour la liberté en ligne.

La liberté d'expression en ligne et hors ligne est particulièrement importante pendant les processus électoraux. Le Comité des droits de l'homme des Nations unies a déclaré que le droit de vote aux élections implique que "les électeurs devraient pouvoir se forger leur opinion en toute indépendance, sans être exposés à des violences ou à des menaces de violence, à la contrainte, à des offres de gratification ou à toute intervention manipulatrice" (observation générale n° 25 du Comité des droits de l'homme des Nations unies). Les missions d'observation électorale de l'UE (MOE) accordent donc une attention particulière à l'évaluation du contenu en ligne et hors ligne et à l'utilisation des plateformes en ligne et hors ligne par les candidats, les partis politiques, les organes de gestion des élections, la société civile et les autres parties prenantes concernées. Elles accordent également une attention particulière aux tentatives des autorités de limiter l'accès aux médias sociaux ou à l'ensemble de l'internet au cours des principales périodes électorales.

Le SEAE a mis en place trois task forces spécialisées chargées de relever les défis de la communication dans son voisinage (le Partenariat oriental, la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord et les Balkans occidentaux). Elles ont notamment pour mandat de contribuer à l'amélioration de l'environnement des médias, à lutter contre la désinformation et à mettre au point des produits et des campagnes de communication visant à mieux expliquer les politiques de l'UE. Les task forces travaillent en collaboration avec le programme Open Media Hub afin d'aider les professionnels des médias dans les pays du voisinage oriental et méridional à renforcer leurs compétences, à se mettre en réseau et à renforcer l'indépendance des plateformes de médias. Tenant compte des spécificités de la région, la task force "Balkans occidentaux" mène des travaux allant de l'évaluation de l'environnement de l'information et des dispositions juridiques concernant la liberté des médias à une coopération directe avec les associations de médias ainsi qu'avec les journalistes et autres professionnels des médias.

En outre, l'UE a continué d'apporter un soutien financier à des projets et activités menés dans ce domaine, ayant notamment pour objectif la formation, le renforcement des capacités et la protection, entre autres, des journalistes, blogueurs et autres professionnels des médias, défenseurs des droits de l'homme et autorités de régulations des médias, ainsi qu'un soutien aux réformes juridiques et administratives du secteur des médias; elle a également favorisé l'accès aux informations et la production de programmes médiatiques impartiaux. Ces activités sont financées tant par les programmes et instruments géographiques, tels que l'instrument de coopération au développement (ICD), le Fonds européen de développement (FED) ou l'instrument européen de voisinage (IEV), que par les instruments thématiques de la coopération au développement dont dispose l'UE.

Grâce à l'IEDDH, l'UE apporte un soutien multiforme aux journalistes, aux acteurs des médias et autres défenseurs des droits de l'homme menacés qui défendent la liberté d'expression. Le mécanisme de l'UE de protection des défenseurs des droits de l'homme, "ProtectDefenders.eu" et le fonds d'urgence de l'UE en faveur des défenseurs des droits de l'homme menacés ont accordé une aide d'urgence et d'autres formes d'aide aux personnes, groupes et organisations à cet égard, ce qui leur a permis de poursuivre leur travail dans des conditions plus sûres.

Grâce à l'IEDDH, l'UE a également accordé un soutien financier au titre d'un programme intitulé "Médias et liberté d'expression dans le cadre du soutien de l'UE à la démocratie" (Media4Democracy) visant à faciliter la mise en œuvre des orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à la liberté d'expression en ligne et hors ligne. En 2018, le programme Media4Democracy a notamment appuyé des activités en Gambie, au Honduras, en Zambie, au Botswana, au Rwanda, en Indonésie, en Malaisie et en Tanzanie.

Dans les Balkans occidentaux, l'UE a mobilisé des fonds au titre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) afin de renforcer l'indépendance des médias. Ces fonds de l'UE serviront à dispenser des formations à des journalistes en début et milieu de carrière dans la région, ce qui favorisera le journalisme d'investigation en tant que vecteur de réconciliation. Un programme d'assistance technique destiné aux services publics de radiodiffusion favorise la coproduction au niveau régional de programmes d'investigation et de contenus médiatiques pour les jeunes, ainsi que le passage au numérique. En outre, pour soutenir les médias indépendants, de nouvelles actions menées avec le Fonds européen pour la démocratie (FEDEM) bénéficieront à des start-ups de nouveaux médias indépendants et à des initiatives à petite échelle.

Des volets relatifs à la liberté d'expression et aux médias sont de plus en plus intégrés à des programmes à visée plus large dans le domaine de la gouvernance démocratique, qui sont financés par des enveloppes de coopération bilatérale. C'est notamment le cas en Sierra Leone, où la réforme du cadre juridique pour les élections comprend un volet relatif aux médias, ou au Mozambique, où des activités de renforcement des capacités des médias sont menées au titre d'un programme sectoriel visant à consolider la démocratie. En Jordanie, l'UE soutient le secteur des médias au moyen d'un projet de quatre ans qui porte sur l'environnement juridique des acteurs des médias et des acteurs qui y sont liés ainsi que sur les conditions qui leur permettent d'accomplir leur mission. Ce projet a permis de mobiliser les efforts nationaux et de coordonner les principales parties prenantes afin d'engager une réforme de la loi sur le droit à l'information.

République centrafricaine - radio indépendante

Radio Ndeke Luka, à Bangui, est une radio indépendante et privée, qui opère dans de grandes parties du pays. Grâce au financement de l'UE, par l'intermédiaire du fonds fiduciaire Bêkou, elle a acquis la réputation d'observateur objectif et critique de l'évolution politique et sociale souvent difficile du pays. Son interaction avec des auditeurs partout dans le pays permet d'entendre des points de vue qui sinon ne s'exprimeraient pas. Radio Ndeke Luka est une voix de tolérance, aidant ainsi les communautés à se développer de concert.

La liberté et le pluralisme des médias sont également menacés au sein de l'UE. Bien qu'il revienne en premier lieu aux États membres de garantir la liberté et le pluralisme des médias au niveau national, la Commission européenne prend différentes mesures pour soutenir la liberté et le pluralisme des médias dans l'UE. La Commission a continué à financer dans l'UE et, dans certains cas, dans les pays candidats, un certain nombre de projets visant à soutenir la liberté et le pluralisme des médias et les journalistes menacés. La Centre européen pour la liberté de la presse et des médias (ECPMF), établi à Leipzig, traite des violations de la liberté des médias dans les États membres de l'UE et au-delà, en fournissant une assistance juridique aux journalistes menacés. Index on Censorship a créé la plateforme "Mapping Media Freedom" afin de diffuser des informations sur les violations de la liberté des médias en Europe. L'Institut international de la presse vise à examiner le risque que fait peser sur le droit du public à l'information en Europe le recours abusif aux lois sur la diffamation. L'instrument de surveillance du pluralisme des médias mesure les risques qui pèsent sur le pluralisme des médias dans tous les États membres, sur la base d'une série d'indicateurs définis par l'Institut universitaire européen (IUE). En 2018, il a également couvert la Serbie, la République de Macédoine du Nord et la Turquie.

En mai, le règlement général sur la protection des données (RGPD) est devenu applicable dans toute l'UE. Le RGPD définit des normes ambitieuses pour le traitement des données, au bénéfice tant des particuliers que des entreprises. Il oblige les États membres de l'UE à concilier le droit à la protection des données à caractère personnel avec le droit à la liberté d'expression et d'information.

En avril 2018, la Commission a proposé une nouvelle directive visant à garantir des normes élevées de protection des lanceurs d'alerte qui signalent des infractions au droit de l'Union, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, en mettant en place des canaux de signalement confidentiels et en interdisant clairement les représailles, des mesures correctives étant prévues contre le licenciement, la rétrogradation et d'autres formes de représailles. En outre, la proposition exige des autorités nationales qu'elles fournissent des informations facilement accessibles aux citoyens.

L'évaluation 2018 de la mise en œuvre du "code de conduite visant à combattre les discours de haine illégaux en ligne" a fait apparaître des progrès considérables: en moyenne, 70 % des contenus notifiés ont été supprimés et dans plus de 80 % des cas, l'évaluation a eu lieu dans les 24 heures. En 2018, outre Facebook, Microsoft, Twitter et YouTube, quatre entreprises - Instagram, Google +, Snapchat et Dailymotion - ont adhéré au code de conduite et participé aux travaux visant à combattre les discours de haine en ligne.

L'exposition des citoyens à la désinformation à grande échelle, y compris à des informations trompeuses ou complètement fausses, constitue un défi majeur partout dans le monde.

Le 26 avril 2018, la Commission a publié une communication intitulée "Lutter contre la désinformation en ligne: une approche européenne" qui présente un certain nombre de mesures visant à lutter contre la propagation et en contrecarrer les effets. Les mesures proposées comprennent, entre autres, un code de bonnes pratiques contre la désinformation à destination des plateformes en ligne et du secteur de la publicité, un soutien à la création d'un réseau européen indépendant de vérificateurs de faits, ainsi que des mesures visant à améliorer l'éducation aux médias. La Commission met déjà en œuvre un certain nombre de ces mesures. Par exemple, en septembre, un forum plurilatéral réuni par la Commission a complété le code de bonnes pratiques. Il s'agit de la première fois, au niveau mondial, que le secteur est convenu d'un ensemble de normes d'autorégulation pour lutter contre la désinformation, sur une base volontaire. L'UE met en œuvre ce code dans le plein respect de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, en particulier de son article 11.

9024/19 kis/is 31 ANNEXE RELEX 2 B **FR**

[.]

http://ec.europa.eu/transparency/regexpert/index.cfm?do=groupDetail.groupDetailDoc&id=29738&no=1

https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/news/communication-tackling-online-disinformation-european-approach

Media4Democracy en Indonésie

Afin de trouver des moyens de lutter contre les discours de haine et de désinformation sous l'angle des droits de l'homme, et dans la perspective des élections de 2019, l'Union européenne a, en collaboration avec le ministère des affaires étrangères, apporté un soutien en organisant un séminaire de deux jours à Jakarta, en octobre 2018. Lors de cette manifestation, qui s'est inscrite dans le prolongement du dialogue sur les droits de l'homme mené au cours de l'année entre l'Union et l'Indonésie et qui a réuni 120 participants, des experts européens, des parties prenantes de la sphère médiatique, des représentants des plateformes en ligne et des acteurs gouvernementaux ont examiné des approches et des recommandations visant à lutter contre les discours de haine et la désinformation tout en protégeant le droit à la liberté d'expression, conformément aux normes internationales et européennes.

8. LIBERTÉ DE RELIGION OU DE CONVICTION

En 2018, les atteintes à la liberté de religion ou de conviction se sont poursuivies partout dans le monde. Aussi la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction sont-elles demeurées une priorité essentielle de la politique extérieure de l'UE en matière de droits de l'homme. La politique de l'UE s'inspire des orientations relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction.

En 2018, l'UE a systématiquement fait part, dans le cadre des dialogues politiques avec les pays partenaires, y compris au cours de plus de 20 dialogues et consultations sur les droits de l'homme, de sa préoccupation face aux violations de la liberté de religion ou de conviction. Elle s'est déclaré préoccupée en particulier par la situation dans des pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord, d'Asie du Sud, d'Asie centrale et l'Asie du Sud-Est. L'UE a accordé une attention particulière aux actes de violence et de discrimination commis à l'encontre de personnes en raison de leur religion ou de leurs convictions. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet de l'incrimination de l'apostasie et du blasphème, ainsi que de la législation qui entrave l'enregistrement officiel de groupes religieux. En amont des dialogues sur les droits de l'homme, l'UE a systématiquement consulté la société civile afin de recevoir des informations sur les violations les plus extrêmes des droits de l'homme (y compris des violations de la liberté de religion ou de conviction) commises dans des pays tiers.

Par ailleurs, l'UE a réagi publiquement pour condamner des violations de la liberté de religion ou de conviction (les persécutions de Témoins de Jéhovah en Russie, par exemple) ainsi que des attaques pour des motifs religieux (les attaques contre les chrétiens coptes d'Égypte ou des personnes appartenant aux minorités yézidies au Proche-Orient, par exemple).

L' UE a continué de défendre fermement la liberté de religion ou de conviction au sein des enceintes multilatérales des Nations unies. Elle a été l'auteur principal d'une résolution sur la liberté de religion ou de conviction présentée au Conseil des droits de l'homme (CDH) et à l'Assemblée générale des Nations unies (Troisième Commission). Elle y engage les États à protéger, respecter et promouvoir le droit à la liberté de religion ou de conviction, tout en se déclarant préoccupée par les violations du droit à la liberté de religion ou de conviction et en invitant les États à renforcer les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre les engagements pris. L'UE a continué de travailler en étroite collaboration avec l'OCI sur sa résolution intitulée "Lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence fondés sur la religion ou la conviction" afin d'assurer la complémentarité des deux résolutions et de faire en sorte que tous les pays soient parties prenantes au processus. L'UE, conjointement avec d'autres partenaires internationaux, a également fait part de ses préoccupations face aux violations de la liberté de religion ou de conviction en faisant des déclarations sous le point 4 de l'ordre du jour du CDH; à cette occasion, elle a mis en évidence les lacunes constatées dans des pays tels que la Chine, le Pakistan, le Myanmar/la Birmanie, la RPDC, la Syrie, l'Iran et d'autres pays, et a également abordé les violations commises par Daech.

Par ailleurs, l'UE s'est employée lors de la session du Conseil des droits de l'homme à renforcer la visibilité et l'importance du droit à la liberté de religion ou de conviction, organisant avec le rapporteur spécial des Nations unies chargé de cette question une manifestation parallèle sur le dernier rapport qu'il a présenté, portant sur le thème "Religion et État - une relation multidimensionnelle". Cette manifestation a permis au rapporteur spécial des Nations unies de présenter son point de vue sur la manière de protéger la liberté de religion ou de conviction, quelle que soit la nature des relations qui existent entre l'État et la religion. L'UE a également organisé conjointement avec le Canada, la Norvège, l'OSCE/BIDDH, le Conseil de l'Europe et des ONG une manifestation parallèle sur le thème "L'impact des médias sur la liberté de religion ou de conviction". Cette manifestation a permis aux participants de débattre des possibilités qu'offrent les films et les médias pour promouvoir la liberté de religion ou de conviction en tant qu'outil pédagogique, inspirer un engagement civique et exposer les arguments en faveur du rôle des médias dans ce cadre.

Le RSUE pour les droits de l'homme, Stavros Lambrinidis, est resté déterminé à assurer le respect et la défense de la liberté de religion ou de conviction. Il a représenté l'UE lors de la première réunion ministérielle visant à faire avancer la liberté religieuse, organisée par les États-Unis, qui a eu lieu à Washington DC en juillet. Au cours de cette réunion, le RSUE Lambrinidis a eu l'occasion de présenter à plus de 70 délégations du monde entier les initiatives internes et externes de l'Union relatives à la liberté de religion ou de conviction.

Le SEAE a continué de coprésider le réseau stratégique transatlantique sur la religion et la diplomatie, un réseau de diplomates d'Europe et d'Amérique du Nord qui collaborent sur des questions de politique étrangère liées à la religion. Un certain nombre d'initiatives concrètes (y compris des recherches universitaires visant à encourager la mise en place d'une formation en culture religieuse destinée au diplomates) se sont développées à partir de ce réseau, associant la liberté de religion ou de conviction au programme plus large en faveur de la diversité et de la tolérance, sur la base des dialogues menés avec l'OSCE, les Nations unies et l'OCI.

En mai 2018, la délégation de l'UE à Genève a également parrainé un symposium sur la liberté de religion ou de conviction, les droits culturels et les femmes, organisé par les ONG "Les musulmans pour les valeurs progressistes". Cette manifestation, soutenue conjointement par le Canada, les Pays-Bas et le Groupe international de parlementaires pour la liberté de religion ou de conviction, a mis en évidence certains liens essentiels entre le droit à la liberté de religion ou de conviction, les droits culturels et les droits des femmes.

Il est important de mettre en exergue la visite que le représentant spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction a effectuée à Bruxelles en juin, en ce qu'elle constitue un signe fort de la coopération excellente que l'UE entretient avec le représentant et du soutien qu'elle apporte à son mandat. Le représentant spécial des Nations unies a été invité à intervenir devant le COHOM et le groupe "Droits fondamentaux, droits des citoyens et libre circulation des personnes" (FREMP), et à définir ses principales priorités pour l'année à venir. Au cours de sa visite, il a également rencontré des hauts fonctionnaires du SEAE pour débattre d'actions en commun dans plusieurs régions.

Lors de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, en septembre, l'UE s'est associée à d'autres acteurs importants pour organiser une campagne visant à sensibiliser le public au fléau de l'antisémitisme dans le monde. L'UE a également coparrainé une manifestation parallèle sur le thème "Women of faith as agents of transformation and peace" (Les femmes de foi, vecteurs de changement et de paix), qui a permis à des femmes de différentes confessions et religions d'échanger des bonnes pratiques avec les décideurs politiques et les agences des Nations unies sur le rôle unique qu'elles jouent en tant que vecteurs de changement. Un large éventail d'actions engagées sous l'impulsion de femmes de foi dans des processus de conflit/d'après-conflit et de réconciliation a été présenté. Cette manifestation a été l'un des premiers efforts collectifs de ce type visant à mettre en évidence le rôle que jouent des responsables religieuses, ce qui a été particulièrement apprécié, car elles peinent généralement à se faire entendre et leurs actions sont moins visibles d'un point de vue international. En 2018, la liberté de religion ou de conviction a aussi fait régulièrement l'objet de discussions avec d'autres pays partageant les mêmes valeurs lors des réunions du Groupe de contact international sur la liberté de religion ou de conviction (GCI) auxquelles l'UE et plusieurs États membres ont participé.

Au niveau de l'OSCE, l'UE a participé de manière constructive aux négociations relatives au projet de décision du Conseil ministériel de l'OSCE sur le renforcement des efforts visant à promouvoir la liberté de religion ou de conviction et à lutter contre l'intolérance ou la discrimination fondée sur la religion ou les convictions, conformément à l'approche globale bien établie de l'UE à l'égard de toutes les formes de discrimination et d'intolérance, et aux orientations de l'UE relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction. À l'occasion de la réunion annuelle sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, que l'OSCE a tenue à Varsovie, dans le cadre du comité sur la dimension humaine et lors d'autres manifestations ayant trait à la dimension humaine, l'UE a participé activement aux travaux sur la liberté de religion ou de conviction. À plusieurs reprises, l'UE a également évoqué, à la fois au Conseil permanent de l'OSCE et lors de la réunion annuelle précitée, la situation des Témoins de Jéhovah en Fédération de Russie.

Afin de continuer à renforcer la sensibilisation des fonctionnaires de l'UE aux orientations relatives à la liberté de religion ou de conviction, le SEAE a organisé plusieurs formations portant sur ces questions. En avril, lors d'une formation organisée à l'intention de diplomates de l'UE et des États membres, les formateurs - des praticiens œuvrant dans le domaine des droits de l'homme - se sont attachés à recenser les défis à relever pour défendre la liberté de religion ou de conviction ainsi que les initiatives prises dans les enceintes multilatérales pour promouvoir ce droit, et à expliquer la situation difficile des athées et des non-croyants dans le monde.

Le SEAE a également organisé de vastes consultations afin d'améliorer la mise en œuvre des orientations. En février, le SEAE a consulté plus de 25 organisations confessionnelles et ONG de défense des droits de l'homme afin de recueillir des recommandations en vue d'assurer une meilleure mise en œuvre. Par ailleurs, des consultations ont eu lieu avec les États membres de l'UE pour analyser leurs nouveaux outils en matière de liberté de religion ou de conviction et les synergies possibles. En outre, le SEAE a coopéré étroitement avec l'intergroupe du Parlement européen sur la liberté de religion ou de conviction dans le cadre de l'élaboration de son rapport annuel 2017. Ce rapport, présenté au Parlement en septembre, comporte des recommandations claires destinées aux délégations de l'UE.

L'envoyé spécial pour la promotion de la liberté de religion ou de conviction à l'extérieur de l'Union européenne, Ján Figel, a intensifié ses activités visant à faire de la liberté de religion ou de conviction une priorité en matière de droits de l'homme, soulignant le rôle important que la religion et les convictions, y compris le droit de ne pas croire, jouent pour la citoyenneté, la bonne gouvernance et le pluralisme.

Dans le cadre de son mandat, l'envoyé spécial a organisé un certain nombre de missions constructives en 2018. Il s'est rendu en Bosnie-Herzégovine, au Pakistan, au Nigeria, au Liban, au Burkina Faso, en Malaisie et en Égypte. Ces visites ont permis de renforcer le dialogue avec les autorités et les responsables gouvernementaux en ce qui concerne les politiques et les cadres juridiques relatifs à la liberté de religion ou de conviction et de nouer des contacts avec des acteurs de la société civile et de la sphère religieuse. L'envoyé spécial a également apporté son soutien à des initiatives dans le domaine du dialogue interreligieux et à la mise en place de synergies entre la liberté de religion ou de conviction, l'éducation et les activités culturelles.

L'envoyé spécial Ján Figel s'est mobilisé au sein de nombreuses enceintes internationales, de processus des Nations unies et de réseaux universitaires. Il a notamment participé au dialogue interactif sur la liberté de religion ou de conviction qui a eu lieu dans le cadre du Conseil des droits de l'homme en mars 2018. Afin d'assurer une meilleure coordination ainsi qu'une meilleure visibilité et une synergie accrues entre l'UE et les États membres, l'envoyé spécial a communiqué tout au long de l'année avec le Parlement européen et le COHOM.

À la suite d'un premier appel à propositions concernant le dialogue interculturel en 2017, le programme thématique concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent lancé au titre de l'instrument de financement de la coopération au développement finance désormais trois projets régionaux interconfessionnels au Proche-Orient et en Afrique, une enveloppe de plus de 5 millions d'euros étant prévue pour la période 2018-2022. Ces projets visent à renforcer le pluralisme culturel et la compréhension interculturelle ayant trait à la religion ou aux convictions. Ils contribueront ainsi au renforcement de la compréhension, de la tolérance et du respect de la diversité culturelle et religieuse.

À la suite de l'appel à propositions global ciblé lancé en 2017 sur la liberté de religion ou de conviction au titre de l'IEDDH, six projets de la société civile ont été sélectionnés (contribution finale de l'UE: 5,18 millions d'euros). Ces projets portent sur des domaines stratégiques importants des orientations, y compris la lutte contre les différentes formes de discrimination et de violence fondées sur la religion ou les convictions, une attention particulière étant accordée aux groupes vulnérables et aux situations dans lesquelles les personnes sont pénalisées pour avoir choisi librement, modifiée ou abandonné leur religion ou leurs convictions. L'appel à propositions met l'accent sur le renforcement, par des moyens pacifiques, de la compréhension mutuelle et du respect entre personnes de confessions différentes ou sans confession. Grâce à ce dernier appel, l'UE a sensiblement renforcé, par rapport à la période antérieure à l'adoption de ses orientations, le soutien qu'elle apporte à la liberté de religion ou de conviction au titre de l'IEDDH.

La Commission a accru ses activités de sensibilisation par des actions de formation du personnel. En 2018, deux séminaires thématiques sur l'égalité des sexes, la religion et le développement, et la liberté de religion ou de conviction ont été organisés. Le Fonds européen pour la démocratie (FEDEM) 2018 a également inclus, pour la première fois, une manifestation de haut niveau sur la religion et l'égalité entre les femmes et les hommes, réunissant des décideurs politiques, des praticiens du développement et des universitaires pour débattre de la manière dont la religion et la dynamique religieuse favorisent ou remettent en cause l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte de la coopération au développement et des droits de l'homme.

9. TORTURE ET AUTRES MAUVAIS TRAITEMENTS

Dans le prolongement de son plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie et des orientations pour la politique de l'UE à l'égard des pays tiers en ce qui concerne la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, l'UE a redoublé d'efforts en 2018 pour lutter contre la torture et les mauvais traitements dans le monde.

La HR/VP a publié une déclaration à l'occasion de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture (26 juin 2018), dans laquelle elle réaffirme une nouvelle fois que l'UE attache une importance particulière à la prévention, à la condamnation et à l'élimination de toutes les formes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Au cours d'une année qui a marqué le 70^e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), elle a rappelé que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Elle a souligné qu'il importait de se mobiliser en permanence avec nos partenaires, aux niveaux international et régional, ainsi qu'avec la société civile, pour progresser sur la voie de l'éradication de ce crime inexcusable. Elle a mis en évidence le rôle essentiel joué par les mécanismes internationaux et régionaux ainsi que les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les mécanismes nationaux de prévention pour éliminer la torture et a estimé qu'il fallait disposer de garde-fous permettant de prévenir la torture en toutes circonstances et envers les personnes se trouvant dans les situations les plus vulnérables, y compris dans les contextes de la lutte contre le terrorisme, de la gestion de crises et de la migration. Un certain nombre de délégations de l'UE ont organisé des manifestations spécifiques pour marquer la Journée pour le soutien aux victimes de la torture.

Le RSUE pour les droits de l'homme a contribué aux efforts en la matière lors des visites qu'il a effectuées dans divers pays dans le monde, abordant ce sujet publiquement et lors de conversations bilatérales qu'il a eues avec des dirigeants.

Dans ses dialogues sur les droits de l'homme, l'UE a continué à systématiquement faire état des préoccupations que lui inspire la question de la torture et des mauvais traitements, en particulier en engageant les pays concernés à ratifier et à appliquer intégralement la convention contre la torture et son protocole facultatif, à aligner totalement leur législation sur la convention, à donner suite aux recommandations issues des mécanismes de surveillance nationaux et internationaux, et à faire en sorte que toutes les allégations de faits de torture ou de mauvais traitements fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites appropriées et impartiales, et que les victimes obtiennent réparation. Elle a aussi abordé, le cas échéant, les questions des disparitions forcées et des détentions secrètes. Au cours de ces dialogues, l'UE a proposé, notamment sur le plan financier, une aide concrète aux pays concernés, en fonction de leurs besoins, pour appuyer les efforts qu'ils déploient en vue d'éradiquer la torture et les mauvais traitements.

L'UE a continué de promouvoir, tant par le dialogue politique que par un soutien financier, la réforme du système judiciaire dans plusieurs pays, dans le but de garantir l'indépendance du secteur judiciaire, l'accès à la justice et l'amélioration des conditions de détention. Une aide a été fournie pour soutenir la formation des policiers et d'autres intervenants du système pénal, formation qui portait sur les droits de l'homme ainsi que la détection et la notification des cas éventuels de torture, y compris en ce qui concerne la bonne application du protocole d'Istanbul.

L'Alliance mondiale pour un commerce sans torture, initiative de l'UE coparrainée par l'Argentine et la Mongolie, a été mise en place en 2018. Un séminaire d'experts a été organisé à Bruxelles le 29 juin 2018, au cours duquel les participants ont échangé des informations et tenu des discussions sur les meilleures pratiques en matière de contrôle et de restriction du commerce des instruments utilisés pour infliger la torture et la peine de mort. Un an après son lancement le 24 septembre 2018, la première réunion ministérielle de l'Alliance mondiale a eu lieu au cours de la semaine de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, en présence de Michelle Bachelet, Haut-Commissaire aux droits de l'homme. L'ensemble des 60 membres de la coalition ont souscrit à un communiqué tourné vers l'avenir, qui envisage des travaux visant à l'élaboration d'un nouvel instrument international contraignant interdisant le commerce des biens utilisés pour infliger la torture et à la peine capitale.

Le 20^e forum UE-ONG, qui s'est tenu à Bruxelles les 21 et 22 novembre 2018 et a réuni 200 représentants d'ONG du monde entier, a consacré l'une de ses sessions au thème "Equating the death penalty with torture: the final step towards abolition" (Quand peine de mort est synonyme de torture: la dernière étape vers l'abolition).

En 2018, sept nouveaux projets financés par l'IEDDH et portant sur les disparitions forcées et les exécutions extrajudiciaires ont fait l'objet de contrats pour un montant total de 5,8 millions d'euros au niveau mondial. D'autres projets financés au titre de l'IEDDH ont également continué à encourager le renforcement des capacités et l'échange de bonnes pratiques en matière de prévention de la torture.

Liban - Mise en place d'une Unité d'examen médico-légal et psychologique chargée de détecter les cas d'actes de torture et de mauvais traitements infligés lors des gardes à vue

Avec le financement et le soutien de l'UE et en partenariat avec le ministère libanais de la justice, une Unité d'examen médico-légal et psychologique a été créée au palais de Justice de Tripoli. Les principaux bénéficiaires sont les personnes qui, après avoir été placées en garde à vue (d'une période de 48 heures, renouvelable une fois par décision judiciaire) sont transférées de commissariats de police situés dans le district nord du Liban vers le palais de Justice, afin d'y comparaître devant le juge. L'unité dispose de machines à rayons X et d'appareils photographiques pour établir l'existence de blessures et elle peut effectuer des analyses de sang et d'urine, en collaboration avec certains hôpitaux de la région. Une équipe pluridisciplinaire composée de médecins légistes, de psychothérapeutes, de psychologues cliniques, d'avocats, de travailleurs sociaux et de techniciens de laboratoire a été mise en place et reçoit une formation adéquate, notamment au sujet du protocole d'Istanbul ("Manuel pour enquêter efficacement sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants").

Ce mécanisme innovant et sans précédent au Liban vise à prévenir les cas de torture et d'autres mauvais traitements en soumettant à des examens physiques et psychologiques les personnes placées en garde à vue; ces examens servent également à détecter les problèmes graves de santé et à les signaler aux autorités. Si ce système de dépistage médical devait permettre de faire apparaître des signes ou des symptômes crédibles de mauvais traitements, une évaluation médico-légale et psychologique complète pourrait être proposée immédiatement à la personne concernée, conformément au protocole d'Istanbul, et avec le consentement écrit de la personne concernée. En outre, conformément à l'article 12 de la convention contre la torture, les autorités compétentes peuvent également être amenées à procéder à une enquête.

Au fil du temps, ce mécanisme en matière de droits de l'homme contribuera à améliorer le système judiciaire libanais et à renforcer le respect de l'État de droit. Il présente de multiples avantages et sert, entre autres, i) à accroître la transparence, à promouvoir l'obligation de rendre des comptes et à réduire l'impunité; ii) à prévenir les mauvais traitements en créant un effet dissuasif; iii) à sensibiliser l'opinion publique à la mise en place d'une culture de respect des droits de l'homme dans la pratique des services répressifs et à faire reconnaître l'intérêt que présente une telle démarche; iv) à garantir le droit des victimes à des services de réadaptation de qualité et à une indemnisation; et; v) à renforcer la confiance du public dans les enquêtes policières et pénales.

10. LA PEINE DE MORT

En 2018, les efforts en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort sont restés au cœur des priorités de l'UE en matière de droits de l'homme. Tout au long de l'année, l'UE a continué d'exprimer sa ferme opposition à la peine de mort, qu'elle considère comme une sanction cruelle, inhumaine et dégradante, qui constitue une violation du droit à la vie mais n'a pas d'effet dissuasif sur la criminalité plus efficace que l'emprisonnement. Sanction irréversible, l'exécution entraîne en cas d'erreurs, inévitables dans tout système juridique, la mise à mort de personnes innocentes par les pouvoirs publics.

Plus d'un demi-siècle après l'adoption de la DUDH, la tendance à l'abolition universelle de la peine de mort est manifeste. Si en 1960, les pays abolitionnistes étaient au nombre de 25, près de trois quarts des pays du monde (143 à la fin de 2018) ont aujourd'hui aboli la peine de mort en droit ou dans la pratique, et ce nombre continue de croître. En 2018, de nombreuses mesures importantes ont été prises en vue de l'abolition de la peine de mort. En janvier, le président de la Gambie a déclaré un moratoire. En mai, le Burkina Faso a aboli la peine de mort en droit. En juin, le Bénin a supprimé la peine de mort de son code pénal, et l'Autorité palestinienne a adhéré au deuxième protocole facultatif. En août, le pape François a marqué un tournant historique en déclarant la peine de mort inadmissible en toutes circonstances, modifiant officiellement le catéchisme de l'Église. En octobre, l'État de Washington est devenu le 20^e État des États-Unis à abolir en droit la peine de mort, une avancée qui s'est appuyée sur les activités de sensibilisation menées par l'ONG Witness of Innocence dans le cadre d'un projet financé par l'IEDDH. En décembre, la résolution des Nations unies demandant l'instauration d'un moratoire sur l'application de la peine de mort a été adoptée à New York avec 121 voix pour, le nombre le plus élevé jamais atteint à l'Assemblée générale. L'UE a participé au groupe de travail interrégional, présidé par le Brésil, qui a dirigé le processus de négociation.

La question de la peine capitale a été abordée systématiquement avec les pays tiers qui l'appliquent encore et elle a continué de figurer à l'ordre du jour des dialogues politiques de l'UE ou des dialogues spécifiquement consacrés aux droits de l'homme. Sur la base des normes minimales définies par le droit international et des orientations de l'UE concernant la peine de mort, l'UE a publié un certain nombre de déclarations publiques dans lesquelles elle déplorait le recours à la peine de mort, et elle a exhorté les pays concernés à envisager un moratoire. Cela a notamment été le cas pour la Biélorussie, l'Indonésie, l'Iran, le Japon, le Pakistan, l'Arabie saoudite, Singapour, la Thaïlande et les États-Unis, sans compter les autres déclarations qu'elle a publiées et les démarches qu'elle a entreprises dans d'autres pays. L'UE s'est tout particulièrement attachée à condamner les violations des normes minimales, soulignant que la peine de mort ne saurait être infligée aux mineurs, aux personnes présentant une déficience intellectuelle et en cas d'infractions qui ne figurent pas parmi "les plus graves", comme celles liées aux stupéfiants.

Au sein de toutes les enceintes multilatérales appropriées, en particulier les Nations unies, l'OSCE et le Conseil de l'Europe, l'UE a continué d'exprimer son opposition à la peine de mort. L'Alliance mondiale pour un commerce sans torture prend également des mesures en vue de contrôler et restreindre le commerce des instruments utilisés pour infliger la peine de mort.

Le 10 octobre 2018, pour célébrer à la fois la Journée européenne et la Journée mondiale contre la peine de mort, l'UE et le Conseil de l'Europe ont fait une déclaration commune dans laquelle ils ont réaffirmé qu'ils étaient opposés au recours à la peine capitale en toutes circonstances et qu'ils étaient déterminés à agir pour qu'elle soit abolie partout dans le monde. De nombreuses délégations de l'UE ont célébré cette date importante en organisant des débats, en publiant des tribunes et en menant d'autres activités de sensibilisation de l'opinion publique.

La Biélorussie est le seul pays d'Europe et d'Asie centrale qui applique toujours la peine capitale. L'UE a travaillé activement avec les autorités biélorusses sur la question de la peine de mort et a mené des actions de sensibilisation. L'abolition de la peine capitale constitue l'un des domaines thématiques prioritaires de l'intervention de l'IEDDH. L'enveloppe financière qui lui est consacrée est principalement mise en œuvre par l'intermédiaire d'OSC actives dans le monde entier - une attention particulière étant accordée à la société civile locale -, qui contribuent, notamment, à la formation des magistrats et des professionnels du droit, à la sensibilisation du grand public, à la création de réseaux nationaux, au suivi de l'application de la peine de mort et du respect des normes minimales internationales, aux efforts de sensibilisation en faveur d'une réforme juridique et au dialogue sur des questions spécifiques telles que la lutte contre le terrorisme et la lutte contre la drogue. En 2018, un montant de 7 millions d'euros a été alloué à un appel mondial à propositions en vue de soutenir la société civile dans les efforts qu'elle déploie pour parvenir à l'abolition universelle de la peine de mort. Cette somme s'ajoute aux 8 millions d'euros injectés dans des projets en cours en 2018 et qui ont contribué aux efforts menés en vue de l'abolition de la peine de mort en RDC, au Cameroun, en Somalie, au Kenya, en Malaisie, en Indonésie, en Chine, en Tunisie, en Égypte, au Maroc et aux États-Unis, notamment.

En février 2018, la haute représentante et vice-présidente, Federica Mogherini, a publié une déclaration vidéo¹¹ dans laquelle elle lançait le compte à rebours en vue du 7^e Congrès mondial contre la peine de mort, organisé à Bruxelles du 27 février au 1^{er} mars 2019, coparrainé par l'UE au titre de l'IEDDH, et réunissant quelque 1 500 participants venus du monde entier.

11. ÉGALITÉ ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'égalité des sexes et l'émancipation des femmes et des filles

En 2018, l'UE a démontré qu'elle continue à jouer un rôle moteur dans l'égalité des sexes et qu'elle demeure attachée à la pleine jouissance, par toutes les femmes et les filles, de leurs droits fondamentaux et à l'émancipation de celles-ci. L'UE a également continué de réaliser d'importants progrès en vue de la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030, les droits fondamentaux des femmes et des filles étant au cœur du programme 2030.

L'UE a suivi une approche en trois volets, combinant des dialogues politiques et stratégiques avec les pays partenaires, l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et des actions ciblées

^{11 &}lt;u>7^e Congrès contre la peine de mort - Invitation de l'Union européenne.</u>

L'ensemble des dialogues de l'UE sur les droits de l'homme et des sous-comités en place avec les pays partenaires ont inclus de manière récurrente des sessions sur l'égalité entre les hommes et les femmes, l'émancipation des femmes et des filles et le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité. Les questions de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'émancipation des femmes et des filles ont en outre été régulièrement abordées dans le contexte de discussions et de groupes de travail informels sur les droits de l'homme, qui constituent au fil du temps une pierre angulaire du renforcement de la confiance, le but ultime étant d'établir des dialogues plus formels et approfondis. La dynamique constructive créée par ces dialogues a facilité le recensement et la mise en œuvre de mesures ad hoc telles que des démarches politiques, des déclarations publiques, des consultations régulières avec les principales parties prenantes, ainsi que des campagnes d'information et de sensibilisation pour promouvoir, protéger et faire respecter les droits fondamentaux des femmes et des filles dans les pays partenaires. Ces mesures s'inscrivaient dans le prolongement des stratégies par pays en matière de droits de l'homme et de démocratie pour la période 2016-2020, qui ont fait figurer l'égalité des sexes parmi les priorités principales, ou en ont fait une priorité sous-jacente.

Il ressort du rapport annuel 2018 sur la mise en œuvre du plan d'action II de l'UE sur l'égalité des sexes - "Égalité entre les femmes et les hommes et émancipation des femmes: transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE (2016- 2020)"12 que l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes, conjuguée à la mise en œuvre de mesures et actions spécifiques, a permis d'accomplir des progrès significatifs dans le monde en 2017 en ce qui concerne la réalisation des objectifs spécifiques suivants: i) garantir l'intégrité physique et psychologique des filles et des femmes, ii) promouvoir les droits économiques et sociaux ainsi que l'émancipation des filles et des femmes, iii) mieux faire entendre la voix des filles et des femmes et renforcer leur participation, et iv) faire évoluer la culture institutionnelle des services de la Commission et du SEAE afin d'assurer une mise en œuvre plus efficace des engagements de l'UE. Le rapport a mis en avant le fait que l'UE joue de plus en plus un rôle moteur dans l'égalité entre les femmes et les hommes et qu'elle s'approprie davantage cette priorité, l'intérêt sans précédent porté aux questions d'égalité entre les hommes et les femmes (en 2017, 62,8 % de l'aide publique au développement de l'UE a été allouée en favorisant l'égalité des sexes ou en tenant compte de cette question, preuve des progrès en cours vers l'objectif de 85 % qui figure dans le GAP II), et l'utilisation accrue des connaissances spécialisées internes et externes en matière d'égalité des sexes et des évaluations sous l'angle de l'égalité entre les hommes et les femmes.

9024/19 ANNEXE

kis/is 43

FR

RELEX 2 B

Plan d'action II de l'UE sur l'égalité des sexes - Égalité entre les femmes et les hommes et émancipation des femmes: transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE (2016–2020).

L'engagement continu de l'UE auprès des pays partenaires était très étroitement lié à son attachement au multilatéralisme effectif. Dans cet esprit, l'UE a coopéré activement avec les pays partenaires au sein des enceintes multilatérales afin de contribuer, de manière cohérente, à accélérer les progrès vers l'égalité des sexes, notamment lors de la 62^e session de la Commission de la condition de la femme, des sessions régulières du Conseil des droits de l'homme et de la session annuelle de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, principales enceintes des Nations unies en matière d'élaboration de politiques. L'UE a en outre placé l'égalité entre les femmes et les hommes et le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité au cœur de son travail et de ses partenariats avec ses partenaires multilatéraux, tels que le Conseil de l'Europe (CdE), l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Union africaine (UA), l'Organisation des États américains (OEA), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Union pour la Méditerranée (UpM), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'Organisation de la coopération islamique (OCI), ainsi que le G7 et le G20. Dans le contexte du G7, l'UE et le Canada ont co-organisé en septembre la toute première réunion des femmes ministres des affaires étrangères afin de recenser des manières innovantes d'aborder conjointement les défis essentiels en matière de politique étrangère, et ils se sont engagés à mettre en place un réseau de gouvernements et d'OSC ayant pour vocation de faire progresser l'égalité des sexes et les droits des femmes et des filles et d'œuvrer à la concrétisation des engagements déjà pris.

L'UE s'est tout particulièrement attachée à prévenir et combattre toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des filles et des femmes, et à en poursuivre les auteurs, ainsi qu'à veiller à l'intégrité physique et psychologique des filles et des femmes, notamment dans les situations d'avant-conflit, de conflit et d'après-conflit.

L'UE demeure attachée à la promotion, à la protection et au respect de tous les droits humains ainsi qu'à la mise en œuvre complète et effective du programme d'action de Beijing, du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des conclusions issues de leurs conférences d'examen, et, à cet égard, elle demeure attachée au respect de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation. Dans cette optique, l'UE réaffirme être déterminée à promouvoir, protéger et faire respecter le droit de chacun d'être pleinement maître de sa sexualité et de sa santé sexuelle et génésique et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine, sans aucune discrimination, contrainte ou violence. L'UE souligne en outre la nécessité d'assurer l'accès universel à une information et à une éducation complètes, de qualité et abordables concernant la santé en matière de sexualité et de procréation, y compris une éducation sexuelle complète, et aux services de soins de santé.

L'UE a réalisé des progrès en vue de son adhésion à la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul). La convention d'Istanbul est largement reconnue comme étant l'instrument juridique le plus ambitieux en matière de prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique et de lutte contre ces phénomènes, perçus comme des violations des droits de l'homme. Elle établit un cadre juridique européen cohérent, comprenant un ensemble de normes juridiquement contraignantes en faveur d'une protection et d'un soutien accrus.

L'UE a également réalisé des progrès importants en vue de la pleine mise en œuvre de l'initiative Spotlight, qu'elle a lancée avec les États-Unis et qui vise à éliminer la violence envers les femmes et les filles dans le monde entier, avec une enveloppe financière sans précédent d'un montant de 500 millions d'euros. Deux piliers ont été mis en œuvre: le pilier latino-américain, qui s'attaque aux meurtres de femmes motivés par leur condition de femme, connus sous le nom de "féminicides", et le pilier subsaharien, qui vise à prévenir et supprimer les violences et les pratiques préjudiciables à caractère sexuel et sexiste. Un montant de 32 millions d'euros a également été alloué à l'appel mondial lancé en faveur de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans les zones les plus reculées et dans les crises oubliées, des contrats ayant été signés pour cinq projets (qui concernent surtout le Bangladesh, l'Iraq, la Palestine¹³ et le Yémen, le Cameroun, le Tchad, le Ghana, le Liberia, le Mali et le Soudan). Dans ce contexte, un soutien spécifique a été accordé à la Fondation Panzi en RDC, gérée par le docteur Mukwege, lauréat du prix Nobel.

-

Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre sur cette question.

Les violences sexistes demeurent un enjeu humanitaire prioritaire, comme le reflètent le consensus européen sur l'aide humanitaire et la politique en matière d'égalité des sexes dans le cadre de l'aide humanitaire. En 2018, on estime que l'UE a contribué à hauteur de près de 30 millions d'euros d'aide humanitaire à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Entre juin 2017 et décembre 2018, l'UE a dirigé avec efficacité l'appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence ("Call to Action"), une initiative multipartite mondiale qui vise à induire un changement structurel dans le système humanitaire pour y aborder la question des violences sexistes. L'UE a coordonné la mobilisation de 82 acteurs, parmi lesquels des gouvernements partenaires, des organisations internationales, la société civile et des collectivités qui collaborent pour mieux prévenir et atténuer les violences sexistes dès les tout premiers stades d'une crise. À la tête de l'appel à l'action, l'UE a renforcé la sensibilisation à cette question au travers de plusieurs manifestations de haut niveau et d'une campagne de communication, a accueilli 18 nouveaux membres au sein de l'initiative, a lancé le projet pilote de l'appel à l'action au Nigeria et dans la République démocratique du Congo, a organisé dix ateliers de sensibilisation via ses bureaux locaux et a facilité l'élaboration du rapport 2017 sur l'état des travaux de l'appel à l'action (publié en novembre 2018). En 2018, l'UE a également publié son tout premier rapport d'évaluation sur son marqueur humanitaire de genre et d'âge. Elle y met en exergue l'utilité du marqueur et demande à ses partenaires de continuer à investir dans le renforcement des capacités en ce qui concerne les questions du genre et de l'âge. Des données préliminaires suggèrent que pour l'année 2017, 89,1 % des projets ont intégré les dimensions du sexe et de l'âge dans une certaine mesure.

Jordanie – ouverture du premier abri accueillant des femmes victimes de violences domestiques

Le tout premier abri gouvernemental destiné aux femmes victimes de violences domestiques a été inauguré en Jordanie en juillet 2018. Cette avancée est le fruit des efforts conjugués de la société civile et de la délégation de l'UE, et notamment du dialogue politique durable mené avec les autorités et du soutien financier alloué à un projet financé par l'UE. Dans le cadre de la réunion en sous-comité "Droits de l'homme" tenue par l'UE et la Jordanie en février 2018, les deux parties se sont mises d'accord sur certains résultats à atteindre, parmi lesquels figurait la construction d'un abri. Celui-ci a vu le jour cinq mois plus tard.

Il accueille et aide à se rétablir des femmes qui risquent de subir de graves violences au nom du prétendu honneur familial. Approximativement vingt femmes sont assassinées chaque année en Jordanie pour des motifs liés au "rétablissement de l'honneur familial"; dans certains cas, les femmes sont incarcérées afin de les "protéger" de leurs familles.

Grâce à ce nouvel abri, les femmes peuvent garder leurs enfants avec elles (ce qui était impossible avant) et bénéficier de mesures de protection coordonnées lorsqu'elles en sortent. Cet établissement unique en son genre offre le couvert, le logement et des produits de base aux résidentes et à leurs enfants, en étant également équipé du nécessaire pour leur permettre d'apprendre un nouveau métier. L'abri est protégé par des agents de police en civil, hommes et femmes confondus.

L'UE a célébré toute une série de journées particulières en faisant des déclarations ad hoc et en tenant des manifestations spéciales. Il s'agissait de la Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines, de la Journée internationale de la femme, de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit et de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. L'UE a une nouvelle fois pris les devants pour se joindre à la campagne internationale "16 jours de mobilisation contre la violence sexiste", qui s'est déroulée du 25 novembre (Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes) au 10 décembre 2018 (Journée des droits de l'homme) dans le cadre de la campagne du Secrétaire général des Nations unies intitulée "Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes" (UNiTE), qui vise à galvaniser l'action menée pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles.

Le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité a été mis en place en tant que domaine de coopération de premier plan avec les partenaires. Ce programme est l'une des huit priorités pour la période 2019-2021 en ce qui concerne les opérations de paix et la gestion de crise. Il s'inscrit également dans la coopération avec l'OTAN et l'OSCE et est de plus en plus abordé dans les dialogues sur la sécurité menés avec les pays tiers.

En décembre, le Conseil des affaires étrangères a adopté les toutes premières conclusions du Conseil sur les femmes, la paix et la sécurité ainsi que la nouvelle approche stratégique de l'UE en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, pour guider toutes les politiques et actions de l'UE destinées à mobiliser, autonomiser, protéger et soutenir les femmes et les filles à tous les niveaux des processus de paix et des efforts de sécurité. La nouvelle approche stratégique de l'UE en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité souligne l'importance du leadership des femmes et de leur participation significative et équitable à tous les aspects de la paix et de la sécurité et dans tous les domaines des processus décisionnels et de programmation. Elle associe également les hommes et les garçons en tant qu'acteurs positifs du changement, notamment en répondant à la nécessité de s'attaquer aux stéréotypes de genre et de les transformer, ainsi que de reconsidérer ces perceptions profondément enracinées dans nos sociétés.

L'UE a continué à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), notamment en intégrant une dimension d'égalité des sexes dans le cadre des missions et opérations de la PSDC. Des progrès ont été accomplis au niveau de la mise en œuvre des recommandations du rapport 2017 de l'étude de référence relative à l'intégration de la question des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans la politique de sécurité et de défense commune de l'UE.

En 2018, l'accent a été principalement mis sur l'élaboration de documents d'orientation et d'autres outils pratiques afin de traduire les politiques dans la pratique en ce qui concerne la planification et la conduite des opérations. En juin 2018, le commandant des opérations civiles a présenté des lignes directrices opérationnelles pour le personnel d'encadrement et le personnel des missions concernant l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes, le but étant d'aider les missions civiles PSDC à intégrer plus systématiquement une perspective d'égalité des sexes dans leurs opérations quotidiennes, ainsi que de contribuer à la mise en œuvre des résolutions du CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité. Les lignes directrices contribuent à la poursuite de la mise en œuvre des recommandations de l'étude de référence et favorisent une approche plus uniforme et reconnaissable de l'intégration des questions d'égalité des sexes dans le cadre des missions civiles de la PSDC. Pour soutenir davantage ces efforts, les capacités de conseil en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ont en outre été renforcées au niveau du quartier général et sur le terrain, notamment par la création d'un nouveau poste d'expert de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la capacité civile de planification et de conduite (CPCC).

Le Conseil a de surcroît approuvé les normes génériques de comportement actualisées pour les missions et opérations PSDC. Abordant spécifiquement l'exploitation et les abus de nature sexuelle, le harcèlement, le harcèlement sexuel et d'autres formes de violence sexiste, ce document souligne le droit de tous les membres du personnel à vivre et travailler dans un environnement où le harcèlement, les abus, la discrimination illégale, l'intimidation et les brimades n'ont pas leur place.

Une dimension hommes-femmes spécifique a été intégrée à la boîte à outils de l'UE sur la prévention des atrocités dans le cadre de la responsabilité de protéger de l'UE, qui a été approuvée récemment et sera distribuée aux délégations et aux missions et opérations PSDC.

Des progrès ont été accomplis en vue de l'adoption d'une décision du Conseil à l'appui des politiques, programmes et actions intégrant la dimension hommes-femmes dans la lutte contre le trafic et le détournement des armes de petit calibre, conformément au programme sur les femmes, la paix et la sécurité. L'objectif global de cette décision est de contribuer à la paix et à la sécurité internationales, à l'égalité entre les sexes et au développement durable en renforçant l'efficacité des mesures de contrôle des armes de petit calibre par la promotion d'approches fondées sur une analyse systématique en matière d'égalité hommes-femmes et l'intégration de la dimension hommes-femmes, avec à la clé une sécurité accrue pour les femmes.

En novembre 2018, un séminaire de deux jours s'est tenu à Gaziantep (Turquie) sur le thème de l'autonomisation des Syriennes. Il a rassemblé 30 représentantes de premier plan de l'opposition politique ainsi que des femmes appartenant à des conseils locaux et à la société civile de l'intérieur et de l'extérieur de la Syrie. Le séminaire avait pour vocation de débattre de l'autonomisation des femmes en Syrie et des moyens de renforcer la participation des femmes au processus politique ainsi que dans la sphère économique et sociale, tout en encourageant le dialogue entre les acteurs prenant part aux négociations de paix et la société civile sur le terrain. Les recommandations du séminaire ont été communiquées, lors d'une séance de clôture, aux représentants des États membres de l'UE et aux partenaires de mise en œuvre, ainsi qu'aux dirigeants des institutions de l'opposition politique, notamment la commission syrienne pour les négociations (CSN), le parti d'opposition participant aux pourparlers intra-syriens tenus à Genève sous l'égide des Nations unies.

Ce séminaire a été suivi d'un dialogue à haut niveau entre femmes syriennes et yéménites tenu à Bruxelles en décembre. Ce dialogue avait pour but de partager les expériences sur le rôle des femmes dans le processus de paix, en ce qui concerne par exemple la médiation et la consolidation de la paix.

Le travail réalisé par Mara Marinaki, conseillère principale du SEAE sur les questions relatives à l'égalité des sexes et sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité, a contribué à accroître l'efficacité, la cohésion et la visibilité de l'action extérieure de l'UE en ce qui concerne l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, et la question des femmes, de la paix et de la sécurité. Cela a été rendu possible grâce à un engagement actif auprès des partenaires multilatéraux et régionaux et de la société civile dans le monde entier, ainsi qu'à la coopération active entre tous les services et les États membres de l'UE.

Droits de l'enfant

Tout au long de l'année 2018, l'UE a continué de mettre en œuvre la version révisée des orientations de l'UE pour la promotion et la protection des droits de l'enfant dans ses relations avec les pays partenaires. Ces orientations ont permis de renforcer les efforts déployés pour faire en sorte que les politiques et actions de l'UE touchent de manière efficace tous les enfants. Le document prône une approche fondée sur le renforcement des systèmes, tout en recensant l'ensemble des mesures, structures et intervenants qui doivent être en place pour protéger les droits de tous les enfants. Les collègues détachés dans les délégations de l'UE à travers le monde ont reçu une formation sur les droits de l'enfant incluant des études de cas sur la manière d'utiliser les orientations pour mieux guider les travaux menés dans ce domaine.

La version révisée des orientations de l'UE souligne qu'il importe de développer une protection de remplacement pour les enfants et de leur donner un soutien approprié pour qu'ils puissent participer à la vie de la communauté et avoir accès aux services de base. C'est dans cet esprit que l'UE a lancé en février 2018 un "appel à propositions sur une protection de remplacement de qualité pour les enfants et la désinstitutionnalisation", dans le but de soutenir des initiatives visant à éviter de séparer l'enfant de sa famille, à retirer les enfants des institutions qui leur sont préjudiciables et à fournir une protection de remplacement appropriée et de qualité pour les enfants privés de protection parentale. À la fin de l'année 2018, la Commission avait terminé la procédure d'adjudication des cinq projets sélectionnés dans le cadre de cet appel. L'appel était financé par le programme de l'ICD concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent. En juillet 2018, un appel à propositions concernant des systèmes de protection alternatifs et/ou des solutions de remplacement à la rétention d'enfants migrants a été lancé au titre du Fonds "Asile, migration et intégration". Afin de continuer à promouvoir la transition vers une protection fondée sur la communauté et la famille, l'UE a organisé avec une ONG la conférence "Ne laisser aucun enfant de côté: en famille, pas en institution - L'action extérieure de l'UE défend les droits de l'enfant"

En République de Moldavie, les réformes opérées dans le secteur de la protection de l'enfance, en particulier l'adoption de la stratégie nationale sur la protection de l'enfance et de la famille et le plan d'action connexe, ont donné lieu à une amélioration considérable du droit de l'enfant à bénéficier d'un environnement familial. La mise en œuvre du plan d'action constitue une priorité à moyen terme au titre du programme d'association. Cet engagement politique a été soutenu par un projet spécifique destiné à améliorer l'accès à des services de proximité pour l'accueil de la petite enfance et l'aide préscolaire à l'intention des enfants vulnérables ayant des besoins spécifiques. Il s'est principalement agi de renforcer les capacités des principaux groupes cibles, notamment le personnel des pouvoirs publics et des OSC, les enseignants du cycle maternel, les parents et le grand public. Ces groupes ont pu étoffer leurs connaissances concernant les besoins spécifiques et les droits des enfants ayant des besoins spécifiques, ainsi que l'importance d'une éducation inclusive durant les premières années par l'intermédiaire de la musicothérapie, de services éducatifs à domicile pour les enfants handicapés ayant des besoins spécifiques, d'animations de groupes à l'intention des parents éprouvant des difficultés relationnelles avec leurs enfants et d'un programme de communication lancé au niveau national.

En tant que donateur humanitaire, l'UE est devenue un chef de file mondial dans le domaine de l'éducation dans les situations d'urgence et de crises prolongées en portant à 8 % la part du budget humanitaire consacrée à cette thématique en 2018. En mai 2018, la Commission européenne a publié une communication sur l'éducation dans les situations d'urgence et de crises prolongées, dans laquelle l'UE s'est engagée à s'attacher principalement à garantir la continuité de l'éducation en s'attaquant aux obstacles et en ramenant les enfants déscolarisés vers une éducation sûre et de qualité. La communication repose sur une approche des liens entre action humanitaire et développement afin de mettre à profit la valeur ajoutée de divers instruments pour répondre aux besoins en matière d'éducation. Dans les conclusions qu'il a adoptées en novembre 2018, le Conseil a salué l'approche globale à l'égard de l'éducation dans les situations d'urgence, qui inclut la préparation, la réduction des risques de catastrophe, la prévention, l'atténuation, la réaction d'urgence, ainsi que la volonté de renforcer la résilience des systèmes d'éducation.

En 2018, l'UE a continué à soutenir et à suivre la mise en œuvre des mesures recommandées dans la communication sur la protection des enfants migrants¹⁴. Des progrès ont été accomplis à plusieurs égards, avec notamment l'amélioration de l'accès à des tuteurs qualifiés pour les enfants non accompagnés dans les pays situés en première ligne, la création d'un réseau européen de la tutelle et le déploiement d'équipes de protection de l'enfance aux centres d'enregistrement ("hotspots") grecs. En janvier 2018, l'UE, en partenariat avec l'UNICEF, a lancé le programme "Protéger les enfants touchés par les migrations en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud et en Asie centrale" pour garantir l'accès aux systèmes nationaux de protection de l'enfance. L'UE soutient également plusieurs projets visant à protéger les droits des enfants touchés par les migrations en Afghanistan et en Iran, à Cox's Bazar au Bangladesh, en Amérique centrale et en Afrique de l'Ouest. L'UE a également apporté son concours au HCR dans le cadre d'un programme mondial d'assistance technique et de renforcement des capacités visant à prévenir la rétention d'enfants et à protéger les enfants et les autres demandeurs d'asile en rétention. Par l'intermédiaire de ce projet, le HCR a lancé en 2018 un programme de formation sur les solutions alternatives à la rétention, en mettant l'accent sur la mise en place de modalités d'accueil spécifiques pour les enfants migrants et sur le suivi des mesures de rétention dans le cadre de l'immigration.

En juin 2018, l'UE a tenu une conférence de deux jours sur la justice adaptée aux enfants et sur les systèmes intégrés de protection de l'enfance afin de présenter des exemples de bonnes pratiques issues de projets financés par l'UE et d'étudier comment les fonds de l'UE peuvent soutenir au mieux la mise en œuvre des droits de l'enfant et le contrôle du respect de ces droits ¹⁵. Si les projets présentés ont été élaborés au sein de l'UE, leurs résultats et réalisations sont également utiles dans le cadre des relations extérieures.

⁻

Communication de la Commission européenne sur la protection des enfants migrants.

Une justice adaptée aux enfants.

Au Liban, un nouveau programme a été lancé en février 2018 pour contribuer à la mise en place d'un système de justice pour enfants conforme aux règles et normes internationales. Le programme s'efforce de mettre en œuvre une approche globale au bénéfice des enfants en contact avec la justice, en fournissant aux principaux acteurs au niveau national, tels que les professionnels du droit et les services répressifs, les ministères compétents, les travailleurs de première ligne et la société civile, le savoir-faire nécessaire pour renforcer leurs capacités professionnelles. Des progrès ont été accomplis jusqu'à présent en vue de l'élaboration du contenu d'un manuel de formation à l'intention des avocats spécialisés dans les affaires concernant des enfants. Des travaux sont également en cours pour créer un nouveau centre d'hébergement de mineurs en conflit avec la loi, tout en soutenant le recours accru à des mesures non privatives de liberté. Des salles d'audition adaptées aux enfants sont en cours d'aménagement. En Géorgie, l'UE a également soutenu des réformes dans le secteur de la justice des mineurs, en particulier la mise en œuvre du code de justice des mineurs entré en vigueur en 2016, à travers une formation spécialisée dispensée aux juges, aux procureurs, aux prestataires d'aide juridique et aux agents pénitentiaires et de probation. Une évaluation des besoins individuels des enfants à tous les stades de la procédure pénale a également été introduite pour aider les juges et les procureurs à prendre des décisions dans l'intérêt supérieur de l'enfant, et un nouveau département des droits de l'homme a été créé au sein du ministère de l'intérieur pour traiter les crimes commis par ou contre des mineurs. Des évaluations préliminaires et des solutions alternatives à la détention et à l'incarcération, telles que l'assignation à résidence, ainsi que la planification individuelle des condamnations, ont été mises en œuvre vis-à-vis de mineurs.

Conformément à l'engagement de mettre fin aux pratiques préjudiciables, l'UE a soutenu un programme pilote en coopération avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), destiné à prévenir la préférence pour une descendance masculine et la sélection prénatale du sexe en Asie et dans le Caucase.

L'UE a en outre continué de soutenir deux programmes mondiaux de l'UNICEF et du FNUAP visant à lutter contre le mariage d'enfant, le mariage précoce et le mariage forcé et contre les mutilations génitales féminines. Ces deux programmes sont uniques quant à leur objet et à leur contribution à la réalisation de l'objectif de développement durable (ODD) 5.3 consistant à éliminer toutes les pratiques préjudiciables d'ici 2030, grâce à des approches globales communes, en identifiant des modèles et des plateformes modulables pour les changements au niveau des systèmes. À deux occasions, l'UNICEF et le FNUAP ont présenté au COHOM ces programmes ainsi que les politiques et priorités des Nations unies en matière de droits de l'enfant.

Conformément à l'engagement, figurant dans l'ODD 16.9, d'enregistrer toutes les naissances, l'UE soutient un projet régional en faveur de la délivrance rapide d'actes de naissance et de la mise en place de systèmes d'enregistrement des naissances performants au Burkina Faso, au Cameroun, en Ouganda et en Zambie. Des programmes visant à créer des systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil qui soient efficaces et de qualité sont également mis en œuvre en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger, au Sénégal et en Sierra Leone.

À l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, l'UE a lancé le nouveau projet "Clear Cotton", dans le cadre duquel elle a recours à une approche intégrée pour éliminer le travail des enfants et le travail forcé dans la chaîne de valeur du coton, du textile et de la confection. Ce projet renforce la contribution qu'apporte l'UE à la réalisation de l'ODD 8.7 et d'autres cibles et objectifs pertinents du programme 2030. En mars 2018, l'UE a organisé un atelier sur le travail des enfants dans le domaine de la production de cacao afin de recenser les lacunes ainsi que les possibilités de lutter contre le travail des enfants dans la chaîne de valeur. Des intervenants d'organisations internationales, de la société civile et du secteur ont présenté à l'UE et à ses principaux partenaires des bonnes pratiques et un ensemble de recommandations. L'UE a continué de promouvoir la ratification et la mise en œuvre des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

Conjointement avec un groupe de pays d'Amérique latine, l'UE a déposé des résolutions annuelles sur les droits de l'enfant à la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies et lors de la 37° session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Si la résolution de l'Assemblée générale était un texte général abordant une série de questions thématiques, celle du Conseil des droits de l'homme se concentrait sur la protection des droits de l'enfant dans les situations humanitaires. En marge des débats tenus par la Troisième Commission, la délégation de l'UE auprès des Nations unies à New York a organisé, en partenariat avec l'Uruguay et l'UNICEF, une importante manifestation parallèle sur les droits de l'enfant, qui s'est penchée sur les moyens de mettre le mieux à profit le 30° anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui surviendra en 2019, ainsi que les autres manifestations et anniversaires à venir en lien avec les droits de l'enfant.

Jeunesse

Les enfants et les jeunes sont touchés de manière disproportionnée par les violations des droits de l'homme, depuis les atteintes au droit à l'éducation et au droit au travail jusqu'aux effets démesurés de la violence sur eux, en passant par les entorses aux droits à la liberté de réunion, à la liberté d'expression et à la participation aux affaires publiques. La toute première conférence de l'UE sur la jeunesse, la paix et la sécurité s'est tenue à Bruxelles les 23 et 24 mai 2018, fruit d'un effort conjoint de l'UE, des Nations unies, de la société civile et de jeunes bâtisseurs de la paix issus de 27 États membres de l'UE et de 29 pays partenaires. La conférence a permis de créer des conditions égales pour tous en ce qui concerne la coopération directe des jeunes avec les dirigeants de l'UE et des Nations unies, y compris en matière de droits de l'homme, l'un des domaines thématiques prioritaires. Le 26 novembre 2018, le Conseil a adopté la nouvelle stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2027¹⁶, d'après laquelle la politique européenne de la jeunesse et toutes les mesures prises au titre de cette stratégie devraient être fermement ancrées dans le système international des droits de l'homme.

Personnes âgées

L'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA), dans son "rapport sur les droits fondamentaux 2018", a consacré un chapitre au thème "Modifier les perceptions: vers une approche du vieillissement fondée sur les droits", qui aborde l'évolution d'un mode de pensée reposant sur les notions de "déficits" et de "besoins" vers une approche respectant le droit fondamental de chacun à l'égalité de traitement, à tout âge.

Au cours du premier semestre de 2018, la Commission européenne a publié deux de ses principaux rapports triennaux: le rapport 2018 sur le vieillissement: projections économiques et budgétaires pour les États membres de l'UE (2016-2070) et le rapport 2018 sur l'adéquation des pensions. Dans ce dernier, la Commission analyse la façon dont les pensions, dans les États membres de l'UE, contribuent à prévenir la pauvreté pendant la durée de la retraite, bien que des mesures supplémentaires soient nécessaires.

^{16 &}lt;u>https://ec.europa.eu/youth/news/eu-youth-strategy-adopted_fr.</u>

L'UE a participé à la 9^e session du groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement qui s'est tenue à New York en juillet 2018. Elle a contribué activement aux débats et à l'échange de données et de bonnes pratiques sur les questions thématiques que sont l'autonomie et l'indépendance, les soins de longue durée et les soins palliatifs. L'UE a activement suivi les discussions menées dans d'autres enceintes des Nations unies en ce qui concerne les droits des personnes âgées, notamment au sein de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, du Conseil des droits de l'homme et de la Commission du développement social.

L'UE a également participé, tout au long de l'année, à d'autres événements internationaux sur le vieillissement et la démographie, en vue de renforcer et de faire connaître ses principes concernant la préservation de la pleine jouissance, par les personnes âgées, de l'ensemble des droits fondamentaux, ainsi que son attachement à la Stratégie régionale d'exécution (SRE) du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (MIPAA). Parmi ces événements figurent le séminaire international de l'ASEM, qui a eu lieu à Séoul en juin, la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD+25), à Paris, et la conférence régionale de la CEE-ONU intitulée "Enabling Choices: Population Dynamics and Sustainable Development", qui s'est tenue à Genève en octobre.

Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées

En 2018, l'UE a continué à défendre l'égalité des droits pour tous, indépendamment de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. À l'intérieur comme à l'extérieur de l'UE, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), souvent, sont la cible de violences et sont exposées à des crimes de haine. Elles sont souvent victimes de discriminations, de persécutions et de mauvais traitements en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre.

Conformément aux orientations de l'UE concernant les personnes LGBTI, l'UE continue de mettre l'accent sur la dépénalisation des relations entre personnes du même sexe et la lutte contre les lois et politiques discriminatoires, sur la promotion de l'égalité et de la non-discrimination, sur la lutte contre les "violences phobiques" commises à l'encontre de personnes LGBTI ainsi que sur le soutien et la protection apportés aux défenseurs des droits de l'homme.

En particulier, l'UE s'élève contre les discriminations et encourage les États à prendre toutes les mesures nécessaires, notamment législatives ou administratives, pour veiller à ce que l'orientation sexuelle et l'identité de genre ne servent en aucun cas de base à des violences ou à des sanctions pénales. La question des menaces contre des personnes LGBTI a fait l'objet de discussions dans le cadre de 14 dialogues sur les droits de l'homme cette année, ainsi qu'au cours de visites à haut niveau.

Des déclarations ont été faites dans des situations où il a été porté atteinte aux droits fondamentaux de personnes LGBTI; par exemple, la question a explicitement été soulevée dans la déclaration de l'UE relative au point 4 de l'ordre du jour de la réunion du CDH qui s'est tenue en septembre 2018 à Genève en ce qui concerne les enlèvements, tortures et assassinats de personnes LGBTI en Tchétchénie, ainsi que dans la déclaration de la porte-parole du 6 septembre 2018 concernant la bastonnade publique infligée à deux femmes en Malaisie. Assurer un suivi des dossiers individuels, y compris la présence à des audiences, et fournir un soutien aux défenseurs des droits fondamentaux des personnes LGBTI dans des situations de crise est restée l'une des grandes priorités de l'année 2018.

Encourager un partenariat renforcé avec les organisations locales actives dans le domaine des droits fondamentaux des personnes LGBTI est resté au cœur de la promotion des orientations de l'UE, par exemple à travers l'organisation de débats/séminaires sur des questions pertinentes, y compris les aspects liés aux personnes LGBTI, et l'accueil d'intervenants LGBTI, par l'approbation d'événements culturels, de conférences ou de projets sociaux et par la facilitation de l'échange d'informations sur la situation des personnes LGBTI dans des contextes de crise.

La question de la non-discrimination, y compris en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, a continué d'être soulevée dans le contexte des négociations d'adhésion et du processus de stabilisation et d'association. Dans le cadre du paquet "Élargissement", la Commission a publié en avril 2018 son évaluation du respect et de la protection des droits des personnes LGBTI dans chaque pays concerné. La Commission a continué d'apporter un soutien aux organisations œuvrant à la protection et à la promotion des droits des personnes LGBTI dans ces pays.

À l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, la HR/VP a fait une déclaration dans laquelle elle a rendu hommage aux efforts courageux déployés par les militants pour défendre l'exercice de tous les droits de l'homme par les personnes LGBTI.

L'UE a continué de soutenir des projets à l'échelle mondiale visant à combattre et prévenir les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, essentiellement en soutenant les OSC dans le cadre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (15 subventions en cours). Un appel à propositions spécifique d'une valeur de 10 millions d'euros ¹⁷ a été lancé à la fin de 2018 pour soutenir les défenseurs des droits fondamentaux des personnes LGBTI et leurs organisations œuvrant dans des domaines où les personnes LGBTI sont les plus exposées au risque de discrimination, la priorité étant accordée aux propositions axées sur des questions liées à la situation des personnes intersexuées et transgenres et sur des groupes cibles. Un soutien continu a également été fourni aux défenseurs des droits fondamentaux des personnes LGBTI en danger, grâce à des mécanismes d'urgence.

L'UE continuera de promouvoir les principes d'égalité et de non-discrimination dans les enceintes des Nations unies. La délégation de l'UE est membre du groupe restreint LGBTI des Nations unies, qui a inclus, en 2017, les questions liées à l'intersexualité. Au cours de la 73^e semaine de haut niveau de l'AGNU, les questions LGBTI ont été mises en avant lors d'une manifestation parallèle tenue aux Nations unies par le groupe restreint LGBTI des Nations unies en ce qui concerne les exécutions extrajudiciaires, ainsi que dans le cadre d'un programme de soirée organisé par Reuters à Times Square au sujet du rôle des médias dans le traitement des questions LGBTI.

En 2018, l'UE a, dans le cadre du dialogue interactif avec M. Victor Madrigal-Borloz, expert indépendant des Nations unies sur la protection contre la violence et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, réalisé une intervention dans laquelle elle a rappelé son attachement à l'égalité et à la non-discrimination.

En outre, la Commission a organisé des formations sur la base du principe "ne laisser personne de côté" pour le personnel de l'UE du siège et des délégations. L'objectif principal est d'améliorer les connaissances du personnel quant aux moyens de lutter contre toutes les formes de discrimination, notamment à l'encontre des personnes LGBTI.

Également mentionné dans la section consacrée aux défenseurs des droits de l'homme.

L'UE a également présenté, en mars 2018, son rapport sur le suivi de la "liste de la Commission énonçant des mesures permettant de faire progresser l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTI". Dans les conclusions qu'il a adoptées en juin 2016, le Conseil a invité la Commission à rendre compte tous les ans des progrès qu'elle a accomplis. Les rapports annuels sur la liste de mesures ont amélioré la cohérence de nos rapports. Outre une description des mesures prises par l'UE au niveau interne, tous les rapports comprennent un chapitre spécifique intitulé "External action: LGBTI equality in Enlargement, Neighbourhood and Third countries" (Action extérieure: Égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTI dans les pays de l'élargissement, les pays du voisinage et les pays tiers).

Maurice - Premier débat sur la promotion des droits fondamentaux des personnes LGBTI

Le 13 décembre 2018, la Commission nationale des droits de l'homme de Maurice, dans le cadre du projet "Promotion of the Respect for Human Rights in the Republic of Mauritius", financé par l'UE, a, conjointement avec la délégation de l'UE à Maurice, organisé un débat sur les droits des personnes LGBTI. Cet événement, qui célébrait également la Journée internationale des droits de l'homme de 2018, est le premier débat jamais organisé à Maurice sur les questions LGBTI; une centaine de participants y étaient réunis, parmi lesquels des représentants du gouvernement, des responsables politiques et des personnes de la société civile, du secteur public et de la communauté internationale.

Parmi les intervenants figuraient le ministre de la justice, des droits de l'homme et des réformes institutionnelles, le chef de la délégation de l'UE, des représentants de la société civile de Maurice ainsi que des représentants de l'Equality and Justice Alliance du Royaume-Uni. Les ambassadeurs des États membres de l'UE présents à Maurice, à savoir le Royaume-Uni et la France, ont également participé à l'événement.

Les débats ont été axés sur deux questions essentielles pour la communauté LGBTI à Maurice: la dépénalisation et les moyens d'empêcher la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Cet événement a été l'occasion pour l'UE d'expliquer ses actions en matière de protection et de promotion des droits des personnes LGBTI. Les discussions ont été ouvertes et franches. Les représentants de la société civile ont exprimé leur gratitude envers l'Union européenne pour cette première occasion d'interagir avec des intervenants de haut niveau sur la question du respect des droits fondamentaux des personnes LGBTI.

Personnes handicapées

Le 8 novembre, le Parlement européen et le Conseil sont parvenus à un accord provisoire sur la proposition de la Commission européenne relative à un acte législatif européen sur l'accessibilité qui, une fois adopté, permettra aux personnes handicapées en Europe d'accéder aux produits et services d'usage courant.

Les 3 et 4 décembre, un certain nombre d'événements ont été organisés par la Commission européenne et le Forum européen des personnes handicapées à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées. La conférence a permis aux participants de discuter de l'orientation possible de la prochaine stratégie européenne en faveur des personnes handicapées à partir de 2020. Le 5 décembre, les institutions de l'UE ont tenu une conférence institutionnelle de haut niveau sur le thème de l'"accessibilité pour tous" à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées. Lors de cette conférence, le guide interinstitutionnel pour les nouveaux arrivants présentant un handicap, "AccessAbleBrussels", a été présenté. Ce guide contient des informations pratiques et des points de contact utiles, tant à Bruxelles qu'au sein des institutions de l'UE, et contribue aux efforts déployés par celles-ci pour créer un environnement de travail dans le cadre duquel les personnes handicapées ne sont pas victimes de discriminations. Une politique en matière de handicap adaptée au contexte dans lequel le SEAE opère, aussi bien au siège, à Bruxelles, que dans les délégations, est en cours d'élaboration.

Lors de la 56^e session de la Commission du développement social des Nations unies, qui s'est tenue à New York en janvier et février 2018, l'UE a engagé un dialogue de manière proactive eu égard au groupe sur une approche fondée sur des faits en ce qui concerne l'intégration du handicap dans la mise en œuvre et le suivi du programme 2030. Il convient de souligner l'initiative conjointe UE-Chine relative à une manifestation parallèle axée sur le thème "Realising Equal Rights and Inclusive Development".

La 11° conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, présidée par la Bulgarie, s'est tenue du 12 au 14 juin, et a été précédée du Forum de la société civile de ladite Convention, le 11 juin. L'UE a insisté sur l'importance qu'elle attache aux principaux thèmes de la conférence: "Marge de manœuvre budgétaire nationale, partenariats public-privé et coopération internationale pour le renforcement de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées", "Femmes et filles handicapées" et "Participation politique et reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité". Les délégations du Parlement européen et du Comité économique et social européen ont renforcé la présence de l'UE. Les élections au Comité des droits des personnes handicapées (organe créé par un traité) ont abouti à une amélioration de l'équilibre hommes-femmes parmi ses membres. Sur les trois candidats ressortissants d'États membres de l'UE, un a été élu. Par conséquent, à partir de janvier 2019, seuls deux membres du Comité seront issus d'États membres de l'UE.

Avec 177 ratifications, la Convention relative aux droits des personnes handicapées est proche d'une ratification universelle et, depuis la ratification de l'Irlande en mars 2018, tous les États membres de l'UE sont désormais parties à cette convention. L'attachement commun à la Convention relative aux droits des personnes handicapées parmi un nombre croissant de pays partenaires de l'UE a en outre renforcé les possibilités de coopération durant l'année, soit par les dialogues et programmes bilatéraux soit, en faveur de la société civile, y compris pour les organisations de personnes handicapées, par des instruments tels que l'IEDDH ou les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent.

En 2018, plus de 6,3 millions d'euros de financement au titre de l'IEDDH ont été alloués à de nouveaux projets portant sur les droits des personnes handicapées en Gambie, au Ghana, au Zimbabwe, en Zambie, au Kenya, en Ouganda, en Tanzanie, au Burundi, en Eswatini, en République dominicaine, au Nicaragua, au Honduras, au Liban, au Kazakhstan, en Ukraine, en Arménie, au Monténégro et en Serbie.

En 2018, l'UE a franchi une étape pour ce qui est d'assurer l'intégration du handicap dans l'aide humanitaire financée par l'UE. En plus de continuer à financer des actions qui visent spécifiquement les personnes handicapées dans des contextes humanitaires, l'UE a renforcé la promotion de l'intégration du handicap dans les opérations qu'elle finance, dans l'ensemble des secteurs. Premièrement, pour ce faire, elle a encouragé ses partenaires à intégrer des mesures assurant l'inclusion des personnes handicapées dans les actions qu'ils proposent. Deuxièmement, afin d'aider ses partenaires à intégrer la question du handicap dans leurs programmes, l'UE a élaboré une note d'orientation opérationnelle sur l'inclusion du handicap, dont la publication est prévue en 2019. Cette note d'orientation a été rédigée en consultation avec des partenaires de l'UE et des représentants d'organisations de personnes handicapées. Au total, un quart des projets d'aide humanitaire financés par l'UE en 2018 comptaient des personnes handicapées parmi leurs bénéficiaires.

Droits des peuples autochtones

Les hostilités, violences et représailles à l'encontre des défenseurs des droits fondamentaux des peuples autochtones ont continué de susciter de vives préoccupations en 2018. Même le rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, M^{me} Victoria Tauli-Corpuz, n'a pas échappé au harcèlement judiciaire. Les dirigeants et les militants autochtones sont représentés de manière disproportionnée parmi les plus de 200 défenseurs des droits de l'homme tués en 2018 à travers le monde.

Grâce aux mécanismes de l'IEDDH en faveur de la protection des défenseurs des droits de l'homme en danger, l'UE a pu soutenir un grand nombre de défenseurs des droits fondamentaux des peuples autochtones et, parfois, les sauver d'un danger imminent.

L'accaparement de terres menace de plus en plus les droits et les moyens de subsistance des peuples autochtones, renforçant ainsi la pertinence du soutien apporté par l'UE à des programmes de gouvernance foncière dans 40 pays du monde, le budget total s'élevant à 240 millions d'euros. Par ailleurs, l'UE a accordé une subvention de 6,9 millions d'euros à la Land and Forest Tenure Facility, qui est dédiée à la sécurité et aux droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales. En 2018, cinq millions d'euros ont également été octroyés, dans le cadre de l'appel à propositions mondial au titre de l'IEDDH, aux défenseurs des droits de l'homme et aux organisations actives dans le domaine de l'accaparement de terres, du changement climatique et des droits des peuples autochtones.

L'UE a aussi soutenu les peuples autochtones en soulevant, dans les enceintes des Nations unies, les questions mondiales qui les concernent. À cette fin, l'UE a accordé deux millions d'euros pour soutenir le Docip¹⁸ – Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones – qui fait office de secrétariat technique pour les représentants des peuples autochtones auprès des Nations unies.

Au niveau multilatéral, l'UE a appuyé les résolutions annuelles du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et a participé activement aux réunions des mécanismes des Nations unies consacrés aux peuples autochtones. Lors de la 24^e conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à Katowice (Pologne), l'UE a joué un rôle important dans la création du groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones. Ce groupe sera essentiel pour l'intégration des communautés locales et des peuples autochtones, ainsi que de leurs connaissances, dans les politiques et actions en matière de changement climatique.

Conformément aux priorités énoncées dans les conclusions du Conseil de 2017 sur les populations autochtones, des questions liées aux terres et à l'environnement ont été débattues lors des Journées européennes du développement tenues en juin, au cours desquelles des femmes autochtones ont partagé leur point de vue à l'occasion de la manifestation parallèle consacrée au thème des femmes/filles rurales et du développement. Une session du Forum annuel UE-ONG sur les droits de l'homme, tenue en novembre, était axée sur le changement climatique, les terres, l'environnement et le droit à l'eau et à l'assainissement. Lors de cette session, des personnes issues de trois continents ont fourni des témoignages sur les défis, y compris la criminalisation, auxquels sont confrontés les peuples autochtones lorsqu'ils font valoir leurs droits.

¹⁸

Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones https://www.docip.org/

Dans le cadre des relations bilatérales, les droits des peuples autochtones ont fait l'objet de discussions dans bon nombre de dialogues sur les droits de l'homme menés avec des pays partenaires. Par ailleurs, les questions concernant les peuples autochtones ont été prises en compte dans d'autres dialogues sectoriels et abordées dans le cadre des négociations relatives à de nouveaux accords globaux. En outre, les accords de partenariat volontaire (APV) au titre du programme pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT), qu'a l'UE avec le Honduras et le Guyana, ont été conclus en 2018. L'APV FLEGT conclu avec le Honduras est révolutionnaire en ce sens que le respect des droits fonciers ancestraux des peuples autochtones et des personnes d'origine africaine ainsi que de leur consentement, donné librement et en connaissance de cause conformément à la Convention n° 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribunaux, entre dans les critères de la définition juridique de ce qui constitue du bois d'origine légale pouvant être exporté vers l'UE. L'attachement à la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones a été réaffirmé dans l'APV FLEGT entre l'UE et le Guyana. La réaffirmation de cette déclaration dans l'APV sera cruciale pour fournir des lignes directrices en vue du dialogue avec les communautés amérindiennes qui sont reconnues comme des parties prenantes légitimes dans le cadre de l'APV.

Droits des personnes appartenant à des minorités

Les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits commises à l'encontre de personnes appartenant à des minorités, y compris des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, n'ont pas cessé en 2018. Durant l'année, il est apparu évident que les autorités chinoises ont placé de force plusieurs centaines de milliers de personnes appartenant à des groupes minoritaires dans des camps d'internement, soi-disant pour leur fournir une formation professionnelle, et leur permettre ainsi d'échapper à la "pauvreté", au "retard" et aux "tentations" de croyances religieuses radicales. On peut également citer comme exemple les foyers des familles de personnes appartenant à des minorités, pillés et incendiés par des groupes d'autodéfense, qui, bien trop souvent, agissent en toute impunité. Tout au long de l'année, l'UE s'est élevée contre de tels actes, notamment par des déclarations faites aux Nations unies, dans lesquelles elle demandait que justice soit rendue et que la protection des victimes de ces violences et de leur famille soit assurée. La déclaration de la porte-parole de l'UE à propos de l'attaque commise en novembre contre des pèlerins chrétiens coptes en Égypte en est un exemple concret. L'UE continue de suivre de près la crise des Rohingyas et déploie l'ensemble de ses instruments afin d'y mettre un terme. Cela inclut les 41 millions d'euros d'aide humanitaire vitale en faveur des communautés rohingyas qui ont cherché refuge au Bangladesh.

À travers les dialogues sur les droits de l'homme qu'elle mène avec des pays partenaires, l'UE fait régulièrement part de ses préoccupations concernant les droits des personnes appartenant à des minorités, en particulier les personnes appartenant à des minorités religieuses.

L'UE s'attaque aux situations dans lesquelles, par exemple, des enfants appartenant à des minorités sont victimes de ségrégation ou se voient interdire l'usage ou l'apprentissage de leur langue maternelle dans des écoles publiques, ou aux situations où la diffusion de discours de haine, tant en ligne que hors ligne, incite à la haine et aux conflits entre communautés. Dans de trop nombreux pays encore, des personnes appartenant à des minorités sont victimes d'une discrimination structurelle, ce qui les empêche souvent d'avoir accès aux services publics sociaux et de santé sur un pied d'égalité avec la population majoritaire. C'est le cas, par exemple, des centaines de millions de personnes faisant l'objet de discriminations fondées sur la caste, aussi bien en Asie du Sud qu'ailleurs. Dans de nombreux cas, le manque de cartes d'identité ou d'actes de naissance empêche de façon disproportionnée les personnes appartenant à des minorités d'avoir accès aux services sociaux et de santé et, pire encore, est souvent source d'apatridie.

L'UE recourt à un large éventail d'instruments de coopération financière et technique, y compris la coopération bilatérale avec les gouvernements et le soutien direct à la société civile, pour promouvoir et protéger les droits des personnes appartenant à des minorités. Par exemple, dans le cadre d'un projet commun avec le CdE, l'UE soutient actuellement l'accès des personnes appartenant à des minorités à différents niveaux de gouvernement en Europe du Sud-Est sur la base de la convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales et de la charte européenne des langues régionales ou minoritaires.

L'UE a participé activement à la 11^e session du forum des Nations unies sur les questions relatives aux minorités, qui s'est tenue en novembre, et au débat sur le thème "Statelessness: A minority issue" (Apatridie: une question qui concerne les minorités), et a souligné le soutien qu'elle apporte aux politiques et actions visant à lutter contre l'apatridie, tant dans l'UE qu'en dehors, y compris en veillant à l'enregistrement de la naissance de chaque enfant, sans discrimination.

L'UE a continué, tout au long de l'année, de soutenir les mandats et les travaux des Nations unies, du CdE et d'autres organisations intergouvernementales œuvrant en faveur des personnes appartenant à des minorités, tels que ceux du rapporteur spécial des Nations unies sur les questions relatives aux minorités et du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales.

En 2018, à la suite de l'appel à propositions mondial et par pays de 2017 au titre de l'IEDDH, des contrats ont été conclus pour plusieurs projets d'une valeur de plus de 6,2 millions d'euros visant à lutter contre les discriminations à l'encontre des personnes appartenant à des minorités, le but étant de renforcer les actions de proximité à travers une coopération avec les autorités locales et une participation accrue au processus décisionnel. La plupart des projets visent à développer des connaissances juridiques en matière de droits de l'homme, en vue d'acquérir des droits politiques, économiques et sociaux, ainsi qu'à assurer une meilleure représentation des groupes victimes d'exclusion.

L'UE est déterminée à mettre en œuvre une approche de la coopération au développement fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'homme. Une telle approche attire l'attention sur les effets négatifs - peut-être non voulus - sur les droits de l'homme qu'entraîne le fait de désavantager certains groupes, d'interférer avec les droits relatifs à la participation ou au travail ou de contribuer à des déplacements forcés. Elle symbolise le principe "d'abord, ne pas nuire", qui exige des approches fondées sur une analyse pour lutter contre la discrimination sous toutes ses formes.

Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

Les rapports publiés en 2018 par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) montrent qu'il n'y a pas de quoi pavoiser en ce qui concerne la lutte, dans l'UE, contre le racisme, les actes racistes, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Des informations sur le cadre juridique interne de l'UE, sur la situation des droits de l'homme et sur les activités et actions mises en place pour lutter contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée dans le cadre de l'action extérieure de l'UE ont été communiquées au cours d'échanges de bonnes pratiques avec des pays partenaires et au sein des enceintes multilatérales. En effet, en 2018, la Commission européenne et le SEAE ont fourni, dans une réponse écrite au rapporteur spécial des Nations unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale et de xénophobie, une description du cadre juridique européen applicable en matière d'élimination du racisme, en vue de la préparation de son rapport thématique relatif à l'accès à la citoyenneté et à la naturalisation.

En outre, en juillet, l'UE a adressé au groupe d'experts sur les personnes d'ascendance africaine une réponse détaillée concernant sa position relative à une éventuelle déclaration des Nations unies sur les droits des personnes d'ascendance africaine et à leur situation juridique au sein de l'Union. En plus de dialoguer activement avec les titulaires de mandat concernés des Nations unies, l'UE a suivi de près toutes les discussions ayant trait au racisme qui ont été menées au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale des Nations unies, ainsi que les délibérations sur les mécanismes mis en place dans le prolongement de la Conférence mondiale contre le racisme, tenue à Durban en 2001.

En novembre 2018, l'Union européenne est devenue un partenaire international permanent de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA), c'est-à-dire qu'elle possède le statut d'observateur sans droit de vote.

Les discussions sur les défis à relever et sur les progrès accomplis en matière de lutte contre le racisme sont la clé de voûte de tous les dialogues sur les droits de l'homme menés avec les pays partenaires ainsi que d'autres dialogues sectoriels tels que ceux qui ont lieu au titre d'accords politiques bilatéraux de l'UE.

En outre, dans le cadre de la coopération avec le Conseil de l'Europe, l'UE coopère avec la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI). Un représentant de la Commission européenne participe aux sessions plénières de l'ECRI avec le statut d'observateur, tandis que l'ECRI participe au groupe de haut niveau de l'UE contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

12. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Conformément au plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, l'UE est déterminée à œuvrer en faveur d'un programme global visant à promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels (DESC), y compris les droits liés au travail. Au cours des dernières années, l'UE a renforcé ses travaux dans ce domaine, en utilisant tous les instruments disponibles, y compris les dialogues politiques, la participation aux enceintes multilatérales, la politique commerciale et la coopération au développement.

Au cours de l'année 2018, l'UE a continué de porter une attention accrue aux droits économiques, sociaux et culturels dans le cadre des dialogues sur les droits de l'homme. En octobre 2018, par exemple, dans le contexte du dialogue sur les droits de l'homme mené avec Cuba, les parties ont abordé la question de la promotion et de la protection des droits culturels, et l'UE a souligné que la liberté d'expression artistique et la liberté d'entreprendre sont essentielles pour nourrir un secteur culturel viable et dynamique propice à la création d'emplois, au développement des industries culturelles et à la revitalisation du patrimoine culturel.

Dans le cadre du nouvel agenda européen de la culture, adopté en mai 2018, l'UE a souligné le rôle de la culture dans le rapprochement des Européens et l'exploitation des synergies entre l'éducation et la culture. L'agenda prévoit de renforcer les relations culturelles internationales en tirant le meilleur parti des possibilités offertes par la culture pour promouvoir le développement durable et la paix.

En 2018, l'UE a continué de soutenir la signature, la ratification et la mise en œuvre effective du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Au cours de l'année, les Îles Marshall, le Qatar et les Fidji ont ratifié le pacte. Au niveau multilatéral, l'UE a soutenu plusieurs rapporteurs spéciaux des Nations unies s'occupant des droits économiques, sociaux et culturels, avec lesquels elle a coopéré, y compris les rapporteurs spéciaux sur le logement convenable, la santé, le droit à l'éducation et l'eau/l'assainissement. Les États membres de l'UE ont présenté devant l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil des droits de l'homme un nombre considérable d'initiatives concernant les DESC. Par exemple, l'Espagne et l'Allemagne ont présenté, devant la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, une résolution sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement¹⁹.

Dans les nouvelles conclusions du Conseil sur la diplomatie de l'eau, adoptées en novembre 2018, l'UE a confirmé son attachement au droit de tout être humain à avoir accès à une eau potable salubre et à l'assainissement, qui est partie intégrante du droit à un niveau de vie suffisant. Dans le cadre de cet engagement, l'UE continuera de soutenir et de protéger les défenseurs des droits de l'homme qui s'occupent de questions environnementales.

Au cours de 2018, des propositions ont également été sélectionnées dans le cadre de l'appel global lancé en 2017 au titre de l'IEDDH en vue de soutenir les défenseurs des droits de l'homme œuvrant dans le domaine des droits liés à la terre ainsi que les peuples autochtones, dans le contexte, notamment, de l'"accaparement de terres" et du changement climatique." En juin 2018, l'UE a organisé des cours de formation d'une journée sur la formation aux DESC pour le personnel de l'UE affecté aux délégations à travers le monde, en se concentrant notamment sur les défenseurs des droits de l'homme dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels, y compris les défenseurs des droits environnementaux.

L'Espagne et l'Allemagne présentent tous les deux ans une résolution bisannuelle sur ce sujet au CDH et à l'AGNU.

Dans le cadre de l'IEDDH, l'UE a également contribué à assurer une mise en œuvre plus efficace par les pays bénéficiant du régime SPG + dans le cadre du système de préférences généralisées de l'UE des principales conventions internationales relatives aux droits de l'homme et au travail (OIT) et à améliorer le suivi en la matière. À cet effet, l'UE a soutenu et rendu plus autonomes les acteurs de la société civile.

L'UE, suivant cette approche basée sur les droits, a apporté un soutien financier important en faveur des droits des travailleurs, des politiques sociales, du droit à la santé, de la protection sociale, de l'éducation, de l'accès à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement et d'un niveau de vie suffisant, au titre d'un éventail d'instruments géographiques, tels que le Fonds européen de développement, l'instrument de coopération au développement et l'instrument européen de voisinage et de partenariat, ainsi que de programmes thématiques, comme celui sur la sécurité alimentaire et le programme concernant les biens publics mondiaux et les défis qui les accompagnent. Par exemple, l'UE a coopéré avec l'OIT pour promouvoir les droits des travailleurs au Myanmar/en Birmanie et faciliter les travaux de la plateforme des affaires économiques et sociales dans les Balkans occidentaux.

L'UE est un partenaire stratégique de l'OIT, dans le cadre d'un partenariat fondé sur une vision commune selon laquelle les progrès sociaux et économiques sont interdépendants et les objectifs de développement durable ne peuvent être atteints qu'en garantissant un "travail décent" à chacun. À cet égard, l'UE a apporté entre 2012 et 2018 une contribution de 256,8 millions de dollars au programme de développement de l'OIT, qui place l'égalité entre les femmes et les hommes sur le devant de la scène. L'UE a également participé activement à la Conférence internationale du travail et au conseil d'administration du Bureau international du travail. En outre, l'UE a financé des activités de renforcement des capacités visant à soutenir les gouvernements partenaires et les partenaires sociaux dans la mise en œuvre des normes internationales du travail, y compris dans un contexte commercial.

L'UE a en outre activement soutenu la ratification et la mise en œuvre effective des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et des normes fondamentales du travail conformément à la Déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail, en particulier par ses politiques commerciales, sociales, extérieures et de coopération. En 2018, l'Iraq a ratifié la convention concernant la liberté syndicale, tandis que le Suriname a ratifié la convention sur l'âge minimum et les Îles Cook ont ratifié la convention sur les pires formes de travail des enfants. En 2018, le Mexique a ratifié la convention sur la négociation collective, parvenant ainsi à ratifier l'ensemble des huit conventions fondamentales relatives aux normes du travail dans le cadre des efforts qu'il déploie au titre des dispositions de l'accord commercial UE-Mexique relatives au travail²⁰. En outre, la Bosnie-Herzégovine, Israël, le Mozambique et la Thaïlande ont ratifié le protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé.

Enfin, l'UE a activement contribué aux résultats obtenus dans le cadre du G7 et du G20 en ce qui concerne la préparation aux emplois du futur et la recherche de solutions permettant d'assurer au travail un avenir inclusif, équitable et durable, y compris: promouvoir l'égalité des sexes; promouvoir la formalisation et le travail décent; éradiquer le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains; élaborer des stratégies globales de protection sociale et promouvoir l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail.

13. ENTREPRISES ET DROITS DE L'HOMME

En 2018, l'UE a continué de s'intéresser au problème du respect des droits de l'homme par les entreprises comme faisant partie intégrante de leurs activités, de soutenir le travail des défenseurs des droits de l'homme et de faciliter l'accès à des voies de recours. Elle a demandé aux États et à toutes les entreprises, tant multinationales que nationales, de mettre en œuvre et de respecter les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme; ces principes ont été approuvés à l'unanimité en 2011 au niveau des Nations unies et se composent de trois piliers: l'obligation de protéger les droits de l'homme incombant à l'État; la responsabilité incombant aux entreprises de respecter les droits de l'homme; et l'accès à des voies de recours. L'UE a abordé cette question dans le cadre des dialogues sur les droits de l'homme avec un nombre croissant de pays tiers, en particulier d'Amérique latine et d'Asie, ainsi qu'avec des organisations régionales, telles que l'ASEAN et l'Union africaine.

_

En avril, l'UE et le Mexique sont parvenus à un accord de principe sur le volet commercial du nouvel accord global entre l'UE et le Mexique.

L'UE a continué de promouvoir les principes directeurs, qui constituent la première norme adoptée d'un commun accord à l'échelle mondiale pour ce qui est de prévenir le risque de violations des droits de l'homme liées aux activités des entreprises. À la fin de 2018, seize des vingt-et-un États qui avaient adopté des plans d'action nationaux sur la question des entreprises et des droits de l'homme étaient des États membres de l'UE.

Depuis le début de 2018, les sociétés cotées, les banques et les compagnies d'assurance de plus de 500 salariés sont tenues de publier des informations non financières dans leurs rapports de gestion conformément à la directive de l'UE concernant la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité²¹. Les informations demandées ont notamment trait aux questions environnementales et sociales, aux aspects liés au travail, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et aux faits de corruption. La déclaration non financière devrait inclure des informations sur les procédures de diligence mises en œuvre par l'entreprise, ainsi que sur les "principaux risques liés (aux) activités de l'entreprise, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les relations d'affaires, les produits ou les services de l'entreprise, qui sont susceptibles d'entraîner des incidences négatives [...], et la manière dont l'entreprise gère ces risques".

_

Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes.

En outre, le 8 mars 2018, la Commission européenne a adopté un ambitieux plan d'action de l'UE pour financer la croissance durable²² afin de relever le défi de l'accroissement des investissements privés qui contribuent à une croissance durable et inclusive²³. Si la plupart des mesures concernent le secteur financier, l'un des principaux objectifs est de promouvoir une gouvernance d'entreprise plus durable dans toutes les entreprises. En permettant aux entreprises de prendre des mesures stratégiques pour développer de nouvelles technologies, consolider leur modèle économique et améliorer leurs performances, la gouvernance d'entreprise peut grandement contribuer à une économie plus durable. Les droits de l'homme constituent un élément important de la durabilité. Dans le plan d'action susmentionné, la Commission a annoncé qu'en 2019, elle procéderait à des travaux d'analyse et de consultation avec les parties prenantes concernées afin d'évaluer la nécessité éventuelle d'imposer aux conseils d'administration d'élaborer et de publier une stratégie en matière de durabilité, y compris en ce qui concerne un devoir de diligence tout au long de la chaîne d'approvisionnement et des objectifs de durabilité mesurables. Fin 2018, la Commission européenne a lancé une étude pour évaluer cette nécessité éventuelle, qui couvrira également les questions liées au travail des enfants. Dans le cadre du plan d'action, deux propositions législatives ont été adoptées en mai 2018²⁴, qui obligeraient les acteurs des marchés financiers à divulguer des informations sur l'intégration du risque en matière de durabilité dans les processus de prise de décisions en matière d'investissement et établiraient un cadre pour faciliter les investissements durables.

Les préparatifs se sont poursuivis en vue de la mise en œuvre effective du règlement de l'UE relatif aux minerais provenant de zones de conflit²⁵ (qui est entré en vigueur en juin 2017 et commencera à s'appliquer aux importateurs de l'UE à partir de 2021). En août 2018, la Commission a adopté deux séries de lignes directrices non contraignantes pour i) l'identification des zones de conflit ou à haut risque et des autres risques pour la chaîne d'approvisionnement, et ii) la mise en œuvre du règlement au niveau national, notamment en ce qui concerne les contrôles ex post à venir sur les importateurs de l'UE. Le soutien de l'UE aux activités de l'OCDE et de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs en ce qui concerne le devoir de diligence pour les "minerais provenant de zones de conflit" a contribué au respect des droits de l'homme tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

⁻

²² COM/2018/097 final.

https://ec.europa.eu/info/publications/180308-action-plan-sustainable-growth en

https://ec.europa.eu/info/publications/180524-proposal-sustainable-finance en

²⁵ Règlement (UE) 2017/821 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017.

En octobre 2018, la Commission européenne a publié un rapport bisannuel sur la mise en œuvre du règlement de l'UE relatif au bois²⁶ pour la période allant de mars 2015 à février 2017. Le règlement a été adopté en 2010 et est applicable depuis 2013. Il interdit la mise sur le marché de l'UE de bois d'origine illégale et impose aux opérateurs mettant du bois et des produits dérivés sur le marché de l'UE pour la première fois, d'instaurer et d'appliquer un système de diligence raisonnée pour réduire le plus possible le risque de mise sur le marché de bois récolté en violation des lois applicables dans le pays de récolte, y compris les obligations en matière de droits de l'homme. Le rapport souligne que presque tous les États membres de l'UE respectent les exigences formelles du règlement et recense les meilleures pratiques et les aspects susceptibles d'être améliorés à l'avenir. En 2018, la Commission a également adopté un document d'orientation sur le contrôle de la légalité dans le commerce du bois²⁷. Le règlement constitue un élément clé du plan d'action relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT) de 2003, qui vise à réduire l'exploitation illégale en renforçant la gestion durable et licite des forêts, en améliorant la gouvernance et en favorisant les échanges commerciaux de bois produit légalement.

En 2018, l'UE a présidé le processus de Kimberley²⁸, dont l'objectif est de retirer les diamants de la guerre de la chaîne d'approvisionnement mondiale; la réunion plénière s'est tenue à Bruxelles du 12 au 18 novembre. Depuis son lancement en 2003, le processus de Kimberley a contribué à la paix, à la sécurité et à la prospérité. Il s'est révélé être un outil multilatéral efficace pour prévenir les conflits en endiguant le flux de diamants de la guerre. Le processus de Kimberley a également eu un impact sur le développement en améliorant la vie des personnes dépendantes du commerce des diamants. Le processus de Kimberley a été complété par d'autres initiatives en matière de gouvernance des ressources naturelles. L'UE se félicite qu'un accord soit intervenu sur le principe de la création d'un secrétariat permanent et attend avec intérêt de contribuer à en définir les modalités²⁹.

_

²⁶ Règlement (UE) n° 995/2010.

Document d'orientation concernant le contrôle de la licéité du commerce du bois

Le processus de Kimberleyhttps://www.kimberleyprocess.com/

https://www.kimberleyprocess.com/en/2018-final-communique-brussels-belgium

En ce qui concerne l'accès aux mécanismes de recours pour les victimes d'abus, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a commencé à travailler sur une étude sur l'amélioration de l'accès aux voies de recours dans le domaine commercial et des droits de l'homme au niveau de l'UE³⁰, dans le prolongement de son avis publié en avril 2017. Dans ce contexte, la FRA a recueilli des informations sur les mécanismes judiciaires et non judiciaires des États membres concernant l'accès aux voies de recours pour les victimes de violations liées aux activités des entreprises. Les résultats de cette étude seront disponibles en 2019. L'une des options examinées concerne l'ajout éventuel au portail européen de la justice en ligne d'une page d'information sur les recours³¹.

La coopération au développement joue un rôle spécifique dans la promotion d'une gestion responsable des chaînes de valeur et du respect des normes sociales et environnementales et des droits de l'homme dans les pays tiers, ainsi qu'il ressort de la communication intitulée "Un rôle plus important pour le secteur privé en vue de parvenir à une croissance inclusive et durable dans les pays en développement " [COM (2014) 263]. L'UE a appuyé un large éventail de projets se rapportant à la responsabilité sociale des entreprises, à l'entrepreneuriat responsable et à la production et à la consommation durables, en soutenant les acteurs clés dans les pays en développement, notamment par l'intermédiaire de partenariats multipartites.

L'UE a continué d'épauler la société civile et les partenaires sociaux dans la mise en œuvre des principes directeurs par le truchement de l'IEDDH. En 2018, les délégations de l'UE ont commencé à mettre en œuvre de nombreux projets visant spécifiquement à renforcer les capacités des titulaires de droits à faire face aux violations des droits de l'homme commises par les entreprises en les dénonçant (par exemple au Nicaragua, en Tanzanie, au Pérou, en Indonésie, au Guatemala, au Paraguay, en Colombie) ou en participant à l'élaboration de leur plan d'action national (par exemple au Pakistan). L'UE aide également l'OIT à mettre en place le "Navigateur autochtone", un portail internet qui permet aux peuples autochtones de suivre les violations des droits de l'homme par les entreprises dans leur pays d'origine et d'alimenter des bases de données les répertoriant. Cet outil permettra à ces communautés menacées de faire effectivement valeur leurs droits. L'UE a également commencé à soutenir des projets visant à renforcer les capacités des défenseurs des droits de l'homme à recourir à des mécanismes de protection des droits de l'homme sur des questions liées à l'accaparement des terres au Pérou, au Népal et aux Philippines. L'UE collabore de plus en plus avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme (INDH) afin de promouvoir un environnement propice au développement durable. Les INDH font office de mécanismes de responsabilisation dans la mise en œuvre des ODD. De même, permettre aux communautés marginalisées de se faire entendre augmente les chances d'empêcher la discrimination et d'assurer l'égalité d'accès.

Améliorer l'accès aux voies de recours dans le domaine commercial et des droits de l'homme au niveau de l'UE, 2017

https://e-justice.europa.eu/

L'UE a intégré des engagements à promouvoir l'entrepreneuriat responsable et la responsabilité sociale des entreprises dans tous les accords de libre-échange qu'elle a conclus récemment, par exemple l'accord de partenariat économique UE-Japon et le volet commercial de l'accord global modernisé UE-Mexique. Ce dernier comprend un article autonome relatif au commerce et à la gestion responsable des chaînes d'approvisionnement, qui prévoit que les parties s'engagent à favoriser la diffusion d'instruments internationaux pertinents tels que les principes directeurs. L'accent mis sur l'entrepreneuriat responsable se traduit également par des activités concrètes de mise en œuvre. Par exemple, dans le cadre de l'accord de libre-échange UE-Amérique centrale, l'UE a organisé des conférences et des ateliers sur l'entrepreneuriat responsable, y compris en mai 2018 au Guatemala. Cet événement a réuni des décideurs politiques, des entreprises, des syndicats et la société civile. Il a contribué à établir des partenariats étroits avec des organisations internationales telles que l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à sensibiliser le public et à promouvoir les lignes directrices internationales et les meilleures pratiques en matière d'entrepreneuriat responsable. Les activités d'information et de renforcement des capacités menées en étroite coopération avec les organisations internationales et la société civile forment l'axe central de la mise en œuvre de ces dispositions.

L'UE a créé des **partenariats pilotes avec des organisations internationales** telles que l'OIT, l'OCDE et le HCDH. Par exemple, elle apporte un soutien technique en vue de la mise en œuvre du devoir de diligence et de l'élaboration de plans d'action nationaux dans neuf pays d'Amérique latine dans le cadre d'un projet ayant débuté en janvier 2019. Un autre projet élaboré par l'UE en collaboration avec l'OCDE et l'OIT a été lancé en 2018 au titre de l'instrument de partenariat, afin de promouvoir des chaînes d'approvisionnement responsables dans six des principaux partenaires commerciaux de l'UE en Asie. En Afrique, l'UE aide la Commission de l'Union africaine (UA) à élaborer un cadre stratégique de l'UA sur la mise en œuvre des principes directeurs.

les entreprises et les droits de l'homme et a participé activement au septième Forum des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme, tenu en novembre 2018 sur le thème "Respect des droits de l'homme pour les entreprises - Construire sur ce qui fonctionne". L'UE a continué de soutenir le groupe central sur les entreprises et les droits de l'homme (Argentine, Ghana, Norvège et Fédération de Russie) et de jouer un rôle de premier plan au sein du Conseil des droits de l'homme en vue d'encourager la mise en œuvre des principes directeurs. L'UE a apporté son soutien à la résolution 38/13 du CDH, adoptée en juillet 2018, qui a permis de poursuivre le projet sur la responsabilité et les voies de recours dirigé par le HCDH et axé sur les mécanismes de réclamation ne relevant pas de l'État, en gardant à l'esprit la responsabilité collective de tirer pleinement parti des conclusions et des recommandations des deux premiers volets de ce projet en ce qui concerne les mécanismes judiciaires et les mécanismes non judiciaires relevant de l'État³². Malgré des défauts de procédure, l'UE a participé à la quatrième session du groupe de travail intergouvernemental (GTI) tenue en octobre 2018, et, sans pour autant entamer de négociations à ce sujet, elle a réitéré que les discussions ne devraient pas se limiter aux entreprises multinationales, de nombreux abus étant commis par des entreprises au niveau national. L'UE et ses États membres ont également soutenu, y compris au moyen de contributions financières, les travaux horizontaux et sectoriels de l'OCDE sur le devoir de diligence, en particulier le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises de mai 2018.

Dans le cadre multilatéral, l'UE a concouru aux travaux du groupe de travail des Nations unies sur

L'UE a suivi de près un certain nombre d'initiatives multipartites concourant à la mise en œuvre des principes directeurs. Le SEAE a soutenu la plateforme consacrée aux événements sportifs de grande envergure (plateforme MSE), présidée par Mary Robinson, et le lancement du nouveau Centre pour le sport et les droits de l'homme à Genève en juin 2018. L'UE, en sa qualité de membre du Groupe des amis de la coprésidence du Forum du document de Montreux (Suisse, CICR), a participé au groupe de travail sur l'Association du Code de conduite international des entreprises de sécurité privées (ICoCA), un mécanisme de surveillance basé à Genève et exerçant trois fonctions: certification, suivi et évaluation et traitement des plaintes.

-

^{32 &}lt;u>https://www.ohchr.org/EN/Issues/Business/Pages/OHCHRaccountabilityandremedyproject.aspx</u>

Enfin, l'UE a continué de promouvoir la RSE/l'entrepreneuriat responsable ainsi que la question des entreprises et des droits de l'homme dans le cadre plus large des travaux sur la mise en œuvre des ODD. Dans le cadre de la plateforme pluripartite sur la mise en œuvre des ODD dans l'UE, créée par la Commission³³, un sous-groupe spécialisé sur la responsabilité sociale des entreprises a été établi au début de 2018. La mise en œuvre des ODD et du Programme 2030 est étroitement liée à la mise en œuvre des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et le sous-groupe concerné de la plateforme a formulé des recommandations sur la manière d'assurer la cohérence. En juin 2018, l'UE a également organisé une manifestation multipartite spécifique sur les entreprises et les droits de l'homme afin de recenser les lacunes et les domaines à améliorer en ce qui concerne la mise en œuvre des principes directeurs des Nations unies. La Commission a dressé un bilan de la mise en œuvre de la responsabilité sociale des entreprises et sur la question des entreprises et des droits de l'homme.

14. L'APPROCHE DE L'UE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME À L'ÉGARD DES SITUATIONS DE CONFLIT ET DE CRISE

Intégrer les droits de l'homme dans les domaines de la prévention des conflits, de la gestion des crises et de la justice transitionnelle

L'apparition et la prolifération constantes de conflits dans le monde appellent à redoubler d'efforts en matière de prévention et de règlement des conflits. Les violations des droits de l'homme contribuent à l'apparition, à la réapparition et à l'intensification de conflits et de crises et se produisent souvent au lendemain de conflits. Les violations du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme touchent souvent les personnes les plus vulnérables de la société; s'efforcer d'assurer la protection des droits de l'homme et de veiller à ce que des comptes soient rendus par les auteurs de violations du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire dans toutes les phases d'un conflit constitue un objectif important et un engagement essentiel de l'UE.

9024/19 kis/is 77
ANNEXE RELEX 2 B FR

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Prochaines étapes pour un avenir européen durable, action européenne en faveur de la durabilité, COM(2016) 739, 22 novembre 2016.

En 2018, l'approche intégrée de l'UE à l'égard des conflits et des crises a été renforcée afin de concourir à la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE, le but étant de réunir les États membres, les institutions concernées de l'UE et d'autres acteurs pour aborder toutes les dimensions et étapes d'un conflit - prévention, réaction aux crises, stabilisation et consolidation de la paix à long terme - en vue de contribuer à une paix durable. L'UE s'est employée à accroître ses efforts dans le domaine de la prévention des conflits, conformément à sa stratégie globale, ainsi qu'à la communication conjointe sur la résilience, adoptée en 2017, au consensus européen pour le développement et à l'approche stratégique de l'UE en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité. La protection des droits de l'homme et la prévention des violations des droits de l'homme constituent un aspect essentiel de ces travaux. Le système d'alerte précoce de l'UE en matière de conflits, système de gestion des risques fondé sur des données probantes qui aide à recenser, évaluer et hiérarchiser les situations présentant un risque de conflit violent, reste un outil important permettant d'agir rapidement pour prévenir les conflits et les violations des droits de l'homme. Conformément à l'attachement de l'UE au principe de responsabilité de protéger, une boîte à outils sur la la prévention des atrocités dans le cadre de cette responsabilité a été mise en place pour aider le personnel de l'UE à reconnaître les atrocités criminelles lorsque celles-ci risquent de se produire et à y réagir.

Si l'on veut mettre en évidence l'interdépendance qui existe entre sécurité et développement, il faut investir massivement dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, en attachant une attention toute particulière aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'État de droit, parties intégrantes d'une approche globale du développement. Le nouveau consensus européen pour le développement constitue un cadre stratégique solide permettant à l'UE et à ses États membres de faire usage d'un large éventail de politiques et d'instruments pour prévenir, gérer et contribuer à régler les conflits et les crises et mettre en place une paix et une bonne gouvernance durables, conformément aux principes de l'approche intégrée. Tous les programmes de développement dans ce domaine tiennent compte des droits de l'homme et de l'intégration des questions d'égalité hommes-femmes, ainsi que de la sensibilité aux conflits et de la résilience. Cela est conforme au consensus européen pour le développement (point 68), qui recommande que l'UE et les États membres accordent une attention particulière aux États fragiles ou touchés par un conflit, et apportent leur soutien aux plus vulnérables en promouvant et en défendant les droits de l'homme, la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance, ainsi qu'en intégrant la sensibilité aux conflits dans leur action, afin de maximiser l'impact positif sur la paix.

Le principe de sécurité humaine est le principal élément de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité que l'UE a adoptée en 2016. Les systèmes nationaux de sécurité doivent assurer la sécurité des personnes, en particulier les besoins spécifiques en la matière des femmes, des mineurs, des personnes âgées et des minorités, afin d'assurer à tous un accès effectif et sur un pied d'égalité aux services de sécurité.

En outre, l'UE a continué de collaborer avec nos partenaires pour renforcer la protection des enfants dans les conflits armés. L'UE s'est investie dans un large éventail de projets ayant pour but de fournir une assistance aux enfants se trouvant dans des situations de conflit, notamment en soutenant les efforts visant à empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, à obtenir leur libération et à assurer leur réintégration par des interventions à long terme. Elle a poursuivi sa coopération étroite avec le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les enfants et les conflits armés, et a participé au débat annuel du Conseil de sécurité des Nations unies sur le sort des enfants en temps de conflit armé.

Réintégration d'enfants combattants en Colombie

L'UE soutient la réintégration à long terme d'enfants soldats et combattants des FARC et d'autres groupes armés dans le cadre de notre attachement au processus de paix en Colombie, mais aussi afin d'éviter qu'il ne soient ré-enrôlés. À l'heure actuelle, l'UE collabore avec l'UNICEF et un large éventail d'ONG colombiennes et internationales pour permettre aux enfants et adolescents concernés de réintégrer en toute sécurité la vie civile, loin de la violence, des exactions et des conflits. L'UE œuvre également à la prévention de l'enrôlement forcé de mineurs afin d'atténuer l'impact de nouvelles formes de violence sur les jeunes Colombiens.

Les violations des droits de l'homme s'inscrivent souvent dans la dynamique de conflits qui caractérise les contextes dans lesquels les missions et opérations relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE sont déployées. Le premier rapport sur la mise en œuvre des recommandations du rapport de l'étude de référence relative à l'intégration de la guestion des droits de l'homme et d'égalité des sexes dans la PSDC, approuvé par les États membres en 2017, a fait apparaître que des progrès avaient été accomplis au cours de la première année dans les principaux domaines que recensent les résultats de l'étude. Conformément aux engagements essentiels dans ce domaine, l'UE a poursuivi sans relâche ses efforts visant à ce que les droits de l'homme et les questions d'égalité entre les sexes soient intégrés dans toutes les phases de la planification, de la mise en œuvre et du réexamen des missions et opérations. Cela a, entre autres, abouti à la création au cours de l'année, dans les missions tant civiles que militaires, de nouveaux postes consacrés au renforcement de l'intégration des droits de l'homme et des questions d'égalité entre les sexes. Les efforts visant à élaborer pour les missions de nouvelles orientations opérationnelles en la matière se sont poursuivis, notamment à la faveur de l'adoption des lignes directrices opérationnelles du commandant des opérations civiles portant sur l'intégration des questions d'égalité entre les femmes et les hommes, destinées au personnel d'encadrement et au personnel des missions. Les droits de l'homme font partie intégrante du programme de formation global dans le domaine de la PSDC mis en place par le Collège européen de sécurité et de défense, ainsi que des formations destinées au personnel en mission. Le programme de formation est étoffé en permanence et de nouveaux cours spécialisés visent à renforcer encore l'expertise des membres actuels et potentiels des missions. Au début de 2018, le Conseil a approuvé les normes génériques de comportement actualisées pour les missions et opérations PSDC. Ce document, qui met tout particulièrement l'accent sur les droits de l'homme et une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, comporte des dispositions renforcées pour lutter contre le harcèlement, le harcèlement sexuel et d'autres violences à caractère sexiste. La promotion et la protection des droits de l'homme font en outre partie intégrante de toute mobilisation extérieure de la PSDC, notamment en matière de conseil, d'encadrement et de formation de partenaires dans les États d'accueil. La protection des droits de l'homme, le respect du droit international humanitaire et la mise en œuvre du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité en tant qu'aspects transversaux sont également de plus en plus pris en compte dans les structures de partenariat établies, comme cela été confirmé au cours de l'année dans le cadre du partenariat stratégique entre les Nations unies et l'UE concernant les opérations de paix et la gestion de crise: priorités pour 2019-2021. Le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité est lié à l'approche intégrée à l'égard des conflits et des crises et au plan d'action II de l'UE sur l'égalité des sexes; ce lien est également mis en évidence par la nouvelle approche stratégique de l'UE en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité.

En 2018, l'UE a continué à mettre en œuvre le cadre d'action de l'UE en matière de justice transitionnelle. Plusieurs documents stratégiques faisaient explicitement référence à la justice transitionnelle, sur le plan tant thématique que géographique. L'approche intégrée à l'égard des conflits et des crises extérieurs, adoptée en janvier 2018, précise que la justice transitionnelle constitue l'un des dix aspects communs de l'ensemble du cycle d'un conflit. Les conclusions du Conseil sur l'Iraq (janvier 2018), le Soudan du Sud (avril 2018) et la République centrafricaine (octobre 2018) comportent des termes clairs sur l'importance que revêtent les processus de justice transitionnelle. Dans sa communication intitulée "Une perspective d'élargissement crédible ainsi qu'un engagement de l'UE renforcé pour les Balkans occidentaux", publiée en février 2018, la Commission européenne souligne l'intérêt que présente la justice transitionnelle dans le contexte de la réconciliation et, plus largement, du processus d'adhésion dans son ensemble.

Plusieurs dialogues stratégiques - par exemple ceux menés avec le Népal, la Gambie, le Sri Lanka, la Tunisie et la Bosnie-Herzégovine - ont porté sur les développements en matière de justice transitionnelle. Un soutien financier a été fourni au titre d'instruments géographiques et thématiques; un mécanisme opérationnel, financé au titre de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix et axé sur la justice en période de conflit et de transition, a été mis en place et commencera à fonctionner effectivement au début de l'année 2019.

Un séminaire d'experts a eu lieu le 3 décembre 2018, réunissant des représentants de plusieurs institutions de l'UE, des Nations unies, de plusieurs États membres et de la société civile, afin de faire le point sur la mise en œuvre du cadre stratégique de l'UE en matière de justice transitionnelle. Lors de cette manifestation, le rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition a prononcé un discours; les contacts entre l'UE et son bureau se sont intensifiés, le but étant de soutenir activement ce mandat.

Cour pénale internationale

L'UE a poursuivi ses efforts pour faire en sorte que les auteurs de génocides, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité aient à répondre de leurs actes et que justice soit rendue aux victimes d'atrocités. Dans ce contexte, l'UE a continué à apporter un soutien politique à la Cour pénale internationale (CPI)34.

Conformément à la décision 2011/168/PESC du Conseil du 21 mars 2011 et au plan d'action de 2011 relatif à sa mise en œuvre.

À l'occasion du 20^e anniversaire de l'adoption du Statut de Rome, l'UE a adopté des conclusions (le 16 juillet 2018) réaffirmant son soutien sans faille à la CPI et son engagement à redoubler d'efforts pour promouvoir l'universalité du Statut de Rome et préserver son intégrité. L'UE a également apporté son soutien à plusieurs manifestations visant à célébrer ce 20^e anniversaire, notamment une conférence diplomatique tenue à Bruxelles en juin 2018, portant sur la CPI et ayant pour but de faire le point sur les réalisations mais aussi de réfléchir à l'avenir de la CPI et de la justice mondiale. Le soutien à la CPI s'est également poursuivi dans le cadre d'enceintes multilatérales telles que le Conseil de sécurité des Nations unies et le Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

L'UE a continué de tout mettre en œuvre pour promouvoir l'universalité du Statut de Rome, en particulier lors des dialogues sur les droits de l'homme qu'elle a mis en place, grâce à des démarches menées à l'échelle mondiale, à l'inclusion systématique dans les accords conclus avec des pays tiers d'une clause destinée à encourager la ratification du Statut de la CPI ou l'adhésion à celui-ci, à l'assistance qu'elle apporte à la mise en œuvre, ou au soutien financier qu'elle fournit aux organisations de la société civile qui militent pour l'universalité du Statut de Rome. Un exemple de ce soutien est le projet "Parliamentary Campaign for the Effectiveness and Universality of the Rome Statute of the International Criminal Court System" (Campagne parlementaire pour l'efficacité et l'universalité du Statut de Rome du système de la Cour pénale internationale), mis en œuvre par l'Action mondiale des parlementaires.

L'UE a continué de soutenir la CPI à travers une subvention directe au titre de l'IEDDH (1 millions d'euros) visant à mieux faire comprendre la CPI et le Statut de Rome auprès des principales parties prenantes, en particulier les États parties et les praticiens du droit, et à renforcer les capacités nationales de lutte contre les crimes relevant du Statut de Rome, en particulier dans les pays concernés. Parmi les principales activités figurent des séminaires, des manifestations et des actions de formation visant à favoriser la coopération, le partage des compétences et le renforcement des capacités nationales, des séminaires régionaux destinés à favoriser la coopération, ainsi que des manifestations et des actions de formation techniques destinées aux praticiens du droit et portant sur des questions liées à la coopération, telles que la protection des témoins, les enquêtes, le gel des avoirs, l'arrestation et la remise, la mise en œuvre de la législation et la ratification du Statut de Rome.

Droit international humanitaire

L'UE a continué de se mobiliser pour promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) et a réaffirmé sa position ferme sur la protection des civils en période de conflit armé.

L'UE a également continué d'apporter un soutien résolu au processus intergouvernemental cofacilité par la Suisse et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et visant à déterminer des moyens concrets de renforcer le respect du DIH dans la perspective de la la XXXIII^e Conférence internationale, en 2019.

L'UE a continué à promouvoir activement le respect du DIH dans les divers domaines abordés dans les lignes directrices de l'UE concernant la promotion du droit humanitaire international. En avril 2018, l'UE a publié le premier rapport sur la mise en œuvre de ces lignes directrices, qui couvre la période comprise entre juillet 2016 et juin 2017 et fait apparaître de manière plus visible le large éventail de mesures que l'UE prend à l'appui du DIH.

L'UE a également accordé une attention particulière à la protection du personnel humanitaire et médical. Elle a continué de faciliter les négociations dans le cadre de la résolution de l'AGNU sur la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations unies. Elle a également coorganisé, lors de la réunion annuelle de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre, une manifestation parallèle de haut niveau sur le thème "Civils pris pour cible: protection humanitaire et respect du DIH", où elle a attiré l'attention sur les conséquences des violations du DIH pour les civils, l'accent étant mis sur l'action humanitaire, les soins médicaux et l'éducation.

L'UE a apporté son soutien au renforcement du droit international humanitaire en contribuant aux travaux de la Commission du droit international (CDI) des Nations unies, par exemple en formulant des observations sur les projets d'articles de la CDI relatifs aux crimes contre l'humanité.

L'UE a continué de soutenir les travaux du CICR, l'un des partenaires les plus fiables de l'UE dans le domaine humanitaire, et un partenaire essentiel pour ce qui est d'assurer le respect du DIH et des principes humanitaires. En 2018, le CICR a reçu un financement de quelque 136 millions d'euros provenant du budget de l'UE consacré à l'aide humanitaire.

Par son financement en faveur de l'appel de Genève, l'UE a également soutenu la promotion du respect du DIH auprès de tous les types d'acteurs non étatiques armés dans un certain nombre de pays tels que l'Iraq, la Syrie et le Yémen. Dans ces pays, des violations généralisées et systématiques du DIH ont été signalées tous les jours et l'accès humanitaire a constitué un défi majeur. Contribuer à la prévention de ces violations constitue une mesure essentielle en amont pour sauver des vies humaines et limiter les souffrances des civils. L'UE a également soutenu l'appel de Genève visant à renforcer la capacité de la communauté humanitaire à négocier l'accès avec des groupes armés non étatiques et à promouvoir leur respect du DIH dans les conflits armés, au niveau mondial

L'UE a également encouragé le renforcement des capacités en ce qui concerne le DIH. Par exemple, elle a organisé un atelier sur la promotion et le respect du DIH et de l'égalité hommes-femmes dans le contexte de la PESC/PSDC, une attention particulière étant accordée au Mali, à la Somalie et à la RCA, compte tenu de la présence des trois missions actuelles de formation mises en place par l'UE.

Lutte contre le terrorisme, prévention de l'extrémisme violent et lutte contre ce phénomène

Dans ses conclusions détaillées sur l'action extérieure de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme, adoptées en juin 2017, le Conseil des affaires étrangères a indiqué que "le terrorisme constitue l'une des menaces mondiales les plus graves pour la paix, la sécurité et les droits de l'homme à l'échelle internationale"³⁵. Par ailleurs, il a souligné qu'il importait d'adopter une approche de la lutte contre le terrorisme fondée sur la justice pénale et de soutenir les pays partenaires afin de renforcer leur réponse pénale dans le respect du droit international, notamment le droit international relatif aux droits de l'homme. Cet attachement résolu aux droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme a été réaffirmé dans le plan d'action du G20 sur la lutte contre le terrorisme, adopté en 2017.

En 2018, l'UE a été pleinement déterminée à continuer de soutenir ses principaux partenaires dans ce domaine, dans le respect de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme ainsi que des valeurs inscrites dans la charte des Nations unies et figurant dans la stratégie de l'Union européenne visant à lutter contre le terrorisme³⁶.

En octobre 2018³⁷, l'UE a de nouveau lancé un appel à "renforcer la capacité à prévenir la radicalisation et le terrorisme et à réagir efficacement à ces phénomènes, dans le plein respect des droits fondamentaux", que ces activités aient lieu à l'intérieur de ses frontières ou dans des pays tiers. En outre, dans ses conclusions du 10 décembre 2018 sur les femmes, la paix et la sécurité, le Conseil a souligné la nécessité de veiller à ce que les mesures de lutte contre le terrorisme prises par les États membres de l'UE et les partenaires de l'UE "ne soient pas préjudiciables aux droits des femmes, ne les limitent pas ou n'aient pas d'incidence sur ceux-ci".

Conclusions du Conseil sur l'action extérieure de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme (19 juin 2017).

Conseil de l'Union européenne, 30 novembre 2005: stratégie de l'Union européenne visant à lutter contre le terrorisme.

Conclusions du Conseil européen, 18 octobre 2018.

Grâce aux dialogues politiques en matière de lutte contre le terrorisme et aux dialogues sur la sécurité qu'elle mène périodiquement avec des pays prioritaires, ainsi qu'à une coordination multilatérale³⁸, l'UE encourage systématiquement les efforts déployés par les partenaires à cet égard, tout en soulignant que politique relative à la lutte contre le terrorisme, à la prévention de l'extrémisme violent et à la lutte contre ce phénomène ne doit pas servir de prétexte pour réprimer les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Conformément à la stratégie globale, et grâce au dialogue politique ciblé et aux partenariats en matière de lutte contre le terrorisme, l'UE a renforcé sa coopération avec des partenaires prioritaires au nombre desquels figurent la République de Corée, la Russie, le Koweït, l'Australie, la Géorgie, l'Azerbaïdjan, l'Inde et le Pakistan. Outre ses partenaires traditionnels au Proche-Orient, en Afrique du Nord, au Sahel, dans la Corne de l'Afrique, dans les Balkans occidentaux et la Turquie - l'UE a également mis en place, en matière de lutte contre le terrorisme, de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène, une coopération avec les pays d'Asie centrale. Dans le cadre de tous ces dialogues, l'UE a constamment plaidé en faveur de l'intégration des principes des droits de l'homme et de l'État de droit dans les politiques de lutte contre le terrorisme, notamment la mise en place d'un système de justice pénale reposant sur l'obtention de preuves. Le terrorisme et l'extrémisme violent sont des défis multidimensionnels qui appellent une réponse multiforme. Tout en coopérant avec les pays tiers, l'UE souligne l'importance que revêt la prévention, élément essentiel de toute stratégie pangouvernementale de lutte contre le terrorisme, et recommande l'élaboration d'un plan d'action national pour la prévention de l'extrémisme violent, conformément à l'appel des Nations unies visant à accorder un rôle plus important à la société civile. L'UE encourage une approche fondée sur la coopération avec la sphère civile à l'égard de la prévention de l'extrémisme violent et de la lutte contre ce phénomène, grâce à une coopération avec les communautés locales, y compris les jeunes, les femmes et les responsables religieux. Elle souhaite être en première ligne pour encourager ses partenaires à agir contre les discours de haine, l'intolérance religieuse et les discours qui sont de nature à semer la division.

En outre, le 25 mai 2018, l'Union européenne et les Nations unies ont tenu leur premier dialogue politique en matière de lutte contre le terrorisme depuis la création du Bureau de l'Organisation des Nations unies pour la lutte contre le terrorisme. À titre de suivi, l'UE et les Nations unies débattent de l'adoption d'un cadre commun sur la lutte contre le terrorisme, l'objectif étant de permettre aux deux parties de s'engager dans un partenariat plus structuré et ciblé à cet égard et de prévenir l'extrémisme violent. Cette coopération plus poussée repose sur un attachement commun à la promotion du multilatéralisme en vue de lutter contre le terrorisme ainsi que sur une conviction commune quant à la nécessité de renforcer le droit et les normes internationaux.

Y compris avec les Nations unies, le GCTF (Forum mondial de lutte contre le terrorisme), le groupe d'action financière (GAFI), le groupe du G7 Rome-Lyon, la coalition internationale contre Daech et l'OSCE.

En 2018, l'UE a également continué à assurer la mise en œuvre efficace d'une approche fondée sur les droits, intégrée dans plusieurs orientations sur les actions de coopération extérieures de l'UE portant sur la lutte contre le terrorisme. Les trois institutions compétentes en matière de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène (le Centre Hedayah à Abou Dhabi, le Fonds mondial pour la mobilisation et la résilience communautaire (GCERF), à Genève, et l'Institut international pour la justice et à l'État de droit, à Malte), cofinancés par l'UE et inspirés par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, intègrent une approche fondée sur les droits de l'homme et associant l'ensemble de la société pour appuyer l'élaboration de programmes visant à prévenir et combattre l'extrémisme violent. Grâce au programme mondial visant à renforcer la résilience face à l'extrémisme violent (STRIVE), l'UE collabore avec l'Institut Hedayah et le GCERF pour contrer efficacement, au niveau local, la radicalisation et le recrutement menant à l'extrémisme violent, en continuant dans le même temps à respecter les droits de l'homme et le droit international.

En outre, le SEAE gère le réseau d'experts régionaux en matière de lutte contre le terrorisme et de sécurité déployés au sein des délégations de l'UE dans 18 pays prioritaires. Ce réseau apporte également sa contribution, par l'intermédiaire de nos partenaires, en favorisant au niveau national le respect de l'État de droit et des droits de l'homme, tout en menant des activités dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, de la prévention de l'extrémisme violent et de la de lutte contre ce phénomène. Un nouveau poste d'expert régional en matière de lutte contre le terrorisme s'est ouvert en 2018 au Kirghizstan, ce qui traduit nos nouvelles priorités en matière de lutte contre le terrorisme, de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène en Asie centrale.

Enfin, plusieurs missions civiles PSDC, notamment la mission de l'UE visant au renforcement des capacités au Mali (EUCAP Sahel Mali) et la mission de conseil de l'UE en Iraq (EUAM Iraq), lancées respectivement en 2014 et 2017, appuient la mise en place de capacités locales de lutte contre le terrorisme, de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène, en tenant dûment compte des principes des droits de l'homme et de l'État de droit.

Dans le domaine de l'aide humanitaire, l'UE a été de plus en plus active dans divers processus afin de veiller à ce que les mesures de lutte contre le terrorisme n'aient pas d'incidences excessives sur les activités d'aide humanitaire et ne limitent pas l'espace dans lequel les acteurs humanitaires peuvent répondre aux besoins de manière conforme aux principes arrêtés.

15. LES DROITS DE L'HOMME DANS L'ENSEMBLE DES POLITIQUES EXTÉRIEURES FONDAMENTALES DE L'UE

Mobilité, migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

En 2018, la protection et la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont restées au cœur des politiques de l'UE en matière d'asile et de migration. L'UE a continué de protéger et de promouvoir ces droits à travers les cadres stratégiques et législatifs existants. Elle a continué d'œuvrer sans relâche, sur le plan intérieur comme extérieur, en étroite coopération avec ses États membres, ses partenaires internationaux, les organisations de la société civile et les communautés locales, pour sauver des vies, assurer une protection et lutter contre le trafic de migrants, mais aussi pour créer des voies d'entrée sûres et légales en Europe et pour s'attaquer aux causes profondes qui, avant tout, poussent des gens à quitter leur foyer.

L'UE a souligné la nécessité de travailler avec l'ensemble de ses partenaires dans le monde, y compris dans le cadre des Nations unies car le phénomène migratoire requiert des alliances de coopération à l'échelle mondiale avec les pays d'origine, de transit et de destination et les organisations internationales. En décembre 2018, le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le pacte mondial sur les réfugiés ont été adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies en tant que cadres de coopération internationale juridiquement non contraignants qui peuvent contribuer à renforcer la réponse internationale aux flux migratoires et aux situations des réfugiés dans le plein respect de la souveraineté de chaque État.³⁹

Dans le cadre de ses relations avec les pays partenaires, l'UE a continué de souligner l'importance que revêtent le respect du droit international des réfugiés, y compris le principe de non-refoulement, le respect du droit relatif aux droits de l'homme, le respect des normes juridiques internationales visant à lutter contre la traite des êtres humains, et la protection des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés contre d'autres abus, dont la discrimination, le racisme et la xénophobie, et elle est restée inébranlable dans sa détermination à garantir le droit d'asile.

Tous les États membres n'ont pas voté pour lors de l'Assemblée générale des Nations unies.

Faisant fond sur les initiatives lancées en 2017, les politiques de l'UE ont produit des résultats tangibles en termes de promotion et de protection des droits des migrants. La task force trilatérale UE-Union Africaine-Nations unies, créée en novembre 2017, constitue un exemple concret et positif du nouveau cadre dans lequel nous œuvrons en partenariat avec l'UA, les Nations unies et les pays tiers pour traiter conjointement la question des migrations mondiales. Entre le début de l'année 2017 et la fin de 2018, dans le cadre des efforts conjoints de l'OIM et du HCR, et avec le soutien de l'Union africaine et des consulats africains concernés, quelque 37 000 personnes ont pu rentrer chez elles grâce à une aide à la réintégration, tandis que près de 3 000 personnes ont été évacuées de Libye en vue de leur réinstallation ou d'autres solutions à long terme. En 2018, nous avons poursuivi nos efforts pour améliorer la situation désastreuse des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés bloqués en Libye, notamment par la fourniture d'une assistance médicale aux points de débarquement ainsi que dans les centres de rétention et les communautés d'accueil.

En Libye, l'UE s'emploie à renforcer la capacité du gouvernement à contribuer à la sûreté maritime, y compris à coordonner et réaliser des opérations de recherche et de sauvetage conformément aux normes professionnelles et aux obligations juridiques internationales. Cet appui comprend le projet de réseau méditerranéen Seahorse, projet visant à soutenir la gestion intégrée des frontières et des migrations en Libye dans le cadre du fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, ainsi que les formations fournies par l'opération Sophia. Après une procédure de contrôle approfondie, l'opération Sophia a formé 325 garde-côtes libyens afin de renforcer leur capacité de mener des opérations de recherche et sauvetage en mer. Un volet essentiel de la formation est consacré au droit international humanitaire et au traitement approprié des personnes secourues; il est dispensé conjointement avec l'OIM et le HCR.

Étant donné que les migrants en route vers l'Europe continuent d'être confrontés à des conditions de voyage dangereuses, l'UE a mis en place des opérations concrètes pour venir en aide aux migrants, demandeurs d'asile et réfugiés qui sont en détresse en mer. Entre 2015 et la fin de 2018, les opérations de l'UE ont contribué à sauver près de 700 000 vies. Elles nous ont également permis de lutter contre les trafiquants d'êtres humains et les passeurs. C'est notamment le cas de l'opération Sophia, qui a contribué jusqu'ici à l'arrestation de 151 passeurs et trafiquants présumés et a neutralisé quelque 551 biens.

Les conflits, la violence, la dégradation de l'environnement, le changement climatique et les catastrophes naturelles et d'origine humaine continuent de pousser des gens à quitter leur foyer. Fin 2017, plus de 68,5 millions de personnes au total avaient dû fuir leur foyer. En tant qu'acteur mondial, l'UE a entrepris de traiter et de régler les principales crises par des moyens diplomatiques. En tant que principal donateur d'aide au monde, elle a fourni une aide humanitaire et un soutien aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux personnes déplacées dans la plupart des crises de déplacement. Nous avons apporté un soutien aux personnes déplacées à la suite de conflits de longue durée, depuis l'Afghanistan jusqu'à la Colombie en passant par la Corne de l'Afrique, tout en réagissant aux crises émergentes, comme le déplacement des Rohingyas. En 2018, l'UE a débloqué 46 millions d'euros en réponse à la crise des Rohingyas au Bangladesh et au Myanmar/en Birmanie, afin de fournir une aide d'urgence sous la forme suivante: soins de santé de base, approvisionnement en eau, assainissement, abris, denrées alimentaires, protection, soutien psychologique et préparation aux catastrophes pour la saison des moussons. Depuis 2017, l'UE a décaissé, à la fois pour le Bangladesh et le Myanmar/la Birmanie, quelque 70 millions d'euros en réponse à la crise des Rohingyas.

L'UE s'est rapidement adaptée aux crises émergentes telles que la crise des réfugiés et des migrants vénézuéliens. Selon les Nations unies, plus de 3 millions de Vénézuéliens ont quitté leur pays depuis 2015, en quête d'un soutien dans les pays voisins. En conséquence, en 2018, la Commission européenne a mobilisé un montant de 55 millions d'euros pour répondre aux besoins urgents des personnes touchées par la crise socioéconomique au Venezuela. Le soutien apporté consiste surtout à aider les plus vulnérables et à soutenir les capacités des communautés d'accueil dans la région. L'aide de l'UE, fournie par l'intermédiaire de partenaires sur le terrain, est centrée sur les soins de santé d'urgence, l'aide alimentaire, les abris et la protection pour les familles les plus vulnérables touchées par la crise.

En réponse à la crise en Syrie, l'UE et ses États membres ont mobilisé plus de 16,954 milliards d'euros pour apporter une aide dans le pays et soutenir ceux qui ont fui vers des pays voisins et ont besoin d'aide pour accéder à l'éducation, aux soins de santé et aux fournitures de base.

S'inscrivant dans le cadre d'un effort destiné à aider la Turquie à accueillir 4 millions de réfugiés, la facilité en faveur des réfugiés en Turquie⁴⁰, créée en février 2016 et dotée d'un budget total de 6 milliards d'euros pour la période 2016-2019, a été axée sur la protection, l'éducation, la santé, les infrastructures municipales et le soutien socioéconomique. L'UE procède actuellement à la mobilisation des fonds, une enveloppe supplémentaire de 3 milliards d'euros devant être allouée en 2018-2019.

La facilité de l'UE en faveur des réfugiés en Turquie

Par son aide au développement et ses efforts de stabilisation, l'UE a permis à des pays partenaires d'améliorer leur capacité de faire face aux causes profondes structurelles et à long terme de la migration irrégulière et des déplacements forcés. Son fonds fiduciaire pour l'Afrique, qui complète son aide publique au développement et est doté d'un budget général de plus de 4,2 milliards d'euros, lui a permis, ainsi qu'à ses États membres, de travailler de concert avec les partenaires africains plus rapidement et avec plus de souplesse, ce qui s'est traduit par une plus grande efficacité. Les mesures relevant du fonds fiduciaire, mises en œuvre au Sahel et au lac Tchad, dans la Corne de l'Afrique et dans les régions de l'Afrique du Nord, ont surtout visé la création d'emplois et le développement économique, l'amélioration de la gestion des flux migratoires, y compris la protection internationale et l'asile, la migration légale et la mobilité, ainsi que le renforcement des synergies entre migration et développement.

La dimension extérieure fait partie intégrante du cadre stratégique de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains, dont elle est l'un des piliers. La traite des êtres humains est un phénomène complexe qui continue d'être systématiquement pris en compte dans les principaux instruments stratégiques pertinents, qui vont de la sécurité à la migration en passant par la justice, l'égalité, la lutte contre la discrimination, les droits fondamentaux, l'emploi et le développement⁴¹. Le cadre stratégique de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains revêt une importante dimension extérieure. Dès lors, la lutte contre la traite des êtres humains est également inscrite dans nombre de politiques extérieures, d'accords, de partenariats et de dialogues avec des pays tiers, au nombre desquels figurent les processus de Khartoum et de Rabat. L'UE a également financé des actions de lutte contre la traite dans des pays tiers au travers de ses instruments de financement extérieur.

9024/19 kis/is 90 ANNEXE RELEX 2 B **FR**

_

Par exemple, l'agenda européen en matière de migration, le programme européen en matière de sécurité, la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'UE, le plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, le plan d'action sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes et l'engagement stratégique pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le 4 décembre 2018, la Commission a publié le deuxième rapport sur les progrès réalisés dans la lutte contre la traite des êtres humains⁴², comme l'exige la directive relative à la lutte contre la traite des êtres humains, et le document de travail des services de la Commission qui l'accompagne⁴³, ainsi que l'étude concernant la collecte de données sur la traite des êtres humains dans l'UE⁴⁴.

Commerce

Conjointement avec d'autres politiques extérieures de l'UE, la politique commerciale peut contribuer à promouvoir et protéger les droits de l'homme dans les pays tiers. Elle fait intervenir plusieurs instruments de politique commerciale de l'UE, dont les préférences commerciales unilatérales, les accords de libre-échange bilatéraux et régionaux, les évaluations et analyses d'impact relatives aux échanges commerciaux, différents projets de nature commerciale, l'aide pour le commerce, les efforts déployés au niveau mondial pour garantir un commerce sans torture, et la politique en matière de contrôle des exportations.

L'actuel règlement relatif au schéma de préférences généralisées (SPG) de l'UE, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, continue d'offrir les préférences commerciales unilatérales les plus avantageuses au monde afin de soutenir le développement économique dans les pays en développement.

En 2018, neuf pays (Arménie, Bolivie, Cap-Vert, Kirghizstan, Mongolie, Pakistan, Paraguay⁴⁵, Philippines et Sri Lanka) ont bénéficié des préférences commerciales avantageuses offertes au titre du régime SPG+. Cela suppose que les pays bénéficiaires ratifient et mettent effectivement en œuvre 27 conventions internationales, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme et les normes fondamentales du travail. Des missions de suivi du SPG+ ont été menées au Kirghizstan, au Pakistan et aux Philippines pour collecter des informations sur le respect de ces conventions et pour faire connaître les avantages et les obligations découlant du SPG+.

https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2018:0777:FIN:FR:PDF

https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-security/20181204_swd-2018-473-commission-staff-working-document_en.pdf

https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-security/20181204 data-collection-study.pdf

Le Paraguay ne fait plus partie des pays bénéficiaires du SPG+ et du SPG depuis le 1^{er} janvier 2019 (voir le règlement délégué (UE) 2018/148 de la Commission du 27 septembre 2017).

La Commission a également entrepris un "dialogue renforcé" avec trois pays bénéficiaires (Bangladesh, Cambodge et Myanmar/Birmanie) dans le cadre du régime "Tout sauf les armes" (TSA). La commissaire européenne pour le commerce, Cecilia Malmström, a publiquement fait part de ses vives préoccupations quant à la détérioration de la situation en matière de droits de l'homme, y compris en ce qui concerne les normes fondamentales du travail au Cambodge comme au Myanmar/en Birmanie.

En janvier 2018, la Commission a publié son deuxième rapport bisannuel sur la mise en œuvre du règlement SPG⁴⁶, accompagné d'un document de travail de ses services présentant des évaluations du respect des obligations découlant du SPG+ par les pays bénéficiaires de ce régime. Toujours en 2018, la Commission a publié son évaluation à mi-parcours de l'actuel règlement SPG⁴⁷, selon laquelle la plupart des pays bénéficiaires du SPG+ et du SPG ont amélioré leur classement dans l'indice de progrès social (IPS), qui mesure les changements intervenant dans les droits sociaux dans une série de pays. Cette évaluation a également fait apparaître d'importants progrès sur un certain nombre d'indicateurs sociaux et en matière de droits de l'homme dans quatre études de cas par pays (Bangladesh, Bolivie, Éthiopie et Pakistan). Par ailleurs, il a été constaté que la simple perspective d'obtenir le statut SPG+ avait contribué à ce que le Sri Lanka et le Pakistan ratifient les conventions restantes en matière de droits de l'homme.

Les accords de libre-échange conclus par l'UE avec des pays tiers après 2009 sont liés aux dispositions dites "éléments essentiels" des droits de l'homme qui figurent dans les accords-cadres politiques conclus avec ces pays⁴⁸. Les accords de libre-échange récents de l'UE contiennent également des dispositions sur le commerce et le développement durable, qui prévoient notamment des obligations en termes de ratification et de mise en œuvre effective des conventions multilatérales fondamentales relatives aux droits du travail (OIT). Les accords de libre-échange que la Commission a négociés avec le Mexique et le Viêt Nam⁴⁹ constituent des exemples récents de cette approche. L'UE commence aussi à accorder de plus en plus d'attention à la dimension du genre dans le cadre du commerce, par exemple dans le contexte des négociations en cours sur la modernisation de l'accord d'association UE-Chili.

9024/19 92 kis/is **ANNEXE** RELEX 2 B FR

⁴⁶ Voir: http://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1783

⁴⁷ Voir: http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2018/august/tradoc 157270.pdf

⁴⁸ Ces accords prennent souvent la forme d'accords de partenariat et de coopération ou d'accords d'association.

⁴⁹ En octobre 2018, cet accord a été soumis à l'approbation du Conseil et du Parlement européen.

L'UE est déterminée à évaluer l'incidence du commerce sur les droits de l'homme dans le cadre de ses analyses d'impact (AI), de ses évaluations de l'impact sur le développement durable (SIA) et d'autres types d'évaluations. Un instrument spécifique d'évaluation de l'impact de la politique commerciale sur les droits de l'homme a été utilisé dans l'ensemble des évaluations réalisées en 2018. Des évaluations de l'impact sur le développement durable ont été réalisées pour l'accord d'investissement UE-Chine, l'actualisation (modernisation) prévue de l'accord d'association UE-Mercosur, l'accord d'association UE-Chili et l'accord global UE-Mexique, ainsi que pour les accords de libre-échange prévus entre l'UE et l'Indonésie, les Philippines et la Malaisie respectivement. Par ailleurs, en 2018, deux évaluations ex post ont été réalisées: l'évaluation à mi-parcours du règlement sur le schéma de préférences généralisées de l'UE et une évaluation de l'accord de libre-échange entre l'UE et la République de Corée.

L'UE apporte un soutien aux partenaires commerciaux concernés, parmi lesquels figurent plusieurs bénéficiaires du SPG+ (Arménie, Cap-Vert, Kirghizstan, Mongolie, Pakistan, Paraguay, Philippines et Sri Lanka), par l'octroi de subventions à l'Organisation internationale du travail (OIT), contribuant ainsi à la mise en œuvre des conventions fondamentales de l'OIT sur les droits du travail. L'UE soutient également le renforcement des capacités pour permettre le respect des obligations en matière d'établissement de rapports.

L'IEDDH prévoit aussi un soutien spécifique d'un montant de 4,5 millions d'euros visant à donner aux acteurs de la société civile les moyens de contribuer au suivi et à la mise en œuvre effective des 27 conventions pertinentes ratifiées par les pays bénéficiaires du SPG+.

En 2018, l'UE a poursuivi ses travaux sur le pacte pour l'amélioration constante des **droits du travail et** de la **sécurité des usines de l'industrie de la confection et de la bonneterie au Bangladesh**. Outre des échanges réguliers et des activités de suivi sur le terrain, une quatrième réunion de suivi de haut niveau du pacte a eu lieu le 25 juin 2018 à Bruxelles. En présence de la commissaire européenne pour le commerce, Cecilia Malmström, du ministre du commerce du Bangladesh, Tofail Ahmed, et de la directrice générale adjointe de l'OIT, Deborah Greenfield, les participants à la réunion ont examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre du pacte. Cette réunion a permis la tenue d'échanges ouverts avec les travailleurs et les employeurs, les producteurs, les détaillants, les représentants d'autres partenaires et les organisations de la société civile. Le 26 juin 2018 a eu lieu un atelier UE-OCDE consacré aux pratiques d'achat responsables, au cours duquel l'accent a été mis sur le Bangladesh pour soutenir le dialogue entre les entreprises dans les chaînes d'approvisionnement du secteur de la confection.

L'UE a par ailleurs continué d'apporter son soutien à l'initiative visant à promouvoir les **droits et pratiques fondamentaux du travail au Myanmar/en Birmanie**, qui est soutenue par le Myanmar/la Birmanie, le Danemark, l'UE, le Japon, les États-Unis et l'OIT. Le troisième forum des parties prenantes dans le cadre de l'initiative a eu lieu les 17 et 18 janvier 2018 à Nay Pyi Taw (Myanmar/Birmanie). Dans le prolongement des deux précédents forums, cette manifestation a réuni des représentants du monde du travail, des entreprises, des pouvoirs publics et de la société civile.

L'UE a également continué de promouvoir des régimes commerciaux équitables et éthiques. En juin 2018, la Commission européenne a décerné à la ville de Gand le tout premier prix des villes de l'UE pour le commerce équitable et éthique. En outre, un réseau de villes de l'UE attachées au commerce équitable et éthique a été créé afin de partager des idées et de promouvoir des initiatives dans toute l'Europe. La Commission a aussi demandé que le Centre du commerce international (ITC) réalise une étude de marché destinée à évaluer la demande de produits d'origine durable dans l'UE.

Dans son rapport 2018 sur l'aide pour le commerce, l'UE a fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de sa stratégie actualisée concernant l'aide pour le commerce, qui vise à faciliter les synergies entre l'aide, le commerce et l'investissement afin de promouvoir un développement économique durable, de créer des emplois décents et de réduire la pauvreté. Le rapport fait non seulement apparaître des augmentations quantitatives de l'aide pour le commerce (l'UE et ses États membres restent, collectivement, de loin le premier fournisseur mondial d'aide pour le commerce, comptant pour près d'un tiers du total mondial), mais il décrit également la manière dont la stratégie actualisée se traduit dans les projets de l'UE et des États membres sur le terrain

Au **Pakistan**, pays bénéficiaire du SPG+, l'UE soutient la mise en œuvre des normes internationales du travail et en matière d'environnement (ILES), notamment dans les secteurs du textile et du cuir. Le programme d'assistance de l'UE lié au commerce (2016-2022), mis en œuvre avec l'OIT, est en place à tous les niveaux – pouvoirs publics, associations sectorielles, travailleurs et employeurs, et acteurs du secteur privé, notamment les PME dans les secteurs du textile et du cuir – pour renforcer les capacités globales de manière à ce que les normes ILES soient respectées.

Le nouveau programme d'assistance technique lié au commerce pour le **Laos** intègre les indicateurs de genre du plan de développement socioéconomique national du pays pour la période 2016-2020 (nombre de femmes chefs d'entreprise, égalité hommes-femmes en matière d'emploi, égalité hommes-femmes en matière de formation et d'éducation, etc.). Les activités à mener dans le cadre du programme s'appuieront sur le travail accompli par l'Union des femmes du Laos pour promouvoir des dispositions législatives sur le développement et la protection des femmes, comme la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Dans le contexte de l'Alliance pour un commerce sans torture, menée par l'UE, l'Argentine et la Mongolie et soutenue par une soixantaine de pays partageant les mêmes valeurs, l'Union a poursuivi ses efforts pour interdire ou contrôler le commerce mondial de produits utilisés à des fins de torture et de peine capitale.

La Commission a également œuvré avec des partenaires à la promotion d'un instrument mondial portant sur le commerce de ces technologies sensibles et a aidé quelque 35 pays à renforcer les systèmes nationaux de contrôle des exportations.

En ce qui concerne les contrôles des exportations de l'UE, les négociations se sont poursuivies sur la proposition législative visant à moderniser les contrôles des exportations de biens à double usage de l'UE pour s'attaquer aux produits TIC susceptibles de servir à des violations des droits de l'homme.

Coopération au développement

L'UE a continué d'intégrer son approche fondée sur les droits aux efforts qu'elle déploie pour promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit dans le cadre de la coopération au développement. Ainsi, conjointement avec ses États membres, elle concrétise l'engagement qu'elle a pris d'intégrer tous les droits de l'homme - civils et politiques, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels - dans la coopération au développement. Cela répond aux principes du partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (en particulier la transparence, la responsabilisation, les partenariats inclusifs et l'appropriation au niveau local) et permet à l'UE de respecter les principes énoncés dans les traités, à savoir l'indivisibilité des droits de l'homme, la démocratie, l'État de droit, le respect de la dignité humaine et l'égalité. L'attachement de l'UE à l'approche fondée sur les droits est renouvelé et renforcé dans le nouveau consensus européen pour le développement, adopté en juin 2017⁵¹.

Le fait d'intégrer les droits de l'homme et la démocratie dans la coopération au développement et de les promouvoir à travers une approche fondée sur les droits contribue également à l'avènement de sociétés résilientes et à la réduction des conflits potentiels. Il est utile de garder cela à l'esprit, notamment à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la déclaration universelle. Cette approche est d'une importance capitale car elle contribue à la réalisation de la priorité de l'UE concernant la prévention des conflits, telle qu'elle ressort de la stratégie globale, adoptée en 2016. L'expérience a montré que l'un des principaux moyens d'empêcher des sociétés de s'enfoncer dans une crise est de soutenir leur résilience à travers le respect des droits de l'homme et d'investir dans un développement inclusif et durable.

_

Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan, République de Corée, du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011.

[&]quot;Le nouveau consensus européen pour le développement – notre monde, notre dignité, notre avenir", adopté conjointement par le Conseil, le Parlement européen et la Commission.

Ainsi, conformément à l'objectif 16 du programme de développement durable à l'horizon 2030, et dans le cadre de ses instruments de coopération au développement, l'UE contribue aussi à établir des institutions fortes, transparentes et responsables, ainsi que des juridictions indépendantes et impartiales, et elle soutient la mise en place d'une justice équitable, l'accès à l'aide juridique et les initiatives visant à lutter contre la corruption. Il s'agit là d'éléments essentiels pour la promotion des droits de l'homme, de la démocratie, de l'État de droit, de l'inclusion, de la participation, de la non-discrimination et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Les organisations de la société civile jouent un rôle indispensable dans l'avènement de sociétés justes, équitables et résilientes, à la fois comme partenaires de mise en œuvre et, plus important encore, en ce qu'elles veillent et œuvrent au respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. L'UE et ses États membres apportent un soutien politique, financier et technique notable aux organisations de la société civile.

16. INSTRUMENTS DE L'UE

Orientations et lignes directrices dans le domaine des droits de l'homme

L'UE a adopté 11 séries d'orientations ou de lignes directrices, qui définissent des domaines prioritaires en matière d'action extérieure. Ces orientations ou lignes directrices constituent un signal politique fort quant aux priorités de l'Union. Mises à jour régulièrement, elles servent d'outil pratique pour orienter les acteurs de l'UE, partout dans le monde, lorsqu'ils mettent en œuvre au niveau local les priorités de l'UE en matière de droits de l'homme. En 2018, trois séries d'orientations ou de lignes directrices étaient en cours d'élaboration en vue d'une adoption en 2019.

Les orientations et lignes directrices ci-après ont été adoptées par le Conseil:

- Orientations de l'UE pour la promotion et la protection des droits de l'enfant Ne laisser aucun enfant de côté (2017)
- Droits de l'homme: orientations de l'UE relatives à la liberté d'expression en ligne et hors ligne (2014)
- Orientations de l'UE relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction (2013)
- Lignes directrices visant à promouvoir et garantir le respect de tous les droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) (2013)
- Orientations de l'UE concernant la peine de mort: version révisée et mise à jour (2013)
- Orientations pour la politique de l'UE à l'égard des pays tiers en ce qui concerne la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants - Mise à jour des orientations (2012)
- Lignes directrices de l'UE concernant la promotion du respect du droit humanitaire international (2009)
- Lignes directrices de l'UE en matière de dialogues sur les droits de l'homme avec les pays tiers Mise à jour (2008)
- Orientations de l'UE sur les enfants face aux conflits armés (2008)
- Garantir la protection Orientations de l'UE concernant les défenseurs des droits de l'homme (2008)
- Lignes directrices de l'UE sur les violences contre les femmes et la lutte contre toutes les formes de discrimination à leur encontre (2008)

Stratégies par pays en matière de droits de l'homme et de démocratie

Ces stratégies sont élaborées par les délégations de l'UE et les missions des États membres, à l'issue d'une concertation étroite avec les interlocuteurs concernés, sur la base d'une analyse politique et opérationnelle de la situation d'un pays donné en matière de droits de l'homme. Elles fixent les grandes priorités stratégiques de l'action de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie, définissent les principaux objectifs à long et court termes et indiquent les actions concrètes à mener afin de faire progresser les droits de l'homme et la démocratie dans tel ou tel pays.

Cent vingt-cinq stratégies par pays ont été entièrement mises à jour pour la période 2016-2020 et intègrent désormais une analyse ciblée de la démocratie. La priorité la plus fréquemment fixée dans le cadre de ces stratégies est l'État de droit; viennent ensuite les droits des femmes, la démocratie, les droits de l'enfant et la société civile. Ces stratégies et leurs rapports annuels de mise en œuvre constituent un outil essentiel en ce sens qu'ils contribuent à assurer la cohérence des politiques et à préparer les visites et dialogues politiques de haut niveau.

Dialogues sur les droits de l'homme

Des dialogues sur les droits de l'homme ont été mis en place avec un nombre de plus en plus important de pays: ils constituent des instruments essentiels permettant à l'UE de mener des activités sur le plan bilatéral en la matière, y compris sur des thèmes tels que la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la peine de mort, la liberté de religion ou de conviction, la liberté d'expression en ligne et hors ligne, les droits des personnes porteuses d'un handicaps, l'égalité des sexes, les droits des femmes, les droits de l'enfant, les principes et droits fondamentaux au travail et la coopération au sein des instances multilatérales. Des consultations sont menées auprès de la société civile avant les dialogues sur les droits de l'homme et des réunions d'information sur les résultats sont organisées. Des séminaires spécifiques de la société civile ont lieu en marge d'un certain nombre de dialogues sur les droits de l'homme.

Le quatorzième dialogue UE-UA sur les droits de l'homme

L'année 2018 a été marquée par un autre dialogue constructif entre l'Union africaine (UA) et l'Union européenne (UE) sur les droits de l'homme, conduit par M. Stavros Lambrinidis, le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme.

Ce dialogue s'est déroulé au moment de la célébration du centième anniversaire de la naissance de Nelson Mandela et a été l'occasion de rendre hommage à son héritage. Les deux parties ont réaffirmé qu'elles soutenaient sans réserve le plan d'action décennal pour la Décennie des droits de l'homme et des peuples en Afrique. Certaines évolutions récentes ont été abordées, notamment en ce qui concerne la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que le Conseil consultatif de l'UA sur la corruption (CCUAC). Les deux parties sont convenues de redoubler d'efforts pour abolir la peine de mort conformément au protocole à la charte sur l'abolition de la peine de mort en Afrique. L'UE et l'UA ont salué le thème retenu par l'UA pour 2018: "Vaincre la corruption: une voie durable pour la transformation de l'Afrique", dans la logique de l'agenda 2063⁵² de l'UA et du programme 2030. Enfin, l'UE et l'UA ont réaffirmé leur volonté de promouvoir un système multilatéral effectif.

https://au.int/en/agenda2063

En 2018, l'UE a organisé des dialogues et des consultations sur les droits de l'homme avec 46 pays et des groupements régionaux (UA). L'UE a eu des réunions dans le cadre du groupe de travail sur les droits de l'homme avec l'Afghanistan, ainsi que dans le cadre du dialogue politique sur les droits de l'homme et la sécurité avec l'Algérie. Un dialogue est mené avec Bahreïn au niveau d'un groupe d'experts et un dialogue sectoriel sur les droits de l'homme et la gouvernance s'est tenu avec le Bangladesh. En outre, l'UE a conduit un dialogue sur les droits de l'homme avec la Biélorussie, ainsi que le septième dialogue avec le Brésil. Les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la réforme de l'administration ont fait l'objet de discussions avec le Cambodge. Une délégation de l'UE s'est rendue à Ottawa dans le cadre de consultations avec le Canada sur les questions des droits de l'homme. Le premier dialogue formel sur les droits de l'homme avec Cuba s'est tenu à La Havane en octobre. Des consultations sur les droits de l'homme ont également eu lieu avec les pays candidats à l'UE. Par ailleurs, le sous-comité UE-Égypte s'est réuni pour la cinquième fois; les deux parties ont débattu de questions concernant les droits de l'homme, la démocratie, l'État de droit et la lutte contre la corruption.

Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme

L'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) est un instrument de financement unique utilisé pour défendre et soutenir la démocratie et les droits de l'homme dans le monde. Tirant parti de ce qui constitue sa plus grande force, à savoir sa capacité à opérer sans avoir à obtenir le consentement du gouvernement hôte, l'IEDDH peut faire porter son action principalement sur des questions sensibles et des situations difficiles, à l'aide d'approches innovantes et dans le cadre d'une coopération directe avec des organisations de la société civile isolées ou marginalisées. Parallèlement, l'IEDDH soutient résolument le multilatéralisme et les grandes institutions de l'architecture des droits de l'homme dans le monde. Le soutien de la démocratie est l'un des objectifs principaux de l'IEDDH, y compris, notamment, via l'organisation de missions d'observation électorale de l'UE. Pour la seule année 2018, de nouveaux projets et programmes d'une valeur globale supérieure à 100 millions d'euros ont été lancés dans le monde et neuf missions d'observation électorale ainsi que neuf missions d'experts électoraux ont été déployées dans des pays partenaires.

En octobre 2018, la Commission a adopté de nouvelles priorités stratégiques pour l'IEDDH pour la période 2018-2020. Durant les trois prochaines années, l'accent sera davantage mis sur la protection des défenseurs des droits de l'homme qui sont en danger et sur les mesures visant à remédier à la réduction des espaces démocratiques et civiques et de l'espace dévolu à la société civile, tout en continuant de soutenir fermement la démocratie et les principaux acteurs de l'architecture des droits de l'homme dans le monde.

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

AGNU Assemblée générale des Nations unies

AI analyse d'impact

APV accord de partenariat volontaire

ASEAN Association des nations de l'Asie du Sud-Est

ASEM dialogue Europe-Asie

BIDDH Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme

CADHP Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

CCI Centre du commerce international

CCNUCC Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

CCUAC Conseil consultatif de l'UA sur la corruption

CdE Conseil de l'Europe

CDH Conseil des droits de l'homme des Nations unies

CDI Commission du droit international

CEDEF Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard

des femmes

CEE- Commission économique des Nations unies pour l'Europe

ONU

CICR Comité international de la Croix-Rouge

COHOM groupe "Droits de l'homme" du Conseil

CPCC capacité civile de planification et de conduite

CPI Cour pénale internationale

CSNU Conseil de sécurité des Nations unies

DESC droits économiques, sociaux et culturels

DIH droit international humanitaire

DUDH Déclaration universelle des droits de l'homme

ECOSOC Conseil économique et social

ECPMF Centre européen pour la liberté de la presse et des médias

EPU examen périodique universel

EUAM mission de conseil de l'Union européenne

EUCAP mission de l'Union européenne visant au renforcement des capacités

FED Fonds européen de développement

FGI Forum sur la gouvernance de l'internet

FLEGT application des réglementations forestières, gouvernance et échanges

commerciaux

FNUAP Fonds des Nations unies pour la population

FRA Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

FREMP droits fondamentaux, droits des citoyens et libre circulation des personnes

G20 ou groupe des Vingt: forum international réunissant les gouvernements et

les gouverneurs des banques centrales de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, du Canada, de la

Chine, des États-Unis, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du

Japon, du Mexique, de la République de Corée, du Royaume-Uni, de la

Fédération de Russie, de la Turquie, et l'Union européenne

G7 groupe des Sept ou G7: groupe composé de l'Allemagne, du Canada, des États-

Unis, de la France, de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni

GCERF Fonds mondial pour la participation et la résilience des communautés

GRULAC Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes

GTI groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme

HCDH Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme

HCR Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

HR/VP haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne (Federica Mogherini)

IA intelligence artificielle

ICANN Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur internet

ICD instrument de coopération au développement

ICoCA Code de conduite international des entreprises de sécurité privées

IEDDH instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme

IEV instrument européen de voisinage

INDH institutions nationales de défense des droits de l'homme

LGBTI personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées

MIPAA plan d'action international de Madrid sur le vieillissement

MOE mission d'observation électorale

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques

OCI Organisation de la coopération islamique

ODD objectif de développement durable

OEA Organisation des États américains

OIM Organisation internationale pour les migrations

OIT Organisation internationale du travail

OMCT Organisation mondiale contre la torture

ONG organisation non gouvernementale

ONU Organisation des Nations unies

ONUDC Office des Nations unies contre la drogue et le crime

OSC organisation de la société civile

OSCE Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

OTAN Organisation du traité de l'Atlantique Nord

PESC politique étrangère et de sécurité commune

PNUD Programme des Nations unies pour le développement

PSDC politique de sécurité et de défense commune

RCSNU résolution du Conseil de sécurité des Nations unies

RDC République démocratique du Congo

RPDC République populaire démocratique de Corée

RSF Reporters sans frontières

RSUE représentant spécial de l'Union européenne

SEAE Service européen pour l'action extérieure

SIA évaluations de l'impact sur le développement durable

SMSI Sommet mondial sur la société de l'information

SPG système de préférences généralisées

SPG + régime spécial d'encouragement en faveur du développement durable et de la

bonne gouvernance

SPM surveillance du pluralisme des médias

SRE stratégie régionale d'exécution

STRIVE renforcement de la résilience face à l'extrémisme violent

TIC technologie de l'information et de la communication

UA Union africaine

UE Union européenne

UNICEF Fonds des Nations unies pour l'enfance